

Fonds de revenu BFI Canada – Rapport de gestion du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2005

Le rapport de gestion qui suit porte sur la situation financière et les résultats d'exploitation consolidés du Fonds de revenu BFI Canada (le « Fonds ») pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2005, présentés en dollars canadiens, et a été rédigé à l'aide de l'ensemble des renseignements disponibles en date du 2 novembre 2005. Les états financiers consolidés du Fonds ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Le présent rapport doit être lu à la lumière des états financiers consolidés du Fonds de revenu BFI Canada et des notes s'y rapportant et du rapport de gestion des exercices terminés les 31 décembre 2004 et 2003, qui peuvent être consultés au www.sedar.com.

Aperçu de la Société

Le Fonds, par l'intermédiaire de ses filiales en exploitation, est l'une des plus importantes entreprises d'Amérique du Nord fournissant des services complets de gestion des déchets, tels que des services de collecte et de mise en décharge de déchets solides non dangereux (les « déchets ») pour des clients des secteurs municipal, commercial, industriel et résidentiel, dans cinq provinces canadiennes et neuf États aux États-Unis (« É.-U. »). Le Fonds sert environ un million de clients dont les actifs de collecte et de mise en décharge sont intégrés verticalement.

Le secteur canadien du Fonds exerce ses activités sous la marque BFI Canada, laquelle est la deuxième plus importante entreprise fournissant des services complets de gestion de déchets, tels que des services de collecte et de mise en décharge de déchets, dans les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Manitoba, d'Ontario et de Québec. Le secteur canadien exploite une décharge et est propriétaire et exploitant de quatre autres décharges, exerce des activités de collecte de déchets solides dans 19 marchés et exploite quatre stations de transfert, sept installations de récupération de matières ainsi qu'une centrale de transformation des gaz d'enfouissement en électricité.

Les activités américaines du Fonds, acquises en janvier 2005 par l'intermédiaire de l'acquisition d'IESI Corporation (« IESI »), sont exercées sous la marque IESI par l'intermédiaire d'un réseau d'actifs intégrés verticalement dans 37 marchés, et comptent 41 services de collecte, 23 stations de transfert, 17 décharges et sept installations de recyclage. IESI offre des services intégrés verticalement de collecte et de mise en décharge des déchets dans deux régions géographiques, soit le Sud, qui est constitué de diverses zones de service au Texas, en Louisiane, en Oklahoma, en Arkansas et au Missouri; et le Nord-Est, qui est constitué de diverses zones de service dans l'État de New York, au New Jersey, en Pennsylvanie et au Maryland.

Le Fonds verse des distributions en espèces aux porteurs de parts de fiducie en fonction de tous les montants reçus par le Fonds, et IESI, une filiale indirecte du Fonds, verse des distributions en espèces équivalentes aux détenteurs d'actions privilégiées de participation (« part des actionnaires sans contrôle »), telles qu'elles sont établies par les fiduciaires. La déclaration de fiducie du Fonds stipule que les distributions mensuelles en espèces doivent être versées vers le quinzième jour du mois suivant (se reporter à la rubrique « Présentation des données par part de fiducie en circulation » pour de plus amples renseignements sur les modifications à la déclaration de fiducie modifiée et mise à jour relativement aux distributions mensuelles en espèces du Fonds autorisées par les porteurs de parts lors d'une assemblée extraordinaire tenue le 20 janvier 2005).

Points saillants – Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2005

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part de fiducie et par action privilégiée de participation, à moins d'indication contraire.)

Sommaire des points saillants financiers

	Trimestres terminés les 30 septembre				Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre			
	2005	2004 ¹⁾	Variation en \$	Variation en %	2005	2004 ¹⁾	Variation en \$	Variation en %
	(non vérifié)	(non vérifié)			(non vérifié)	(non vérifié)		
Produits								
Total	182 716 \$	48 913 \$	133 803 \$	273,6 %	499 537 \$	140 875 \$	358 662 \$	254,6 %
Canada	65 573 \$	48 913 \$	16 660 \$	34,1 %	185 646 \$	140 875 \$	44 771 \$	31,8 %
É.-U.	117 143 \$				313 891 \$			
BAIIA^{A)}								
Total	56 994 \$	16 726 \$	40 268 \$	240,8 %	156 587 \$	47 914 \$	108 673 \$	226,8 %
Canada	23 781 \$	16 726 \$	7 055 \$	42,2 %	66 904 \$	47 914 \$	18 990 \$	39,6 %
É.-U.	33 213 \$				89 683 \$			
Investissements de maintien et dépenses en actifs liés aux décharges								
Total	13 227 \$	2 677 \$	10 550 \$	394,1 %	37 362 \$	10 042 \$	27 320 \$	272,1 %
Canada	3 355 \$	2 677 \$	678 \$	25,3 %	12 959 \$	10 042 \$	2 917 \$	29,0 %
É.-U.	9 872 \$				24 403 \$			
Flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)}								
Total	32 951 \$	11 681 \$	21 270 \$	182,1 %	90 310 \$	31 131 \$	59 179 \$	190,1 %
Total des distributions déclarées								
Total	27 101 \$	9 011 \$	18 090 \$	200,8 %	75 976 \$	25 903 \$	50 073 \$	193,3 %
Ratio de distribution	82,2 %	77,1 %			84,1 %	83,2 %		

Notes :

¹⁾ Les produits ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

Analyse du sommaire des points saillants financiers

Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés les 30 septembre

- L'augmentation des produits et du BAIIA^{A)} consolidés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2005 est principalement attribuable aux acquisitions de la décharge Ridge et d'IESI conclues en janvier 2005, et de l'acquisition de Complete Disposal Services Ltd. (« CDS ») conclue en novembre 2004 (collectivement, les « acquisitions » en ce qui a trait au trimestre terminé le 30 septembre 2005). L'augmentation des produits et du BAIIA^{A)} consolidés pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2005 est principalement attribuable aux acquisitions énumérées ci-dessus pour le trimestre terminé le 30 septembre 2005 et à l'acquisition de Twin Oaks Environmental Ltd. (« Twin Oaks ») conclue en avril 2004 (collectivement, les « acquisitions », en ce qui a trait à la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2005).
- Exclusion faite des acquisitions conclues au Canada, qui comprennent les acquisitions de la décharge Ridge et de CDS pour le trimestre terminé le 30 septembre 2005 et les acquisitions de la décharge Ridge, de CDS et de Twin Oaks pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2005, collectivement, les « acquisitions au Canada » en ce qui a trait aux périodes indiquées, les produits internes et le BAIIA^{A)} du secteur canadien se sont accrus de 15,2 % et de 13,4 %, et de 12,3 % et de 12,0 %, respectivement, comparativement au trimestre et à la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2004. Les hausses sur douze mois sont essentiellement attribuables à

l'accroissement des prix et de la clientèle, ce qui comprend une augmentation des volumes de déchets acceptés aux décharges détenues par BFI Canada.

- Les produits d'IESI et le BAIIA^A) aux États-Unis, exclusion faite de l'incidence de la conversion des devises, ont augmenté de 9,3 % et de 7,0 %, et de 8,3 % et de 6,7 %, respectivement, par rapport au trimestre et à la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2004. Les acquisitions, les nouveaux contrats, la hausse des volumes et des prix, en partie contrebalancés par des coûts du carburant et des frais d'assurance plus élevés, sont les principales raisons de cette croissance. Exclusion faite de ses acquisitions complémentaires, IESI a connu une croissance interne des produits de 6,8 % et de 6,2 % pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2005, respectivement. Cette croissance est essentiellement attribuable à l'accroissement des prix et à l'augmentation des volumes de déchets acceptés aux décharges détenues par IESI.
- L'augmentation des investissements de maintien et des dépenses en actifs liés aux décharges est principalement imputable aux acquisitions de la décharge Ridge et d'IESI, conclues en janvier 2005, ainsi qu'à l'acquisition de CDS, conclue en novembre 2004.
- L'augmentation des flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^B) s'explique en grande partie par les acquisitions conclues au cours des douze derniers mois, partiellement contrebalancées par un accroissement des intérêts sur la dette à long terme en raison d'une dette impayée plus élevée, des investissements de maintien et des dépenses en actifs liés aux décharges supérieurs afin de soutenir une plus grande clientèle, ainsi que des retenues d'impôt sur les intérêts et les dividendes versés par IESI.
- Le total des distributions déclarées sur le nombre moyen pondéré de parts de fiducie et d'actions privilégiées de participation en circulation, compte tenu des distributions versées sur le nombre moyen pondéré de reçus de souscription, alors que le produit du placement était détenu en main tierce, a affiché une hausse en raison de la clôture de l'offre de reçus de souscription du Fonds en janvier 2005, qui a eu lieu parallèlement à la conclusion de l'acquisition d'IESI, conjuguée à deux augmentations du taux de distribution annuel (se reporter à la rubrique ci-dessous, intitulée « Autres points saillants »).
- En fonction des résultats d'exploitation d'IESI pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2005, la direction croit qu'IESI est en voie d'atteindre l'augmentation de 12,0 % des flux de trésoreries disponibles aux fins de distribution^B) par part de fiducie moyenne pondérée et par action privilégiée de participation moyenne pondérée annoncée lors de la proposition du placement de reçus de souscription qui a été clôturé sous condition le 5 janvier 2005.

Autres points saillants

Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés les 30 septembre

- Le Fonds a conclu l'acquisition de la décharge Ridge près de Chatham, en Ontario, et d'IESI, située à Fort Worth, au Texas, en janvier 2005. Parallèlement à la clôture de l'acquisition d'IESI, le Fonds a achevé le placement de parts de fiducie d'un montant de 374 000 \$ pour financer une tranche de ces acquisitions, et il a conclu une facilité de crédit renouvelable modifiée et mise à jour de 80 000 \$ par l'intermédiaire de BFI Canada Holdings Inc. (« Holdings ») et une facilité de crédit de 385 000 \$ US par l'intermédiaire d'IESI.
- La décharge Ridge a été intégrée avec succès aux activités du Fonds et le Fonds internalise les déchets provenant de ses activités dans le sud-ouest de l'Ontario dans la décharge Ridge depuis le 4 janvier 2005.
- Les distributions annuelles par part de fiducie sont passées de 1,4025 \$ à 1,5708 \$, soit une augmentation de 12,0 % avec prise d'effet en février 2005, en prévision d'un rendement financier post-acquisition d'IESI, puis ont affiché une hausse supplémentaire de 8,1 %, s'établissant à 1,698 \$ par part de fiducie, en vigueur pour la distribution à verser le 15 septembre 2005 aux porteurs de parts inscrits le 31 août 2005. Les distributions à verser aux détenteurs d'actions privilégiées de participation ont augmenté d'un montant équivalant à la future augmentation des distributions par part de fiducie à verser aux porteurs de parts du Fonds.
- Au cours de la période allant du 21 janvier 2005 au 30 septembre 2005 (la « période tampon liée à IESI »), IESI a conclu cinq acquisitions complémentaires, pour une contrepartie totale de 13 701 \$.
- Le 20 octobre 2005, IESI a conclu une convention d'une durée de 30 ans visant des obligations-recettes liées à l'évacuation de déchets solides, à vue et assorties de taux d'intérêts variables (les « obligations industrielles »). Les obligations industrielles sont offertes pour un montant maximal de 45 000 \$ US dans le but de financer une partie de la construction de la décharge Seneca Meadows et des dépenses liées au matériel. Les obligations industrielles portent intérêt au TIOL diminué d'un escompte. Une tranche des prélèvements de 20 000 \$ US d'IESI effectués en vertu des obligations industrielles le 20 octobre 2005 a été affectée au remboursement de la facilité de crédit renouvelable d'IESI.
- Dominion Bond Rating Service a confirmé la cote de crédit des débentures garanties de premier rang de série A et B de Holdings, soit BBB (faible) avec tendance stable.

Points saillants financiers

(en milliers, sauf les montants par nombre moyen pondéré de parts de fiducie et d'actions privilégiées de participation)	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2005	2004 ^{2),3)}	2005	2004 ^{2),3)}
	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)
Produits	182 716 \$	48 913 \$	499 537 \$	140 875 \$
Charges d'exploitation	103 911	25 722	281 026	72 881
Frais de vente, généraux et administratifs	21 811	6 465	61 924	20 080
Bénéfice avant les éléments suivants	56 994	16 726	156 587	47 914
Amortissement	38 753	11 159	108 745	33 289
Intérêts sur la dette à long terme	7 204	1 772	19 510	4 228
Frais de financement	-	-	36 710	748
Gain net à la cession d'immobilisations	(30)	(2)	(30)	(26)
Gain sur les instruments dérivés	(9 610)	-	(10 723)	(1 550)
Perte de change	10 199	-	11 173	-
Autres charges	461	-	2 072	-
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle	10 017	3 797	(10 870)	11 225
Charge (économie) d'impôts	1 763	(1 362)	(18 089)	(3 104)
Part des actionnaires sans contrôle	1 958	-	1 629	-
Bénéfice net	6 296 \$	5 159 \$	5 590 \$	14 329 \$
Bénéfice net par part de fiducie moyenne pondérée, de base et dilué	0,13 \$	0,19 \$	0,12 \$	0,54 \$
Nombre moyen pondéré de parts de fiducie en circulation	49 879	26 500	46 263	26 500
Nombre moyen pondéré d'actions privilégiées de participation en circulation	15 512	-	16 278	-
Nombre moyen pondéré de parts de fiducie et d'actions privilégiées de participation en circulation	65 391	26 500	62 541	26 500
Nombre total de parts de fiducie et d'actions privilégiées de participation en circulation	65 391	26 500	65 391	26 500
Investissements de maintien et dépenses en actifs liés aux décharges	13 227 \$	2 677 \$	37 362 \$	10 042 \$
Investissements de croissance et dépenses en actifs liés aux décharges	12 011	2 021	37 836	5 648
Total des dépenses en immobilisations et en actifs liés aux décharges	25 238 \$	4 698 \$	75 198 \$	15 690 \$
Flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution ^{B)}	32 951 \$	11 681 \$	90 310 \$	31 131 \$
Flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution ^{B)} par part de fiducie moyenne pondérée et par action privilégiée de participation moyenne pondérée	0,50 \$	0,44 \$	1,44 \$	1,17 \$
Total des distributions déclarées sur les parts de fiducie moyennes pondérées	20 672 \$	9 011 \$	55 035 \$	25 903 \$
Total des distributions déclarées sur les reçus de souscription moyens pondérés	-	-	1 175	-
Total des distributions déclarées sur les parts de fiducies moyennes pondérées et les reçus de souscription moyens pondérés	20 672	9 011	56 210	25 903
Distributions attribuables aux actionnaires privilégiés participatifs	6 429	-	19 766	-
Total des distributions déclarées	27 101 \$	9 011 \$	75 976 \$	25 903 \$
Total des distributions déclarées par part de fiducie moyenne pondérée et par action privilégiée de participation moyenne pondérée	0,41 \$	0,34 \$	1,20 \$	0,98 \$
Total des distributions déclarées par part de fiducie moyenne pondérée, par action privilégiée de participation moyenne pondérée et par reçu de souscription moyen pondéré	0,41 \$	0,34 \$	1,21 \$	0,98 \$

Notes :

- ²⁾ Avec prise d'effet le 21 janvier 2005, le Fonds a acquis IESI. Par conséquent, les résultats d'exploitation pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2004 n'incluent pas les résultats d'exploitation d'IESI. Se reporter à la rubrique « Revue de l'exploitation d'IESI » pour une analyse des résultats d'exploitation d'IESI pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2005 par rapport au trimestre et à la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2004.
- ³⁾ Les produits et les charges d'exploitation ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

Revue de l'exploitation – Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2005

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

(Se reporter à la rubrique « Revue de l'exploitation d'IESI » pour une analyse des résultats d'exploitation d'IESI pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2005 par rapport au trimestre et à la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2004.)

Quant à l'expansion du Fonds aux États-Unis, par l'intermédiaire de l'acquisition d'IESI le 21 janvier 2005, nous rappelons aux lecteurs qu'une tranche importante des produits et du BAIIA^{A)} du Fonds prévus en 2005, dont la présentation est en dollars canadiens, proviendront des États-Unis. Le Fonds présente ses résultats financiers en dollars canadiens et, en conséquence, les variations futures des taux de change entre le Canada et les États-Unis auront une incidence sur la valeur des résultats d'exploitation du Fonds aux États-Unis convertis en dollars canadiens. Les résultats d'exploitation aux États-Unis sont convertis en dollars canadiens selon la méthode du taux courant qui utilise le taux de change moyen en cours entre le Canada et les États-Unis au cours de la période visée. De plus, les actifs et les passifs aux États-Unis sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les écarts de conversion sont reportés et comptabilisés à titre de composante distincte de l'avoir des porteurs de parts et sont inclus uniquement dans l'état consolidé des résultats du Fonds lorsqu'une diminution de l'investissement du Fonds dans ses établissements étrangers survient. Les effets de 160 000 \$ US du Fonds à recevoir d'IESI (les « effets à recevoir d'IESI ») ne sont pas compris dans l'investissement net d'IESI et, par conséquent, ils sont convertis comme s'ils étaient des soldes commerciaux en devises à l'égard de tiers à chaque date du bilan. Le gain ou la perte de change non réalisé résultant de la conversion de ces effets à recevoir d'une date de bilan à l'autre est comptabilisé dans l'état des résultats du Fonds à titre de perte (gain) de change non réalisé(e), à titre d'élément sans incidence sur la trésorerie. Afin de protéger les distributions libellées en dollars canadiens, qui sont soutenues par des flux de trésorerie libellés en dollars américains, des variations des taux change entre le Canada et les États-Unis, IESI a conclu trois conventions de couverture de trois ans à taux unique qui lui confèrent le droit d'acheter mensuellement 4 500 \$ CA à un taux de change moyen d'environ un dollar et vingt-deux cents. Ces couvertures fournissent au Fonds une certaine protection contre les variations des taux de change jusqu'en février 2008, et la direction prévoit renouveler périodiquement ces conventions lorsqu'elles prendront fin. Le Fonds n'a pas désigné ces instruments dérivés libellés en devises comme une couverture. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés, à titre d'élément sans incidence sur la trésorerie, sont comptabilisées à l'état des résultats du Fonds. Les lecteurs seront en mesure d'évaluer l'efficacité des contrats de couverture à taux de change unique conclus par le Fonds dans le calcul des flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)} étant donné que le Fonds y comptabilisera l'incidence de la couverture de change pour soutenir les distributions en dollars canadiens de cette période.

Produits

	Trimestres terminés les 30 septembre			Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		
	2005	2004 ⁴⁾	Variation en \$	2005	2004 ⁴⁾	Variation en \$
	(non vérifié)	(non vérifié)		(non vérifié)	(non vérifié)	
Total	182 716 \$	48 913 \$	133 803 \$	499 537 \$	140 875 \$	358 662 \$
Canada	65 573 \$	48 913 \$	16 660 \$	185 646 \$	140 875 \$	44 771 \$
É.-U. – Sud	62 710 \$	- \$	62 710 \$	170 549 \$	- \$	170 549 \$
É.-U. – Nord-Est	54 433 \$	- \$	54 433 \$	143 342 \$	- \$	143 342 \$

Notes :

⁴⁾ Les produits ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

Trimestre terminé le 30 septembre

L'augmentation affichée par le secteur canadien est principalement attribuable aux produits d'environ 9 200 \$ provenant des acquisitions au Canada. Le reste de l'augmentation affichée par le secteur canadien est lié aux hausses de prix et à la croissance interne, incluant un accroissement des volumes de déchets acceptés aux décharges détenues par BFI Canada. L'acquisition d'IESI a généré des produits additionnels d'environ 117 100 \$.

Période de neuf mois terminée le 30 septembre

L'augmentation affichée par le secteur canadien est principalement attribuable aux produits d'environ 27 400 \$ provenant des acquisitions au Canada. Le reste de l'augmentation affichée par le secteur canadien est lié aux hausses de prix et à la croissance interne, incluant un accroissement des volumes de déchets acceptés aux décharges détenues par BFI Canada. L'acquisition d'IESI a généré des produits additionnels d'environ 313 900 \$ au cours de la période tampon liée à IESI.

Charges d'exploitation

	Trimestres terminés les 30 septembre			Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		
	2005	2004 ⁵⁾	Variation en \$	2005	2004 ⁵⁾	Variation en \$
	(non vérifié)	(non vérifié)		(non vérifié)	(non vérifié)	
Total	103 911 \$	25 722 \$	78 189 \$	281 026 \$	72 881 \$	208 145 \$
Canada	33 226 \$	25 722 \$	7 504 \$	93 918 \$	72 881 \$	21 037 \$
É.-U. – Sud	44 166 \$	- \$	44 166 \$	118 038 \$	- \$	118 038 \$
É.-U. – Nord-Est	26 519 \$	- \$	26 519 \$	69 070 \$	- \$	69 070 \$

Notes :

⁵⁾ Les charges d'exploitation ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

Trimestre terminé le 30 septembre

Les acquisitions au Canada ont représenté une tranche d'environ 4 000 \$ de l'augmentation affichée par le secteur canadien, alors que le reste de l'augmentation des charges d'exploitation s'explique par la hausse des dépenses liées à la mise en décharge et à la main-d'œuvre, principalement en raison de volumes de déchets supplémentaires collectés et acceptés, et par la hausse des frais engagés pour servir de nouveaux clients et la clientèle actuelle. Le reste de l'augmentation, qui a totalisé environ 70 700 \$, est imputable à l'acquisition d'IESI.

Période de neuf mois terminée le 30 septembre

Les acquisitions au Canada ont représenté une tranche d'environ 12 500 \$ de l'augmentation, alors que le reste de l'augmentation des charges d'exploitation s'explique par la hausse affichée par les mêmes éléments que ceux décrits ci-dessus pour le trimestre terminé le 30 septembre. Le reste de l'augmentation, qui a totalisé environ 187 100 \$ au cours de la période tampon liée à IESI, est imputable à l'acquisition d'IESI.

Frais de vente, généraux et administratifs

	Trimestres terminés les 30 septembre			Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		
	2005	2004	Variation en \$	2005	2004	Variation en \$
	(non vérifié)	(non vérifié)		(non vérifié)	(non vérifié)	
Total	21 811 \$	6 465 \$	15 346 \$	61 924 \$	20 080 \$	41 844 \$
Canada	8 566 \$	6 465 \$	2 101 \$	24 824 \$	20 080 \$	4 744 \$
É.-U. – Sud	7 436 \$	- \$	7 436 \$	21 201 \$	- \$	21 201 \$
É.-U. – Nord-Est	5 809 \$	- \$	5 809 \$	15 899 \$	- \$	15 899 \$

Trimestre terminé le 30 septembre

L'augmentation des frais de vente, généraux et administratifs du secteur canadien découle essentiellement des acquisitions au Canada, conjuguées à la hausse de la charge de rémunération. Le reste de l'augmentation, qui totalise environ 13 200 \$, est imputable à l'acquisition d'IESI.

Période de neuf mois terminée le 30 septembre

L'augmentation des frais de vente, généraux et administratifs du secteur canadien découle essentiellement des acquisitions au Canada et de la hausse de la charge de rémunération, tel qu'il est mentionné ci-dessus. Le reste de l'augmentation, qui totalise environ 37 100 \$, est imputable à l'acquisition d'IESI au cours de la période tampon liée à IESI.

Bénéfice avant amortissement, intérêts sur la dette à long terme, frais de financement, gain net à la cession d'immobilisations, gain sur les instruments dérivés, perte de change, autres charges, impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle (« BAIIA^A »)

	Trimestres terminés les 30 septembre			Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		
	2005	2004	Variation en \$	2005	2004	Variation en \$
	(non vérifié)	(non vérifié)		(non vérifié)	(non vérifié)	
Total	56 994 \$	16 726 \$	40 268 \$	156 587 \$	47 914 \$	108 673 \$
Canada	23 781 \$	16 726 \$	7 055 \$	66 904 \$	47 914 \$	18 990 \$
É.-U. – Sud	11 215 \$	- \$	11 215 \$	31 417 \$	- \$	31 417 \$
É.-U. – Nord-Est	21 998 \$	- \$	21 998 \$	58 266 \$	- \$	58 266 \$

Trimestre terminé le 30 septembre

L'augmentation affichée par le secteur canadien s'explique principalement par l'apport des acquisitions au Canada, par la croissance des prix et des volumes, y compris l'augmentation des volumes de déchets acceptés aux décharges détenues par BFI Canada, partiellement contrebalancée par la hausse des dépenses liées à la mise en décharge et à la main-d'œuvre imputable à l'augmentation des volumes de déchets acceptés et des frais engagés pour servir de nouveaux clients et la clientèle actuelle, de même que par la hausse de la charge de rémunération. Le reste de l'augmentation, qui a totalisé environ 33 200 \$, est lié à l'acquisition d'IESI.

Période de neuf mois terminée le 30 septembre

L'apport du secteur canadien a représenté une tranche d'environ 19 000 \$ de l'augmentation, essentiellement en raison des facteurs décrits ci-dessus pour le trimestre terminé le 30 septembre. Le reste de l'écart est lié aux résultats d'exploitation d'IESI pour la période tampon liée à IESI, qui ont contribué pour environ 89 700 \$ à l'augmentation.

Amortissement

	Trimestres terminés les 30 septembre			Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		
	2005	2004	Variation en \$	2005	2004	Variation en \$
	(non vérifié)	(non vérifié)		(non vérifié)	(non vérifié)	
Total	38 753 \$	11 159 \$	27 594 \$	108 745 \$	33 289 \$	75 456 \$
Canada	13 731 \$	11 159 \$	2 572 \$	41 191 \$	33 289 \$	7 902 \$
É.-U. – Sud	11 776 \$	- \$	11 776 \$	32 708 \$	- \$	32 708 \$
É.-U. – Nord-Est	13 246 \$	- \$	13 246 \$	34 846 \$	- \$	34 846 \$

Trimestre et période de neuf mois terminés le 30 septembre

Pour le trimestre terminé le 30 septembre, la hausse de l'amortissement du secteur canadien s'explique essentiellement par une augmentation de l'amortissement d'actifs incorporels, d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges, attribuable en grande partie aux divers actifs acquis et constatés au titre des acquisitions au Canada. Cette hausse a été partiellement contrebalancée par une diminution de l'amortissement des immobilisations en raison de l'amortissement complet des véhicules et du matériel. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre, la hausse de l'amortissement du secteur canadien va de pair avec les facteurs énumérés pour le trimestre terminé le 30 septembre. Le reste de la hausse pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2005 est imputable à la consolidation des résultats d'IESI pour le trimestre terminé le 30 septembre 2005 et pour la période tampon liée à IESI, respectivement.

Intérêts sur la dette à long terme

	Trimestres terminés les 30 septembre			Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		
	2005	2004	Variation en \$	2005	2004	Variation en \$
	(non vérifié)	(non vérifié)		(non vérifié)	(non vérifié)	
Total	7 204 \$	1 772 \$	5 432 \$	19 510 \$	4 228 \$	15 282 \$
Canada	2 264 \$	1 772 \$	492 \$	6 535 \$	4 228 \$	2 307 \$
É.-U.	4 940 \$	- \$	4 940 \$	12 975 \$	- \$	12 975 \$

Trimestre et période de neuf mois terminés le 30 septembre

Les prélèvements sur les facilités de crédit à long terme du Fonds, effectués aux fins de financement des acquisitions au Canada au cours des douze derniers mois, combinés à une hausse des taux d'intérêt sous-jacents calculés sur la dette à long terme, sont les principales raisons de l'augmentation d'environ 500 \$ affichée par le secteur canadien pour le trimestre terminé le 30 septembre. La clôture du placement privé de titres de créance du Fonds en juin 2004 ainsi que les facteurs énumérés pour le trimestre terminé le 30 septembre expliquent en grande partie l'augmentation d'environ 2 300 \$ des intérêts sur la dette à long terme du secteur canadien pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre. Le reste de l'augmentation des intérêts débiteurs, qui se chiffre à environ 4 900 \$ et 13 000 \$ représente les intérêts sur les facilités de crédit à long terme d'IESI pour le trimestre terminé le 30 septembre et pour la période tampon liée à IESI, respectivement.

Frais de financement

	Trimestres terminés les 30 septembre			Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		
	2005	2004	Variation en \$	2005	2004	Variation en \$
	(non vérifié)	(non vérifié)		(non vérifié)	(non vérifié)	
Total	- \$	- \$	- \$	36 710 \$	748 \$	35 962 \$
Canada	- \$	- \$	- \$	2 090 \$	748 \$	1 342 \$
É.-U.	- \$	- \$	- \$	34 620 \$	- \$	34 620 \$

Trimestre et période de neuf mois terminés le 30 septembre

À la clôture de l'acquisition d'IESI, le Fonds a racheté pour 150 000 \$ US de billets subordonnés de premier rang à 10,25 % émis par IESI et a engagé 34 620 \$ de dépenses à l'extinction. Le Fonds a constaté un actif d'impôts futurs totalisant environ 13 900 \$ lié à cette charge, lequel a été comptabilisé à titre d'économie d'impôts futurs. Les dépenses engagées à l'extinction et l'économie d'impôts connexe ont été comptabilisées par le Fonds au trimestre terminé le 31 mars 2005 et, en conséquence, elles sont comprises dans l'état consolidé des résultats de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2005.

Le Fonds, par l'intermédiaire de Holdings, a conclu une convention de crédit modifiée et mise à jour, l'objectif principal étant de fournir les ressources suffisantes à la finalisation de l'acquisition de la décharge Ridge le 4 janvier 2005, qui a précédé la réception du produit du placement de reçus de souscription du Fonds le 21 janvier 2005. À la clôture de l'acquisition d'IESI, une tranche de la facilité de crédit a été annulée et la disponibilité de la facilité de crédit renouvelable a été diminuée à 80 000 \$. La réduction de disponibilité de la facilité de crédit renouvelable est considérée comme une modification importante aux modalités de la facilité de crédit modifiée. Par conséquent, des frais de financement s'élevant à 748 \$, inclus dans les frais reportés au 31 décembre 2004 et engagés aux fins de finalisation de l'acquisition de la décharge Ridge, ont été passés en charges. Le Fonds a radié les frais de financement reportés associés à sa facilité de crédit originale, qui s'élèvent à 367 \$, et il a engagé les frais de financement et les frais engagés directement avec des tierces parties dans le but de finaliser l'acquisition de la décharge Ridge, qui totalisent 975 \$.

Gain net à la cession d'immobilisations

	Trimestres terminés les 30 septembre			Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		
	2005	2004	Variation en \$	2005	2004	Variation en \$
	(non vérifié)	(non vérifié)		(non vérifié)	(non vérifié)	
Total	(30) \$	(2) \$	(28) \$	(30) \$	(26) \$	(4) \$
Canada	(30) \$	(2) \$	(28) \$	(30) \$	(26) \$	(4) \$
É.-U.	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$

Trimestre et période de neuf mois terminés le 30 septembre

Les cessions de divers véhicules et conteneurs, au cours des trimestres et des périodes de neuf mois terminés les 30 septembre 2005 et 2004, généralement destinés au rebut, se sont traduites par des gains nets à la cession pour ces périodes respectives.

Gain sur les instruments dérivés

	Trimestres terminés les 30 septembre			Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		
	2005	2004	Variation en \$	2005	2004	Variation en \$
	(non vérifié)	(non vérifié)		(non vérifié)	(non vérifié)	
Total	(9 610) \$	- \$	(9 610) \$	(10 723) \$	(1 550) \$	(9 173) \$
Canada	- \$	- \$	- \$	- \$	(1 550) \$	1 550 \$
É.-U.	(9 610) \$	- \$	(9 610) \$	(10 723) \$	- \$	(10 723) \$

Trimestre et période de neuf mois terminés le 30 septembre

Le gain sur les instruments dérivés a trait aux gains non réalisés sur les ententes relatives aux taux de change qui sont utilisés afin de diminuer l'incidence de la variation des taux de change canadien et américain sur les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)}, aux swaps de taux d'intérêt utilisés pour fixer une tranche de l'élément variable de la facilité de crédit d'IESI d'un montant de 385 000 \$ US, et à une couverture sur les prix des marchandises relative à du carton ondulé. Le Fonds n'a pas désigné ces instruments dérivés comme couvertures et, par conséquent, la variation de la juste valeur de ces instruments dérivés est comptabilisée dans le bénéfice de la période considérée.

Le gain sur les instruments dérivés pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004 a trait à un gain réalisé lors du règlement de deux contrats à terme de gré à gré sur obligations. Les contrats à terme de gré à gré sur obligations ont été conclus en prévision de la clôture du placement privé de titres de créance le 25 juin 2004 afin de gérer le risque de volatilité des taux d'intérêt. Les contrats à terme de gré à gré sur obligations ont pris fin concurremment à la clôture du placement privé de titres de créance et se sont traduits par un gain totalisant 1 550 \$.

Perte de change

	Trimestres terminés les 30 septembre			Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		
	2005	2004	Variation en \$	2005	2004	Variation en \$
	(non vérifié)	(non vérifié)		(non vérifié)	(non vérifié)	
Total	10 199 \$	- \$	10 199 \$	11 173 \$	- \$	11 173 \$
Canada	10 334 \$	- \$	10 334 \$	11 099 \$	- \$	11 099 \$
É.-U.	(135) \$	- \$	(135) \$	74 \$	- \$	74 \$

Trimestre et période de neuf mois terminés le 30 septembre

Au 30 septembre 2005, le Fonds, par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive 4264126 Canada Limitée, détenait pour 160 000 \$ US d'effets à recevoir d'IESI. Les effets ne sont pas compris dans l'investissement net d'IESI, un établissement étranger autonome, et sont, par conséquent, convertis comme s'ils étaient des soldes commerciaux en devises à l'égard de tiers. Le solde de la perte de change est principalement attribuable aux variations du taux de change entre la date à laquelle les intérêts sur ces effets à recevoir sont exigibles et la date à laquelle les intérêts sont perçus.

Autres charges

	Trimestres terminés les 30 septembre			Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		
	2005	2004	Variation en \$	2005	2004	Variation en \$
	(non vérifié)	(non vérifié)		(non vérifié)	(non vérifié)	
Total	461 \$	- \$	461 \$	2 072 \$	- \$	2 072 \$
Canada	- \$	- \$	- \$	761 \$	- \$	761 \$
É.-U.	461 \$	- \$	461 \$	1 311 \$	- \$	1 311 \$

Trimestre et période de neuf mois terminés le 30 septembre

Les autres charges comprennent principalement divers frais liés au versement de primes à des cadres relativement à la réalisation de l'acquisition d'IESI.

Charge (économie) d'impôts

	Trimestres terminés les 30 septembre			Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		
	2005	2004	Variation en \$	2005	2004	Variation en \$
	(non vérifié)	(non vérifié)		(non vérifié)	(non vérifié)	
Total	1 763 \$	(1 362) \$	3 125 \$	(18 089) \$	(3 104) \$	(14 985) \$
Canada	(1 678) \$	(1 362) \$	(316) \$	(7 748) \$	(3 104) \$	(4 644) \$
É.-U.	3 441 \$	- \$	3 441 \$	(10 341) \$	- \$	(10 341) \$

Trimestre et période de neuf mois terminés le 30 septembre

L'augmentation de la charge d'impôts pour le trimestre terminé le 30 septembre s'explique en grande partie par la hausse du bénéfice avant impôts et des impôts d'États imputable aux activités américaines du Fonds. L'augmentation des économies d'impôts du secteur canadien est principalement attribuable à une révision de la valeur fiscale des immobilisations. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre, le Fonds a constaté une économie d'impôts totalisant environ 13 900 \$ à l'extinction des billets subordonnés de premier rang d'IESI. Cette économie a été partiellement contrebalancée par le bénéfice avant impôts et les impôts d'États lié aux activités américaines du Fonds. L'augmentation des économies d'impôts pour le secteur canadien est essentiellement attribuable aux économies d'impôts constatées au titre des acquisitions et des frais connexes.

Part des actionnaires sans contrôle

Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2005, la part des actionnaires sans contrôle s'élève à 1 958 \$ et à 1 692 \$, respectivement, par rapport à néant pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2004. La part des actionnaires sans contrôle représente la quote-part du bénéfice net de la part des actionnaires sans contrôle pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2005.

Revue de l'exploitation d'IESI – Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2005 (Tous les montants sont en milliers de dollars américains.)

L'analyse qui suit est fournie à des fins d'information pour permettre aux lecteurs d'avoir une meilleure compréhension de la variation des résultats d'IESI pour le trimestre et la période de neuf mois complets terminés le 30 septembre 2005 comparativement au trimestre et à la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2004. Le Fonds a acquis IESI le 21 janvier 2005 et, par conséquent, seuls les résultats de la période tampon liée à IESI sont compris dans les résultats financiers consolidés du Fonds.

Le tableau suivant présente l'état consolidé des résultats d'IESI pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2005 comparativement au trimestre et à la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2004 :

	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2005	2004 ⁽⁶⁾	2005	2004 ⁽⁶⁾
	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)
Produits	97 359 \$	89 115 \$	274 404 \$	253 468 \$
Charges d'exploitation	58 727	51 607	164 061	147 207
Frais de vente, généraux et administratifs	11 021	10 831	32 188	32 111
Bénéfice avant les éléments suivants	27 611	26 677	78 155	74 150
Amortissement	20 780	17 522	58 468	49 156
Intérêts sur la dette à long terme	4 104	7 028	12 217	20 794
Frais de financement	-	-	28 188	-
(Gain) perte sur les instruments dérivés	(7 859)	(240)	(8 759)	320
Coûts d'opération	-	877	7 344	877
Autres charges (produits)	355	21	1 318	(6)
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	10 231	1 469	(20 621)	3 009
Charge (économie) d'impôts	2 694	1 708	(8 447)	2 778
Bénéfice net (perte nette)	7 537 \$	(239) \$	(12 174) \$	231 \$

Notes :

⁽⁶⁾ Certains montants correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

Produits

	Trimestres terminés les 30 septembre			Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		
	2005	2004	Variation en \$	2005	2004	Variation en \$
	(non vérifié)	(non vérifié)		(non vérifié)	(non vérifié)	
Total	97 359 \$	89 115 \$	8 244 \$	274 404 \$	253 468 \$	20 936 \$
Sud	52 140 \$	47 900 \$	4 240 \$	149 143 \$	138 466 \$	10 677 \$
Nord-Est	45 219 \$	41 215 \$	4 004 \$	125 261 \$	115 002 \$	10 259 \$

Trimestre et période de neuf mois terminés le 30 septembre

Les augmentations des produits dans les régions du sud et du nord-est pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre sont essentiellement dues aux hausses de prix, à la croissance interne et aux acquisitions complémentaires.

Charges d'exploitation

	Trimestres terminés les 30 septembre			Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		
	2005	2004	Variation en \$	2005	2004	Variation en \$
	(non vérifié)	(non vérifié)		(non vérifié)	(non vérifié)	
Total	58 727 \$	51 607 \$	7 120 \$	164 061 \$	147 207 \$	16 854 \$
Sud	36 704 \$	32 233 \$	4 471 \$	103 408 \$	91 900 \$	11 508 \$
Nord-Est	22 023 \$	19 374 \$	2 649 \$	60 653 \$	55 307 \$	5 346 \$

Trimestre et période de neuf mois terminés le 30 septembre

L'augmentation affichée pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre s'explique principalement par la hausse des charges d'exploitation nécessaires pour gérer la croissance des produits, combinée à la hausse d'une période à l'autre des coûts du carburant, des frais liés à l'entretien des véhicules et des frais d'assurance, laquelle s'est particulièrement fait sentir dans la région du sud.

Frais de vente, généraux et administratifs

	Trimestres terminés les 30 septembre			Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		
	2005	2004	Variation en \$	2005	2004	Variation en \$
	(non vérifié)	(non vérifié)		(non vérifié)	(non vérifié)	
Total	11 021 \$	10 831 \$	190 \$	32 188 \$	32 111 \$	77 \$
Sud	6 123 \$	6 220 \$	(97) \$	18 521 \$	18 849 \$	(328) \$
Nord-Est	4 898 \$	4 611 \$	287 \$	13 667 \$	13 262 \$	405 \$

Trimestre et période de neuf mois terminés le 30 septembre

Les augmentations des frais de vente, généraux et administratifs pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre ne sont pas attribuables à la hausse d'un élément en particulier ou d'un regroupement d'éléments.

Bénéfice avant amortissement, intérêts sur la dette à long terme, frais de financement, (gain) perte sur les instruments dérivés, coûts d'opération, autres charges (produits) et impôts sur les bénéfices (« BAIIA^A) aux États-Unis »)

	Trimestres terminés les 30 septembre			Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		
	2005	2004	Variation en \$	2005	2004	Variation en \$
	(non vérifié)	(non vérifié)		(non vérifié)	(non vérifié)	
Total	27 611 \$	26 677 \$	934 \$	78 155 \$	74 150 \$	4 005 \$
Sud	9 313 \$	9 447 \$	(134) \$	27 214 \$	27 717 \$	(503) \$
Nord-Est	18 298 \$	17 230 \$	1 068 \$	50 941 \$	46 433 \$	4 508 \$

Trimestre et période de neuf mois terminés le 30 septembre

La croissance du BAIIA^A) aux États-Unis est principalement attribuable à l'augmentation des prix, des volumes et des produits de l'acquisition, en partie contrebalancée par la hausse des charges d'exploitation nécessaires pour gérer la croissance des produits, ainsi qu'à l'augmentation d'une période à l'autre des coûts du carburant, des frais liés à l'entretien des véhicules et des frais d'assurance, laquelle s'est particulièrement fait sentir dans la région du Sud.

Amortissement

	Trimestres terminés les 30 septembre			Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		
	2005	2004	Variation en \$	2005	2004	Variation en \$
	(non vérifié)	(non vérifié)		(non vérifié)	(non vérifié)	
Total	20 780 \$	17 522 \$	3 258 \$	58 468 \$	49 156 \$	9 312 \$

Trimestre et période de neuf mois terminés le 30 septembre

Relativement à l'acquisition d'IESI par une filiale du Fonds et au regroupement ultérieur de la filiale avec IESI, les actifs et les passifs d'IESI incluent les ajustements de la juste valeur, ce qui se traduit par une augmentation d'environ 150 000 \$ des immobilisations et des actifs liés aux décharges ainsi que des actifs incorporels, laquelle a contribué à la hausse de l'amortissement par rapport aux périodes correspondantes terminées le 30 septembre 2004.

Intérêts sur la dette à long terme

	Trimestres terminés les 30 septembre			Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		
	2005	2004	Variation en \$	2005	2004	Variation en \$
	(non vérifié)	(non vérifié)		(non vérifié)	(non vérifié)	
Total	4 104 \$	7 028 \$	(2 924) \$	12 217 \$	20 794 \$	(8 577) \$

Trimestre et période de neuf mois terminés le 30 septembre

La baisse des intérêts sur la dette à long terme comparativement aux périodes correspondantes terminées le 30 septembre 2004 est principalement due à l'extinction de billets subordonnés de premier rang portant intérêt à 10,25 % d'un montant de 150 000 \$ d'IESI parallèlement à l'acquisition d'IESI par le Fonds. Ces billets ont été remplacés par une facilité de crédit à terme, en vertu de laquelle les prélèvements sont assortis d'un taux d'intérêt plus faible.

Frais de financement

	Trimestres terminés les 30 septembre			Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		
	2005	2004	Variation en \$	2005	2004	Variation en \$
	(non vérifié)	(non vérifié)		(non vérifié)	(non vérifié)	
Total	- \$	- \$	- \$	28 188 \$	- \$	28 188 \$

Trimestre et période de neuf mois terminés le 30 septembre

À la clôture de l'acquisition d'IESI par le Fonds, IESI a racheté des billets subordonnés de premier rang portant intérêt à 10,25 % d'un montant de 150 000 \$ et a engagé des dépenses de 28 188 \$ relatives à l'extinction. Par suite de ces dépenses, IESI a constaté un actif d'impôts futurs totalisant environ 11 300 \$, qui a été comptabilisé à titre d'économie d'impôts au trimestre terminé le 31 mars 2005 et est, par conséquent, compris dans les résultats d'exploitation de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2005.

(Gain) perte sur les instruments dérivés

	Trimestres terminés les 30 septembre			Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		
	2005	2004	Variation en \$	2005	2004	Variation en \$
	(non vérifié)	(non vérifié)		(non vérifié)	(non vérifié)	
Total	(7 859) \$	(240) \$	(7 619) \$	(8 759) \$	320 \$	(9 079) \$

Trimestre et période de neuf mois terminés le 30 septembre

(Le gain) la perte sur les instruments dérivés a trait aux gains non réalisés sur les ententes relatives aux taux de change qui sont utilisés afin de diminuer l'incidence de la variation des taux de change canadien et américain sur les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)}, aux swaps de taux d'intérêt utilisés pour fixer une tranche de la composante variable de la facilité de crédit d'IESI d'un montant de 385 000 \$ US, et à une couverture sur les prix des marchandises relative à du carton ondulé. IESI n'a pas désigné ces instruments dérivés comme couvertures et, par conséquent, la variation de la juste valeur de ces instruments dérivés est comptabilisée dans le bénéfice de la période considérée.

Coûts d'opération

	Trimestres terminés les 30 septembre			Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		
	2005	2004	Variation en \$	2005	2004	Variation en \$
	(non vérifié)	(non vérifié)		(non vérifié)	(non vérifié)	
Total	- \$	877 \$	(877) \$	7 344 \$	877 \$	6 467 \$

Trimestre et période de neuf mois terminés le 30 septembre

Au cours du trimestre terminé le 31 mars 2005, IESI a engagé des coûts d'opération directement liés à son acquisition par le Fonds. Les frais pris en charge par IESI, le vendeur, comprennent les frais juridiques, de financement et de consultation, et ils ne sont pas disponibles aux fins de capitalisation. Par conséquent, les coûts d'opération n'avaient aucune valeur pour le Fonds ni pour IESI avant la clôture de l'acquisition et, à ce titre, ils constituent des frais s'appliquant à la période précédant l'acquisition d'IESI par le Fonds. Au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2004, IESI a radié des coûts d'opération au titre d'un premier appel à l'épargne auquel elle a renoncé.

Autres charges (produits)

	Trimestres terminés les 30 septembre			Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		
	2005	2004	Variation en \$	2005	2004	Variation en \$
	(non vérifié)	(non vérifié)		(non vérifié)	(non vérifié)	
Total	355 \$	21 \$	334 \$	1 381 \$	(6) \$	1 387 \$

Trimestre et période de neuf mois terminés le 30 septembre

Les autres charges engagées au cours des périodes considérées terminées le 30 septembre sont essentiellement liées aux divers frais liés au versement de primes à des cadres engagés relativement à la réalisation de l'acquisition d'IESI et à la charge liée à l'impôt de franchise d'État.

Charge (économie) d'impôts

	Trimestres terminés les 30 septembre			Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		
	2005	2004	Variation en \$	2005	2004	Variation en \$
	(non vérifié)	(non vérifié)		(non vérifié)	(non vérifié)	
Total	2 694 \$	1 708 \$	986 \$	(8 447) \$	2 778 \$	(11 225) \$

Trimestre et période de neuf mois terminés le 30 septembre

L'augmentation de la charge d'impôts pour le trimestre terminé le 30 septembre est essentiellement due à la hausse du bénéfice avant impôts sur les bénéficiaires. L'économie d'impôts comptabilisée pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2005 est attribuable à la constatation de pertes autres qu'en capital et d'économies d'impôts liées aux frais de financement.

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Autres mesures de rendement – Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2005
(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part de fiducie et par action privilégiée de participation.)

Dépenses en immobilisations et en actifs liés aux décharges

	Trimestres terminés les 30 septembre			Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		
	2005	2004	Variation en \$	2005	2004	Variation en \$
	(non vérifié)	(non vérifié)		(non vérifié)	(non vérifié)	
Total	25 238 \$	4 698 \$	20 540 \$	75 198 \$	15 690 \$	59 508 \$
Investissements de maintien :						
Canada	3 355 \$	2 677 \$	678 \$	12 959 \$	10 042 \$	2 917 \$
États-Unis	9 872 \$			24 403 \$		
Investissements de croissance :						
Canada	4 122 \$	2 021 \$	2 101 \$	10 955 \$	5 648 \$	5 307 \$
États-Unis	7 889 \$			26 881 \$		

Trimestre terminé le 30 septembre

Investissements de maintien

L'augmentation des investissements de maintien et dépenses en actifs liés aux décharges (les « investissements de maintien ») pour le secteur canadien du Fonds résulte principalement des acquisitions au Canada et de l'aménagement de cellules. À l'échelle globale, les secteurs américains du Fonds comptent pour le reste de l'augmentation, laquelle découle essentiellement des investissements de maintien liés aux véhicules, aux conteneurs et à l'aménagement de cellules.

Investissements de croissance

L'augmentation des investissements de croissance et dépenses en actifs liés aux décharges (les « investissements de croissance ») pour le secteur canadien du Fonds résulte principalement des véhicules, du matériel et des conteneurs acquis dans le but de soutenir la croissance des produits de la période considérée. À l'échelle globale, les secteurs américains du Fonds comptent pour le reste de l'augmentation, laquelle découle essentiellement des véhicules, des conteneurs et de l'aménagement de cellules. Les investissements de croissance dans le cadre de l'aménagement de cellules sont principalement liés à la décharge Seneca Meadows du Fonds, qui profitera des dépenses engagées au cours d'une ou de plusieurs périodes futures.

Période de neuf mois terminée le 30 septembre

Investissements de maintien

L'augmentation des investissements de maintien pour le secteur canadien du Fonds découle essentiellement du calendrier des acquisitions de véhicules, de matériel et de conteneurs, conjugué aux investissements de maintien liés aux acquisitions du Fonds au Canada et à l'aménagement de cellules. À l'échelle globale, les secteurs américains du Fonds comptent pour le reste de l'augmentation, laquelle est essentiellement liée aux véhicules, aux conteneurs et à l'aménagement de cellules.

Investissements de croissance

L'augmentation des investissements de croissance pour le secteur canadien du Fonds résulte principalement des véhicules, du matériel et des conteneurs acquis dans le but de soutenir pendant la période considérée la croissance des produits, l'aménagement de cellules et l'acquisition de matériel nécessaire à l'agrandissement au nord de la décharge de Lachenaie, qui profitera des dépenses engagées au cours d'une ou de plusieurs périodes futures, ainsi que l'acquisition de matériel aux fins d'exploitation de la décharge Ridge. À l'échelle globale, les secteurs américains du Fonds comptent pour le reste de l'augmentation, laquelle découle essentiellement des véhicules, des conteneurs et de l'aménagement de cellules. Les investissements de croissance dans le cadre de l'aménagement de cellules sont principalement liés à la

décharge Seneca Meadows du Fonds, qui profitera des dépenses engagées au cours d'une ou de plusieurs périodes futures.

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005, la direction prévoit engager des dépenses liées aux investissements de croissance de 27 000 \$ à 32 000 \$, qui profiteront à une ou plusieurs périodes futures, essentiellement dans le cadre de l'aménagement de capacités d'enfouissement supplémentaires, principalement à la décharge Seneca Meadows et à la décharge de Lachenaie du Fonds. Les autres investissements de croissance pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005 seront principalement liés aux initiatives de croissance au sein des activités de transport du Fonds.

Flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)}

Les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)} ont totalisé 32 951 \$ et 90 310 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2005, contre 11 681 \$ et 31 131 \$ pour les périodes correspondantes terminées le 30 septembre 2004. Ces hausses de 21 270 \$ et de 59 179 \$ sont essentiellement attribuables à l'apport du BAIIA^{A)} découlant des acquisitions du Fonds. Les apports du BAIIA^{A)} découlant des acquisitions du Fonds pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2005 ont été partiellement contrebalancés par un accroissement des intérêts sur la dette à long terme en raison d'une dette plus élevée, par des investissements de maintien supérieurs afin de soutenir une plus grande clientèle, ainsi que par des retenues d'impôt sur les intérêts et les dividendes versés par IESI.

Les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)} par part de fiducie moyenne pondérée et par action privilégiée de participation moyenne pondérée pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2005 ont atteint 0,50 \$ et 1,44 \$, soit une augmentation de 0,06 \$ et de 0,27 \$, respectivement, par rapport au trimestre et à la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2004. Les apports aux flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)} provenant des acquisitions et de la croissance interne des activités sont les facteurs ayant le plus contribué aux augmentations par rapport au trimestre et à la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2004.

Les fiduciaires et la direction du Fonds ont choisi de définir et de calculer les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)} au moyen d'une méthode fondée sur l'exploitation, comme suit :

(en milliers)

	Trimestres terminés les 30 septembre		
	2005 (non vérifié)	2004 (non vérifié)	2003 ⁷⁾ (non vérifié)
BAIIA ^{A)}	56 994 \$	16 726 \$	15 428 \$
Amortissement des coûts capitalisés liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges	(1 990)	(547)	(924)
Intérêts sur la dette à long terme	(7 204)	(1 772)	(1 320)
Primes à des cadres (autres charges)	(461)	-	-
Impôts exigibles	(1 253)	(105)	(175)
Investissements de maintien	(13 227)	(2 677)	(3 858)
Incidence de la couverture de change pour soutenir les distributions en dollars canadiens	36	-	-
Amortissement du gain au règlement de contrats à terme de gré à gré sur obligations	56	56	-
Flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution ^{B)}	32 951 \$	11 681 \$	9 151 \$

(en milliers)	Périodes de neuf mois terminées les		
	30 septembre		
	2005	2004	2003 ⁷⁾
	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)
BAIIA ^{A)}	156 587 \$	47 914 \$	42 888 \$
Amortissement des coûts capitalisés liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges	(4 465)	(2 254)	(2 514)
Intérêts sur la dette à long terme	(19 510)	(4 228)	(3 871)
Primes à des cadres (autres charges)	(2 072)	-	-
Impôts exigibles	(2 948)	(315)	(525)
Investissements de maintien	(37 362)	(10 042)	(7 105)
Incidence de la couverture de change pour soutenir les distributions en dollars canadiens	(88)	-	-
Amortissement du gain au règlement de contrats à terme de gré à gré sur obligations	168	56	-
Flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution ^{B)}	90 310 \$	31 131 \$	28 873 \$

Notes :

⁷⁾ Le BAIIA^{A)} a été retraité afin de refléter l'adoption de la nouvelle norme comptable concernant les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. L'incidence de l'adoption de cette nouvelle norme comptable sur les résultats comparatifs est présentée en détail dans les rapports du premier et du troisième trimestre du Fonds de revenu BFI Canada pour les périodes terminées le 31 mars et le 30 septembre 2004.

En prévision de la clôture du placement privé de titres de créance le 25 juin 2004, le Fonds a conclu deux contrats à terme de gré à gré sur obligations afin de gérer le risque de volatilité des taux d'intérêt avant la clôture du placement. Le gain obtenu au règlement de ces contrats a totalisé 1 550 \$. Les contrats à terme de gré à gré sur obligations ont pris fin concurremment à la clôture du placement privé de titres de créance et le gain a été porté aux résultats de 2004. Le montant en espèces reçu sera imputé aux flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)} à partir du mois de juillet 2004 et jusqu'à l'échéance des débentures garanties de premier rang, comme suit :

(en milliers)	Amortissement annuel	Amortissement total
Année		
2004	112 \$	112 \$
2005 à 2008	224 \$	896
2009	155 \$	155
2010 à 2013	86 \$	344
2014	43 \$	43
		1 550 \$

Les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)}, calculés selon la méthode fondée sur les flux de trésorerie, comme le recommande l'avis 52-306 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières sur les mesures financières non définies par les PCGR, sont présentés à la note c).

Sommaire des résultats trimestriels

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part de fiducie.)

(en milliers, sauf les montants par part de fiducie)

	2005			
	T3	T2 ^{B)}	T1 ^{B)}	Total
	(non vérifié)			
Produits				
Canada	65 573 \$	65 073 \$	55 000 \$	185 646 \$
É.-U. – Sud	62 710 \$	62 760	45 079	170 549
É.-U. – Nord-Est	54 433 \$	53 933	34 976	143 342
	182 716 \$	181 766 \$	135 055 \$	499 537 \$
Bénéfice net (perte nette)	6 296 \$	7 756 \$	(8 462) \$	5 590 \$
Bénéfice net (perte nette) par part de fiducie moyenne pondérée, de base et dilué(e) ⁹⁾	0,13 \$	0,16 \$	(0,21) \$	0,12 \$
Flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution ^{B)}	32 951 \$	33 176 \$	24 183 \$	90 310 \$
Distributions déclarées sur les parts de fiducie moyennes pondérées	20 672 \$	18 739 \$	15 624 \$	55 035 \$
Distributions déclarées sur les reçus de souscription moyens pondérés	-	-	1 175	1 175
Détenteurs d'actions privilégiées de participation, part des distributions déclarées	6 429	6 963	6 374	19 766
Total des distributions déclarées	27 101 \$	25 702 \$	23 173 \$	75 976 \$

(en milliers, sauf les montants par part de fiducie)

	2004 ^{B), 10)}				
	T4	T3	T2	T1	Total
	(non vérifié)				
Produits					
Canada	52 513 \$	48 913 \$	49 762 \$	42 201 \$	193 389 \$
É.-U. – Sud	-	-	-	-	-
É.-U. – Nord-Est	-	-	-	-	-
	52 513 \$	48 913 \$	49 762 \$	42 201 \$	193 389 \$
Bénéfice net	5 633 \$	5 159 \$	5 808 \$	3 362 \$	19 962 \$
Bénéfice net par part de fiducie moyenne pondérée, de base et dilué ⁹⁾	0,21 \$	0,19 \$	0,22 \$	0,13 \$	0,75 \$
Flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution ^{B)}	10 307 \$	11 681 \$	8 537 \$	10 913 \$	41 438 \$
Distributions déclarées	9 292 \$	9 011 \$	8 446 \$	8 446 \$	35 195 \$

(en milliers, sauf les montants par part de fiducie)

	2003 ^{8), 10), 11)}				
	T4	T3	T2	T1	Total
	(non vérifié)				
Produits					
Canada	43 370 \$	43 163 \$	43 161 \$	38 525 \$	168 219 \$
É.-U. – Sud	-	-	-	-	-
É.-U. – Nord-Est	-	-	-	-	-
	43 370 \$	43 163 \$	43 161 \$	38 525 \$	168 219 \$
Bénéfice net	3 681 \$	3 323 \$	3 571 \$	2 562 \$	13 137 \$
Bénéfice net par part de fiducie moyenne pondérée, de base et dilué ⁹⁾	0,14 \$	0,13 \$	0,13 \$	0,10 \$	0,50 \$
Flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution ^{B)}	7 806 \$	9 151 \$	10 170 \$	9 552 \$	36 679 \$
Distributions déclarées	8 446 \$	8 281 \$	7 950 \$	7 950 \$	32 627 \$

Notes :

- ⁸⁾ Les produits ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.
- ⁹⁾ Le nombre moyen pondéré de parts de fiducie en circulation pour les trimestres terminés le 30 septembre, le 30 juin et le 31 mars 2005 totalisait 49 879, 47 675 et 41 139 (26 500 en 2004 et en 2003), respectivement, et 46 263 pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2005. Le calcul du bénéfice net (de la perte nette) par part de fiducie moyenne pondérée de base inclut la quote-part du bénéfice net (de la perte nette) de la part des actionnaires sans contrôle, et s'élève à 0,13 \$, à 0,16 \$ et à (0,21) \$ pour les trimestres terminés le 30 septembre, le 30 juin et le 31 mars 2005, respectivement, et à 0,12 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2005 (0,54 \$ en 2004). Le nombre moyen pondéré de parts de fiducie entièrement diluées en circulation pour les trimestres terminés le 30 septembre, le 30 juin et le 31 mars 2005 comprend l'échange de la totalité des actions privilégiées de participation, soit 15 512, 17 716 et 15 609, respectivement, (néant en 2004), contre des parts de fiducie du Fonds et il totalise 65 391, 65 391 et 56 748, respectivement, (26 500 en 2004 et en 2003). Le nombre moyen pondéré de parts de fiducie entièrement diluées en circulation pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2005 comprend l'échange de la totalité des actions privilégiées de participation contre 16 278 parts de fiducie du Fonds et il totalise 62 541 (26 500 en 2004). Le calcul du bénéfice net (de la perte nette) par part de fiducie moyenne pondérée, entièrement dilué, exclut la quote-part du bénéfice net (de la perte nette) de la part des actionnaires sans contrôle, et s'élève à 0,13 \$, 0,16 \$ et à (0,21) \$ pour les trimestres terminés le 30 septembre, le 30 juin et le 31 mars 2005, respectivement et à 0,12 \$ (0,54 \$ en 2004) pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2005.
- ¹⁰⁾ Le sommaire des résultats trimestriels pour les périodes et les exercices terminés en 2004 et en 2003 a été retraité afin que sa présentation soit conforme à celle de l'exercice courant. Les retraitements sont conformes à la présentation et à la caractérisation de l'information sectorielle du Fonds. Avec prise d'effet le 21 janvier 2005, le Fonds a acquis IESI et, par conséquent, les résultats d'IESI ne sont pas inclus dans le sommaire des résultats trimestriels de 2004 et de 2003.
- ¹¹⁾ Les résultats d'exploitation ont été retraités afin de refléter l'adoption de la nouvelle norme comptable concernant les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. L'incidence de l'adoption de cette nouvelle norme comptable sur les résultats comparatifs est présentée en détail dans les rapports du premier et du troisième trimestre du Fonds de revenu BFI Canada pour la période terminée le 31 mars et le 30 septembre 2004.

Le tableau qui suit présente la croissance trimestrielle approximative totale des produits, du premier trimestre de 2003 au troisième trimestre de 2005 :

Produits du premier trimestre de 2003 (approximation)	38 500 \$
Apports à la croissance des produits :	
Acquisition d'IESI en janvier 2005	117 100
Acquisitions conclues de 2003 à 2005	10 800
Hausse nette des prix et croissance des volumes	16 300
Produits du troisième trimestre de 2005 (approximation)	182 700 \$

Situation financière

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.)

(Toutes les analyses portent sur la période allant du 31 décembre 2004 au 30 septembre 2005, à moins d'indication contraire.)

Principales données du bilan consolidé

	Canada Au 30 septembre 2005 (non vérifié)	É.-U. Au 30 septembre 2005 (non vérifié)	Données consolidées Au 30 septembre 2005 (non vérifié)	Au 31 décembre 2004 ¹²⁾
Débiteurs	40 443 \$	53 308 \$	93 751 \$	33 348 \$
Actifs incorporels	61 977 \$	27 374 \$	89 351 \$	72 856 \$
Écart d'acquisition	50 889 \$	427 066 \$	477 955 \$	50 889 \$
Frais reportés	- \$	14 763 \$	14 763 \$	12 159 \$
Immobilisations	100 214 \$	186 776 \$	286 990 \$	95 325 \$
Actifs liés aux décharges	213 068 \$	526 092 \$	739 160 \$	110 382 \$
Fonds de roulement déficitaire (actif à court terme moins passif à court terme)	(20 799) \$	(4 361) \$	(25 160) \$	(12 686) \$

Notes :

¹²⁾ Le Fonds a acquis IESI le 21 janvier 2005. Par conséquent, la situation financière du Fonds n'inclut pas la situation financière d'IESI au 31 décembre 2004.

Débiteurs

Variation en \$ -- Données consolidées -- 30 septembre 2005 par rapport au 31 décembre 2004 ¹²⁾	60 403 \$
Variation en \$ -- Canada -- 30 septembre 2005 par rapport au 31 décembre 2004	7 095 \$
Variation en \$ -- États-Unis	53 308 \$

La hausse affichée par les débiteurs consolidés s'explique surtout par les acquisitions d'IESI et de la décharge Ridge en janvier 2005.

La hausse des débiteurs du secteur canadien du Fonds est en grande partie imputable aux débiteurs liés à la décharge Ridge, à la croissance interne des produits et au caractère saisonnier des activités.

La hausse d'environ 2 600 \$ des débiteurs des secteurs américains du Fonds pour la période tampon liée à IESI est imputable à une combinaison du caractère saisonnier des activités, des acquisitions d'IESI et de la croissance interne. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par les fluctuations des taux de change.

Le taux de recouvrement des débiteurs reste élevé : moins de cinq pour cent du total des comptes clients sont en souffrance depuis plus de 90 jours. Le total des créances irrécouvrables représente moins de un pour cent des produits.

Actifs incorporels

Variation en \$ – Données consolidées – 30 septembre 2005 par rapport au 31 décembre 2004 ¹²⁾	16 495 \$
Variation en \$ – Canada – 30 septembre 2005 par rapport au 31 décembre 2004	(10 879) \$
Variation en \$ – États-Unis	27 374 \$

L'augmentation des actifs incorporels consolidés est attribuable aux actifs incorporels constatés à l'acquisition d'IESI et aux acquisitions conclues par cette dernière au cours de la période tampon liée à IESI. Les acquisitions d'actifs incorporels, qui ont totalisé environ 31 700 \$, compte tenu des fluctuations des taux de change enregistrées à leur égard entre le 21 janvier 2005 et les dates d'acquisitions, respectivement, et le 30 septembre 2005, ont été partiellement contrebalancées par l'amortissement s'élevant à environ 15 200 \$ depuis le début de l'exercice.

La diminution des actifs incorporels du secteur canadien du Fonds comparativement aux actifs incorporels au 31 décembre 2004 est attribuable à l'amortissement, qui totalise environ 10 900 \$.

La diminution des actifs incorporels des secteurs américains du Fonds, de la date d'acquisition au 30 septembre 2005, est imputable à un amortissement d'environ 4 300 \$ et aux fluctuations des taux de change pour cette même période, contrebalancés en partie par les actifs incorporels acquis par l'intermédiaire des acquisitions, d'un montant d'environ 2 300 \$.

Écart d'acquisition

Variation en \$ – Données consolidées – 30 septembre 2005 par rapport au 31 décembre 2004 ¹²⁾	427 066 \$
Variation en \$ – Canada – 30 septembre 2005 par rapport au 31 décembre 2004	- \$
Variation en \$ – États-Unis	427 066 \$

L'accroissement de l'écart d'acquisition consolidé est essentiellement dû à l'écart d'acquisition constaté à l'acquisition d'IESI, aux acquisitions conclues par cette dernière, de même qu'à un paiement à l'égard d'une acquisition éventuelle effectué au cours de la période tampon liée à IESI, compte tenu des fluctuations des taux de change du 21 janvier 2005, des dates d'acquisitions et de la date du paiement au titre d'une acquisition éventuelle, respectivement, au 30 septembre 2005.

Frais reportés

Variation en \$ – Données consolidées – 30 septembre 2005 par rapport au 31 décembre 2004 ¹²⁾	2 604 \$
Variation en \$ – Canada – 30 septembre 2005 par rapport au 31 décembre 2004	(12 159) \$
Variation en \$ – États-Unis	14 763 \$

La hausse des frais reportés consolidés par rapport au 31 décembre 2004 est essentiellement imputable à des ajustements de la juste valeur au titre des instruments dérivés, d'un montant de 10 723 \$, à des frais reportés concernant les acquisitions qui n'ont pas été réalisées, à des projets d'aménagement de décharges, d'un montant d'environ 2 700 \$, et à des sommes à payer à la direction du Fonds constatées à la clôture de l'acquisition d'IESI à l'égard des secteurs américains. La hausse des frais reportés enregistrée par les secteurs américains a été contrebalancée par la diminution des frais reportés enregistrés par le secteur canadien. Cette diminution est attribuable à la capitalisation des coûts d'opération et des frais connexes au titre de l'écart d'acquisition et des actifs liés aux décharges, qui s'élèvent à environ 11 400 \$, en ce qui a trait aux acquisitions d'IESI et de la décharge Ridge, alors que le solde a été amorti en totalité dans les frais de financement.

Immobilisations

Variation en \$ – Données consolidées – 30 septembre 2005 par rapport au 31 décembre 2004 ¹²⁾	191 665 \$
Variation en \$ – Canada – 30 septembre 2005 par rapport au 31 décembre 2004	4 889 \$
Variation en \$ – États-Unis	186 776 \$

L'augmentation des immobilisations consolidées est attribuable en grande partie aux immobilisations acquises lors de l'acquisition d'IESI et aux acquisitions conclues au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2005. Les

immobilisations acquises, compte tenu des fluctuations des taux de change du 21 janvier 2005 et des dates d'acquisitions, respectivement, au 30 septembre 2005, qui ont totalisé environ 195 400 \$, et des ajouts d'immobilisations et autres variations sans incidence sur la trésorerie, qui ont totalisé environ 36 200 \$ et 2 200 \$, respectivement, ont été partiellement contrebalancées par un amortissement totalisant environ 42 100 \$.

L'augmentation des immobilisations du secteur canadien du Fonds est attribuable à l'acquisition de la décharge Ridge ainsi qu'aux ajouts totalisant environ 19 200 \$, ce qui excède le montant de l'amortissement d'environ 14 100 \$ et le montant des cessions d'environ 200 \$.

La diminution des immobilisations des secteurs américains du Fonds, de la date d'acquisition au 30 septembre 2005, est imputable à un amortissement d'un montant total d'environ 28 000 \$, conjugué aux fluctuations des taux de change pour la même période, et a été partiellement contrebalancée par des actifs acquis d'environ 6 200 \$ et des ajouts d'immobilisations et d'autres variations sans incidence sur la trésorerie totalisant environ 19 700 \$ et 2 200 \$, respectivement.

Actifs liés aux décharges

Variation en \$ – Données consolidées – 30 septembre 2005 par rapport au 31 décembre 2004 ¹²⁾	628 778 \$
Variation en \$ – Canada – 30 septembre 2005 par rapport au 31 décembre 2004	102 686 \$
Variation en \$ – États-Unis	526 092 \$

L'augmentation des actifs liés aux décharges consolidés est attribuable aux actifs liés aux décharges acquis lors de l'acquisition d'IESI, d'un montant d'environ 525 100 \$, compte tenu des fluctuations des taux de change du 21 janvier 2005 au 30 septembre 2005 et de l'acquisition de la décharge Ridge, d'un montant d'environ 110 400 \$, de même qu'aux ajouts d'actifs liés aux décharges et aux coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture capitalisés totalisant environ 43 400 \$, partiellement contrebalancée par un amortissement d'un montant total d'environ 50 400 \$.

L'augmentation des actifs liés aux décharges du secteur canadien du Fonds est attribuable aux actifs liés aux décharges acquis, aux ajouts d'actifs liés aux décharges effectués essentiellement à la décharge de Lachenaie du Fonds et à des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture capitalisés totalisant environ 118 400 \$, ce qui excède d'environ 15 700 \$ le montant de l'amortissement. Les ajouts liés au secteur canadien du Fonds étaient essentiellement attribuables à la construction de cellules d'enfouissement pour la décharge de Lachenaie.

La diminution des actifs liés aux décharges des secteurs américains du Fonds, de la date d'acquisition au 30 septembre 2005, est imputable à un amortissement d'un montant total d'environ 34 700 \$, conjugué à des fluctuations des taux de change pour la même période, et a été partiellement contrebalancée par des ajouts d'actifs liés aux décharges effectués principalement à la décharge Seneca Meadows du Fonds et par des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture capitalisés totalisant environ 35 100 \$.

Fonds de roulement déficitaire

Variation en \$ – Données consolidées – 30 septembre 2005 par rapport au 31 décembre 2004 ¹²⁾	(12 474) \$
Variation en \$ – Canada – 30 septembre 2005 par rapport au 31 décembre 2004	(8 113) \$
Variation en \$ – États-Unis	(4 361) \$

L'augmentation du déficit du fonds de roulement du secteur canadien du Fonds est imputable en grande partie au prélèvement de 13 500 \$, déduction faite des remboursements ultérieurs, effectué sur la facilité de crédit à la clôture de l'acquisition de la décharge Ridge en janvier 2005, ainsi qu'à une diminution d'environ 2 100 \$ des espèces et des quasi-espèces en raison principalement du financement des investissements de croissance à même les excédents de trésorerie. L'augmentation d'environ 7 100 \$ des débiteurs, principalement attribuable aux débiteurs au titre de la décharge Ridge, la croissance interne des produits et le caractère saisonnier des activités ont partiellement contrebalancé l'augmentation du déficit du fonds de roulement, tel qu'il a été décrit.

Le déficit du fonds de roulement des secteurs américains du Fonds a baissé d'environ 15 700 \$ depuis la date d'acquisition. Une tranche d'environ 14 800 \$ de cette baisse est attribuable au règlement de divers frais liés aux

opérations et coûts connexes à la clôture de l'acquisition d'IESI par le Fonds ainsi qu'à l'utilisation de l'excédent de trésorerie aux fins de remboursements des montants prélevés sur la facilité de crédit renouvelable d'IESI.

Présentation des données par part de fiducie en circulation

(en milliers)

	Au 30 septembre 2005	
	Parts	\$
Parts de fiducie, à la fin	49 885	814 959 \$
Parts de catégorie A, à la fin	-	-
Total de l'apport en capital, à la fin	49 885	814 959 \$

Parts de fiducie

Un nombre illimité de parts de fiducie peut être émis. Chaque part de fiducie peut être cédée, comporte un droit de vote et représente un droit de bénéficiaire égal et indivis à l'égard de toute distribution versée par le Fonds, que ce soit sous forme de revenu, de gains nets en capital réalisés ou d'autres montants, et à l'égard de tout actif net du Fonds dans le cas de la dissolution ou de la liquidation du Fonds.

Le 21 janvier 2005, le Fonds a émis 15 583 parts de fiducie pour une contrepartie totale en espèces de 374 000 \$. Les frais liés au placement ont totalisé 14 728 \$, déduction faite de l'incidence fiscale connexe qui s'est élevée à 7 554 \$. Relativement à la clôture de l'acquisition d'IESI, le Fonds a émis 1 042 parts de fiducie additionnelles en règlement de la conversion d'options sur actions et de bons de souscription d'IESI, d'un montant de 23 223 \$, et de montants à payer à la direction d'IESI de 3 224 \$.

Part de catégorie A

À l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts tenue le 20 janvier 2005 (l'« assemblée extraordinaire des porteurs de parts »), le Fonds a reçu l'approbation de créer et d'émettre une part de catégorie A. Conformément à une deuxième déclaration de fiducie modifiée et mise à jour, qui a été approuvée à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts, une part de catégorie A a été émise en faveur d'IESI. Le porteur de la part de catégorie A a le droit de voter avec les parts de fiducie du Fonds sur toutes les questions sur la base d'un vote pour chaque part de fiducie recevable à l'exercice des droits d'échange pour chaque action privilégiée de participation. La part de catégorie A donnera habituellement un droit de vote avec les parts de fiducie du Fonds à toutes les assemblées des porteurs de parts ou relativement à toute résolution écrite des porteurs de parts. Le porteur de la part de catégorie A a le droit de désigner jusqu'à deux fiduciaires du Fonds. Le droit de désigner des fiduciaires est tributaire de la participation des détenteurs d'actions privilégiées de participation et le droit de désigner deux fiduciaires est conditionnel à ce que les détenteurs d'actions privilégiées de participation détiennent une participation dans le Fonds, sur une base diluée, excédant 20 %. Si la participation des détenteurs d'actions privilégiées de participation est inférieure à 20 %, mais est supérieure à 10 %, le porteur de la part de catégorie A a le droit de désigner un fiduciaire du Fonds. Si la participation des détenteurs d'actions privilégiées de participation est inférieure à 10 %, le porteur de la part de catégorie A n'a pas le droit de désigner un fiduciaire du Fonds. La deuxième déclaration de fiducie modifiée et mise à jour approuvée à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts prévoit que, tant que des actions privilégiées de participation sont en circulation, les fiduciaires ne doivent pas déclarer, verser ou effectuer une distribution de flux de trésorerie distribuables ou une autre distribution d'encaisse ou de biens à l'égard d'une part de fiducie du Fonds, à moins qu'IESI ne déclare une distribution aux détenteurs d'actions privilégiées de participation d'un montant correspondant à la distribution par part payable aux porteurs de parts du Fonds. La part de catégorie A sera remboursable au gré du détenteur en tout temps ou au gré du Fonds en tout temps après la date où aucune action privilégiée de participation n'est en circulation et que les droits relatifs à la part de catégorie A sur le Fonds ont cessé d'être en vigueur. Le prix de rachat de la part de catégorie A sera d'un montant nominal. Au 30 septembre 2005, la participation indirecte des détenteurs d'actions privilégiées de participation était de 23,7 %.

Part des actionnaires sans contrôle – Actions privilégiées de participation

Le Fonds, certaines de ses filiales et IESI ont conclu une convention visant l'acquisition d'IESI. Cette acquisition a été financée à même le produit du placement de reçus de souscription du Fonds, l'émission d'actions privilégiées de participation aux actionnaires cédants et des retraits en vertu de la nouvelle facilité de crédit d'IESI. La clôture de l'acquisition a eu lieu le 21 janvier 2005 et, par conséquent, le Fonds est l'unique actionnaire de 4264126 Canada Limitée, société constituée en vertu des lois du Canada, qui détient les actions ordinaires de Holdings et d'IESI. IESI a

émis 22 266 actions privilégiées de participation qui peuvent être échangées, sous réserve de diverses conditions, en parts de fiducie du Fonds, à raison de une action contre une part. Au 2 novembre 2005, 6 760 actions privilégiées de participation avaient été converties en parts de fiducie du Fonds. Chaque détenteur d'actions privilégiées de participation reçoit des dividendes comme si le détenteur était un porteur de parts de fiducie. En présumant l'échange de la totalité de la part des actionnaires sans contrôle des détenteurs d'actions privilégiées de participation, le Fonds aurait l'équivalent de 65 391 parts de fiducie en circulation au moment de la clôture de l'acquisition d'IESI et au 2 novembre 2005.

Situation de trésorerie et sources de financement

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par tonne, à moins d'indication contraire.)

Obligations contractuelles

	Au 30 septembre 2005				
	Paielements exigibles (en milliers)				
	Total	À moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes à long terme	440 001 \$	35 715 \$	70 \$	131 412 \$	272 804 \$
Contrats de location-exploitation	25 440	4 254	7 358	6 288	7 540
Autres obligations à long terme ¹³⁾	25 500	1 500	3 000	-	21 000
Total des obligations contractuelles	490 941 \$	41 469 \$	10 428 \$	137 700 \$	301 344 \$

Notes :

¹³⁾ Les autres obligations à long terme se composent des éléments suivants : une redevance de 1,50 \$ la tonne à la décharge de Lachenaie du Fonds, estimée selon un paiement maximal annuel de 1 500 \$ et un paiement cumulatif de 4 500 \$ sur les trois ans restants de la durée de la convention, ainsi que des paiements au titre d'un contrat de licence visant l'utilisation de la marque de commerce « BFI » et du logo s'y rapportant durant la période comprise entre le 30 juin 2015 et le 30 juin 2034.

Dettes à long terme

Le 25 juin 2004, Holdings a émis des débetures garanties de premier rang à cinq ans portant intérêt au taux de 6,123 %, pour un montant de 47 000 \$, ainsi que des débetures garanties de premier rang à 10 ans portant intérêt au taux de 7,015 %, pour un montant de 58 000 \$.

Avec prise d'effet le 4 janvier 2005, le Fonds, par l'intermédiaire de Holdings, a conclu une convention de crédit modifiée et mise à jour. La convention de crédit modifiée et mise à jour a mis à la disposition du Fonds les éléments suivants : 120 000 \$ en vertu d'une facilité de crédit garantie de premier rang et 60 000 \$ en vertu d'une facilité de crédit garantie subordonnée. L'objectif principal de ces facilités était de permettre au Fonds de disposer de ressources suffisantes à la finalisation de l'acquisition de la décharge Ridge. L'acquisition de la décharge Ridge a été finalisée avant de recevoir le produit du placement de reçus de souscription du Fonds qui a été clôturé sous condition le 5 janvier 2005 et qui a retrouvé sa libre disposition concurremment à la clôture de l'acquisition d'IESI le 21 janvier 2005. Le 4 janvier 2005, le Fonds a effectué un retrait de 53 486 \$ sur sa facilité de crédit garantie de premier rang, qui s'est ajouté aux montants déjà à payer en vertu de sa facilité de crédit existante, et un retrait de 60 000 \$ sur sa facilité de crédit garantie subordonnée afin de finaliser l'acquisition de la décharge Ridge. Au moment de la clôture de l'acquisition d'IESI avec prise d'effet le 21 janvier 2005, le Fonds a versé un montant de 98 000 \$ à titre de remboursement partiel des sommes tirées et des intérêts courus en vertu de la convention de crédit modifiée et mise à jour. Concurremment au remboursement partiel, la facilité de crédit garantie subordonnée a été annulée et la facilité de crédit garantie de premier rang a été réduite de 120 000 \$ à 80 000 \$. Avec prise d'effet le 14 octobre 2005, le Fonds a effectué la restructuration de ses participations dans diverses filiales canadiennes et de sa part des effets à recevoir d'IESI. Par suite de la restructuration du Fonds, Holdings a conclu une troisième convention de crédit modifiée et mise à jour. À l'exception des garanties et du report de la date d'échéance, qui est passée du 20 janvier 2006 au 31 mai 2006, les modalités de la convention de crédit sont demeurées essentiellement inchangées.

Le 21 janvier 2005, le Fonds, par l'intermédiaire d'IESI a contracté un nouvel emprunt à terme de 185 000 \$ US et une facilité de crédit renouvelable de 200 000 \$ US. La totalité de la dette déjà existante d'IESI a été remboursée. La facilité de crédit renouvelable sert à financer les exigences du fonds de roulement, les dépenses en immobilisations admissibles et les acquisitions. Elle sert également pour les besoins généraux du Fonds. Au 30 septembre 2005, la facilité de crédit renouvelable était utilisée à raison de 72 700 \$ US. L'emprunt à terme et la facilité de crédit renouvelable portent intérêt à divers taux d'intérêt majorés d'une marge applicable, les intérêts sont payables à terme échu trimestriellement et les tranches inutilisées de la facilité sont assujetties à une commission d'engagement. L'emprunt à terme et la facilité de crédit renouvelable viennent à échéance respectivement le 21 janvier 2012 et le 21 janvier 2010. Afin de respecter une condition de prêt, IESI devait, dans les 90 jours suivant le 21 janvier 2005, conclure et maintenir des swaps de taux d'intérêt d'au moins 60 % de son taux d'intérêt variable payable sur son emprunt à terme, mais d'au plus 50 % du total tiré sur la facilité. En janvier 2005, IESI a conclu trois swaps de taux d'intérêt, en vigueur jusqu'en janvier 2009, avec trois établissements financiers. Une tranche de 75 000 \$ US du nouvel emprunt à terme a vu son taux d'intérêt variable converti en taux fixes de 3,47 %, de 3,57 % et de 3,60 %, majorés d'une marge bancaire se situant entre 1,75 % et 3,50 %. En avril 2005, IESI a conclu quatre swaps de taux d'intérêt avec quatre institutions financières, qui sont en

vigueur jusqu'en avril 2009. Une tranche de 40 000 \$ US du nouvel emprunt à terme a vu son taux d'intérêt variable converti en taux fixes de 4,22 %, de 4,24 %, de 4,25 % et de 4,29 %, majorés d'une marge bancaire se situant entre 1,75 % et 3,50 %. (Pour une analyse plus détaillée se rapportant à la facilité de crédit renouvelable d'IESI, se reporter à la rubrique « Perspectives – Situation de trésorerie »)

Une tranche de l'emprunt à terme et de deux facilités de crédit renouvelables du Fonds est assortie de taux d'intérêt assujettis aux fluctuations du taux préférentiel, du taux des acceptations bancaires sur 30 jours ou du TIOL. Le Fonds a couvert un montant de 115 000 \$ US en vertu du taux variable sur son emprunt à terme de 185 000 \$ US. Le solde de l'emprunt à terme aux États-Unis, de 70 000 \$ US, et les montants tirés sur les facilités renouvelables du Fonds au Canada et aux États-Unis, qui totalisent 35 500 \$ et 72 700 \$ US, respectivement, sont assujettis au risque de taux d'intérêt. Une hausse ou une baisse de 1,0 % des taux d'intérêt variables se traduit par une variation des intérêts de 700 \$ US, de 355 \$ et de 727 \$ US sur l'emprunt à terme aux États-Unis et sur les facilités renouvelables au Canada et aux États-Unis du Fonds, respectivement.

La direction du Fonds poursuit son étude des différentes possibilités lui permettant potentiellement d'échanger son taux d'intérêt fixe sur ses débetures à cinq ans contre un taux d'intérêt variable.

En vertu des conditions liées aux débetures, à l'emprunt à terme et aux facilités de crédit renouvelables, le Fonds est tenu de rembourser en totalité le capital de chaque débeture et de l'emprunt à terme ainsi que tous les montants dus dans le cadre des facilités de crédit renouvelables à leurs dates d'échéance respectives. Tout cas de défaut exigerait le remboursement avant la date d'échéance. Tout manquement aux obligations prévues par les débetures, l'emprunt à terme ou les facilités de crédit pourrait donner lieu à un cas de défaut qui, si l'on n'y a pas remédié ou s'il n'a pas fait l'objet d'une dispense, pourrait donner lieu à un devancement du remboursement de la dette visée. Si le moment du remboursement de la dette devait être devancé, rien ne garantit que les actifs du Fonds suffiraient à rembourser la totalité de la dette.

Les conditions rattachées aux débetures, à l'emprunt à terme et aux facilités de crédit renouvelables du Fonds comportent de nombreuses clauses restrictives qui limitent la latitude dont dispose la direction du Fonds à l'égard de certaines décisions commerciales. Ces clauses limitent de manière importante, entre autres, la capacité du Fonds à contracter des dettes supplémentaires, à grever ses biens d'un privilège ou de toute autre charge, à verser des distributions sur les parts de fiducie et les actions privilégiées de participation au-delà de certains niveaux ou à effectuer d'autres paiements et placements et à contracter d'autres prêts ou à donner d'autres garanties et à vendre ou à céder autrement des actifs, ou encore à fusionner avec une autre entité ou à se regrouper avec elle. En outre, les débetures et les facilités de crédit renouvelables comportent un certain nombre de clauses financières qui requièrent du Fonds qu'il respecte certains ratios financiers et qu'il se soumette à certains tests visant à évaluer sa situation financière. Tout manquement aux obligations prévues par les débetures ou les facilités de crédit pourrait donner lieu à un cas de défaut qui, si l'on n'y a pas remédié ou s'il n'a pas fait l'objet d'une dispense, pourrait donner lieu à un devancement du remboursement de la dette visée. Si le moment du remboursement de la dette devait être devancé, rien ne garantit que les actifs du Fonds suffiraient à rembourser la totalité de la dette. Le Fonds se conforme actuellement à toutes les clauses restrictives aux termes de ses facilités de crédit existantes.

Afin de maintenir le rendement d'exploitation actuel et futur du Fonds, celui-ci doit remplacer les immobilisations et les actifs liés aux décharges (investissements de maintien). Comme le prescrivent les conditions des facilités de crédit renouvelables du Fonds, celui-ci est tenu de financer les investissements de maintien à même les flux de trésorerie provenant de l'exploitation. En vertu de sa facilité de crédit renouvelable au Canada, le Fonds est limité à des dépenses en immobilisations et en actifs liés aux décharges totales (le total des dépenses en immobilisations incluant les investissements de maintien et les investissements de croissance) ne devant pas excéder 40 % du BAIIA, où le BAIIA y est défini, à la fin d'un trimestre de l'exercice et aux trois trimestres qui le précèdent. Si des occasions se présentent qui nécessitent une augmentation des investissements de croissance supérieurs à ceux prévus par la clause restrictive en vigueur, le Fonds tentera d'être dispensé de cette dernière. L'incapacité à obtenir une dispense pourrait faire en sorte que le remboursement de la dette soit devancé, ou se traduire par le report des achats d'immobilisations liées à la croissance. En vertu de sa facilité de crédit renouvelable aux États-Unis, le Fonds est limité à des dépenses en immobilisations et en actifs liés aux décharges annualisées totales, déduction faite des dépenses ayant trait aux nouveaux contrats municipaux, équivalant à 1,2 fois l'amortissement des immobilisations et des actifs liés aux décharges annuel. Si le moment du remboursement de la dette devait être devancé, rien ne garantit que les actifs du Fonds suffiraient à rembourser la totalité de la dette en question.

Flux de trésorerie

Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités suivantes :	Trimestres terminés les 30 septembre			Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		
	2005	2004	Variation en \$	2005	2004	Variation en \$
	(non vérifié)	(non vérifié)		(non vérifié)	(non vérifié)	
Activités d'exploitation	39 574 \$	15 799 \$	23 775 \$	75 445 \$	43 719 \$	31 726 \$
Activités d'investissement	(37 990) \$	(7 247) \$	(30 743) \$	(216 705) \$	(23 037) \$	(193 668) \$
Activités de financement	(1 360) \$	(8 972) \$	7 612 \$	142 221 \$	(4 488) \$	146 709 \$

Trimestre terminé le 30 septembre

L'augmentation des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation est essentiellement attribuable aux apports découlant des acquisitions du Fonds. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation d'IESI ont été en partie contrebalancés par les dépenses liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture de décharges engagées dans le cadre des efforts visant la remise en état de Tantalo, une décharge inactive. Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont accrus, principalement en raison de deux acquisitions complémentaires effectuées aux États-Unis et d'un paiement à l'égard d'une acquisition éventuelle, d'un montant d'environ 11 900 \$, conjugués à une augmentation des acquisitions d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges, qui ont totalisé environ 20 500 \$. L'augmentation des dépenses en immobilisations et en actifs liés aux décharges est expliquée plus en détails à la rubrique « Autres mesures de rendement » du présent rapport de gestion. La diminution des flux de trésorerie affectés aux activités de financement est attribuable à des prélèvements nets d'environ 25 100 \$ effectués sur la facilité de crédit renouvelable du Fonds aux États-Unis visant essentiellement à financer les acquisitions, les investissements de croissance et les dépenses en actifs liés aux décharges ainsi que le fonds de roulement. Ces prélèvements ont été partiellement contrebalancés par une augmentation sur douze mois des distributions versées aux porteurs de parts et aux détenteurs d'actions privilégiées de participation, compte tenu des augmentations du taux de distribution annuel par part de fiducie, totalisant environ 17 700 \$.

Période de neuf mois terminée le 30 septembre

L'augmentation des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation est essentiellement attribuable aux apports découlant des acquisitions du Fonds. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation d'IESI ont été en partie contrebalancés par les dépenses liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture de décharges engagées dans le cadre des efforts visant la remise en état de Tantalo, une décharge inactive. L'augmentation des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement est principalement attribuable aux acquisitions, qui comprennent la décharge Ridge, IESI, cinq acquisitions complémentaires, et un paiement à l'égard d'une acquisition éventuelle effectué au cours de la période, déduction faite de l'acquisition de Twin Oaks par le Fonds en avril 2004, totalisant un montant d'environ 135 700 \$. Le solde est principalement imputable à une hausse des acquisitions d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges, qui s'est chiffrée au total à environ 59 500 \$. L'augmentation des dépenses en immobilisations et en actifs liés aux décharges est expliquée plus en détails à la rubrique « Autres mesures de rendement » du présent rapport de gestion. L'augmentation des flux de trésorerie provenant des activités de financement est essentiellement attribuable à la clôture du placement de reçus de souscription du Fonds, d'un montant de 374 000 \$, dont le produit a été utilisé pour acquérir IESI et la décharge Ridge, le solde ayant servi à rembourser une tranche des facilités d'emprunt antérieures d'IESI. Les remboursements et les prélèvements sur les facilités d'emprunt à long terme du Fonds concernant l'acquisition d'IESI et de la décharge Ridge ainsi que la hausse d'environ 44 200 \$ des distributions à verser aux porteurs de parts de fiducie et aux détenteurs d'actions privilégiées de participation, compte tenu des augmentations du taux de distribution annuel par part de fiducie, représentent le reste de la variation.

En 2005, le Fonds prévoit affecter son excédent de trésorerie et le produit de ses facilités de crédit renouvelables au financement de ses besoins en fonds de roulement, à l'acquisition d'actifs contribuant à la croissance, à l'aménagement d'aires d'enfouissement additionnelles, à l'amorce de projets d'infrastructure dans ses décharges, ainsi qu'au financement d'acquisitions complémentaires stratégiques.

Instrumentes dérivés

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.)

Le Fonds a conclu les instruments dérivés suivants : des swaps de taux d'intérêt variable sur une tranche de sa facilité d'emprunt aux États-Unis, des ententes pour couvrir son risque de change, et un swap sur marchandises relativement à du carton ondulé. Le Fonds a conclu des swaps de taux d'intérêt variable et des ententes pour couvrir son risque de change aux termes de sa facilité de crédit aux États-Unis et pour couvrir son risque de change en ce qui a trait à des sommes reçues d'IESI afin de financer les obligations de distribution en dollars canadiens aux porteurs de parts et aux détenteurs d'actions privilégiées de participation. Le Fonds n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de négociation ou de spéculation. Dans le but de réduire son risque de crédit, il ne conclut des instruments dérivés qu'avec des contreparties dont les ressources financières sont considérées comme suffisantes.

Afin de respecter une condition de prêt, IESI devait, dans les 90 jours suivant le 21 janvier 2005, conclure et maintenir des swaps de taux d'intérêt d'au moins 60 % de son taux d'intérêt variable payable sur son emprunt à terme, mais d'au plus 50 % du total tiré sur la facilité. En janvier 2005, IESI a conclu trois swaps de taux d'intérêt, en vigueur jusqu'en janvier 2009, avec trois établissements financiers. Une tranche de 75 000 \$ US du nouvel emprunt à terme a vu son taux d'intérêt variable converti en taux fixes de 3,47 %, de 3,57 % et de 3,60 %, majorés d'une marge bancaire se situant entre 1,75 % et 3,50 %. En avril 2005, IESI a conclu quatre swaps de taux d'intérêt, qui sont en vigueur jusqu'en avril 2009, avec quatre institutions financières. Une tranche de 40 000 \$ US du nouvel emprunt à terme a vu son taux d'intérêt variable converti en taux fixes de 4,22 %, de 4,24 %, de 4,25 % et de 4,29 %, majorés d'une marge bancaire se situant entre 1,75 % et 3,50 %.

Le Fonds, par l'intermédiaire d'IESI, a conclu trois conventions de trois ans à taux unique visant à couvrir son risque de change. Les conventions de vente de dollars américains et d'achat de 4 500 \$ CA tous les mois prévoient un taux de change moyen d'environ un dollar et vingt-deux cents, de mars 2005 à février 2008. La direction a l'intention de proroger périodiquement la durée des conventions à mesure qu'elles échoient. Si, après février 2008, le Fonds n'est pas en mesure de remplacer sa couverture visant 4 500 \$ CA tous les mois à un taux de change d'environ un dollar et vingt-deux cents pour atténuer son risque de change, toute variation d'un point de base à la hausse ou à la baisse du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain se traduira par une incidence annuelle d'environ 440 \$ sur les flux de trésorerie libellés en dollars canadiens.

La juste valeur des instruments dérivés du Fonds totalisant (10 723) \$ est comptabilisée au bilan consolidé dans les frais reportés, la variation résultante de la juste valeur étant comptabilisée à l'état des résultats à titre de perte ou de gain sur les instruments dérivés.

Distributions

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part de fiducie et par action privilégiée de participation.)

En prévision du rendement financier post-acquisition d'IESI, le Fonds a augmenté de 12,0 % son taux de distribution annuel par part de fiducie en janvier 2005, qui est passé de 1,4025 \$ à 1,5708 \$ avec prise d'effet en février 2005. En août 2005, le Fonds a augmenté son taux de distribution en vigueur de 8,1 %, ce qui a porté le taux annualisé à 1,698 \$ par part de fiducie et par action privilégiée de participation à compter de la distribution payable le 15 septembre 2005 aux porteurs de parts de fiducie et aux détenteurs d'actions privilégiées de participation inscrits le 31 août 2005.

Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2005, le Fonds a déclaré des distributions en espèces aux porteurs de parts de fiducie et aux détenteurs d'actions privilégiées de participation totalisant 0,41 \$ et 1,20 \$, respectivement, par part de fiducie moyenne pondérée et par action privilégiée de participation moyenne pondérée, respectivement. Le Fonds a déclaré une distribution de 0,1415 \$ par part de fiducie et par action privilégiée de participation, payable le 17 octobre 2005 aux porteurs de parts inscrits le 30 septembre 2005.

Le tableau suivant présente les ratios de distribution du Fonds par trimestre et exercice, ou depuis le début de l'exercice, et cumulés :

	2005			
	T3	T2	T1 ¹⁴⁾	Total ¹⁴⁾
	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)
Flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution ^{B)}	32 951 \$	33 176 \$	24 183 \$	90 310 \$
Distributions déclarées sur les parts de fiducie moyennes pondérées	20 672 \$	18 739 \$	15 624 \$	55 035 \$
Distributions déclarées sur les reçus de souscription moyens pondérés	-	-	1 175	1 175
Détenteurs d'actions privilégiées de participation, part des distributions déclarées	6 429	6 963	6 374	19 766
Total des distributions déclarées	27 101 \$	25 702 \$	23 173 \$	75 976 \$
Ratio de distribution	82,2 %	77,5 %	95,8 %	84,1 %
Ratio de distribution excluant les distributions sur les reçus de souscription moyens pondérés	82,2 %	77,5 %	91,0 %	82,8 %
Ratio de distribution cumulé incluant les distributions déclarées sur les reçus de souscription moyens pondérés	85,9 %	86,7 %	89,1 %	85,9 %

	2004				
	T4	T3	T2	T1	Total
	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)
Flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution ^{B)}	10 307 \$	11 681 \$	8 537 \$	10 913 \$	41 438 \$
Distributions déclarées	9 292 \$	9 011 \$	8 446 \$	8 446 \$	35 195 \$
Ratio de distribution	90,2 %	77,1 %	98,9 %	77,4 %	84,9 %
Ratio de distribution cumulé	87,5 %	87,2 %	88,7 %	87,5 %	87,5 %

	2003 ¹⁵⁾				
	T4	T3	T2	T1	Total
	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)
Flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution ^{B)}	7 806 \$	9 151 \$	10 170 \$	9 552 \$	36 679 \$
Distributions déclarées	8 447 \$	8 281 \$	7 950 \$	7 950 \$	32 628 \$
Ratio de distribution	108,2 %	90,5 %	78,2 %	83,2 %	89,0 %
Ratio de distribution cumulé	89,3 %	86,5 %	85,7 %	87,9 %	89,3 %

Notes :

¹⁴⁾ Les distributions déclarées du trimestre terminé le 31 mars 2005 incluent les distributions versées aux détenteurs de reçus de souscription avant la clôture de l'acquisition d'IESI. Par conséquent, le ratio de distribution de 84,1 % pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2005 inclut des distributions versées aux détenteurs de reçus de souscription qui s'élèvent à 1 175 \$. Compte non tenu des distributions déclarées et versées aux détenteurs de reçus de souscription, le ratio de distribution ajusté était de 82,8 % pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2005.

¹⁵⁾ Les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)} ont été retraités afin de refléter l'adoption de la nouvelle norme comptable concernant les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. L'incidence de l'adoption de cette nouvelle norme comptable sur les résultats annuels comparatifs est présentée en détail dans les rapports du premier et du troisième trimestre du Fonds de revenu BFI Canada pour la période terminée le 31 mars et le 30 septembre 2004.

Nature saisonnière des activités

Les produits sont généralement plus élevés durant le printemps, l'été et l'automne, en raison du volume plus important de la collecte et de la mise en décharge des déchets. L'accroissement des produits liés à la collecte et à la mise en décharge est partiellement neutralisé par une augmentation des charges d'exploitation pour gérer et mettre en décharge les volumes de déchets additionnels et par une hausse de l'amortissement des actifs liés aux décharges.

Risques et incertitudes

Le Fonds doit faire face à divers risques et incertitudes liés à ses activités. Un sommaire de ces risques est présenté plus bas. Des détails additionnels sont présentés dans la notice annuelle 2004 du Fonds et dans son prospectus simplifié daté du 20 décembre 2004 déposés sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

- renouvellement ou maintien des permis d'exploitation des décharges
- intégration des acquisitions importantes
- perte de contrats au moment d'appels d'offres ou résiliation anticipée
- dépendance envers les clients qui sont des entreprises de services d'élimination
- concentration géographique des activités
- concentration de la clientèle
- conditions météorologiques et saisonnalité
- conventions collectives
- hausse du prix du carburant
- confiance accordée aux membres clés de la haute direction
- prise de décision au niveau local
- exécution des dédommagements à l'égard d'IESI
- cautionnements, lettres de crédit et assurance
- endettement, clauses restrictives et besoins en capitaux
- pertes non assurées et sous-assurées
- législation et réglementation gouvernementales
- réglementation et litiges environnementaux
- contamination de l'environnement
- concurrence
- gestion continue de la croissance des activités
- accent continu mis sur la croissance au moyen d'acquisitions
- initiatives gouvernementales visant à réduire la mise en décharge de déchets par la promotion de moyens substitués
- contrôle de 4264126 Canada Limitée
- risque de change
- estimations comptables
- contrôle interne à l'égard de l'information financière et procédures de contrôle en matière de communication de l'information
- distributions non garanties
- nature des parts de fiducie
- distribution des titres au moment du rachat ou de la cessation des activités du Fonds
- obligations liées aux porteurs de parts
- admissibilité aux fins de placements et réglementation relative aux biens étrangers
- restrictions imposées à certains porteurs de parts et liquidité des parts de fiducie
- questions fiscales au Canada, y compris l'imposition future des fiducies de revenu, et aux États-Unis
- échanges futurs d'actions privilégiées de participation

Perspectives

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens.)

Aperçu

Les acquisitions de la décharge Ridge et d'IESI étant maintenant finalisées, la direction s'est engagée à mettre en œuvre nos stratégies d'amélioration et celles axées sur le marché dans l'ensemble de la plateforme d'exploitation élargie. La direction mettra l'accent sur la poursuite de sa croissance et de ses programmes d'amélioration à titre d'entreprise unique exerçant ses activités sous deux marques de premier plan ainsi que sur le rehaussement de la valeur de manière continue et audacieuse au sein de ses plateformes d'exploitation situées dans cinq provinces canadiennes et dans neuf États américains. L'atteinte de cet objectif exige le partage des meilleures pratiques et la mise en œuvre continue de stratégies locales et axées sur le marché qui ont contribué au succès des deux entreprises. Ensemble, BFI Canada et IESI servent plus de 850 000 clients résidentiels et environ 100 000 clients commerciaux et industriels au sein de 56 marchés, et se caractérisent par des services efficaces à bon prix, des taux élevés d'internalisation, des activités axées sur les régions ainsi que des flux de trésorerie solides et en croissance.

L'objectif de la direction est l'amélioration continue, synonyme de croissance soutenue des produits et d'efficacité de la gestion des activités de l'entreprise. Le développement de nouveaux marchés et l'aménagement des décharges seront au cœur des préoccupations du Fonds; pour ce faire, celui-ci cherchera des moyens d'élargir les activités de l'entreprise, d'accroître sa clientèle sur les marchés stratégiques et de pousser davantage l'internalisation. Le Fonds, en tant que fonds de revenu, tire sa force des éléments suivants : une croissance historique soutenue de ses parts de marché, une forte position concurrentielle, une solide clientèle liée par des contrats à long terme, des exigences prévisibles en matière d'investissements de maintien et la génération active de flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)}. À l'avenir, la direction du Fonds s'engage à continuer de gérer activement ces forces.

Investissements de maintien

Pour l'exercice 2005, les investissements de maintien, représentant le réinvestissement de capital afin de soutenir les activités d'exploitation à court terme, devraient se situer entre 16 000 \$ et 17 000 \$ pour les activités canadiennes et entre 26 000 \$ US et 27 000 \$ US pour les activités américaines. Les investissements de maintien devraient être concentrés au cours des trois premiers trimestres de chaque exercice, ce qui pourrait entraîner la déclaration et le versement de distributions supérieures aux flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)} pour ces trimestres. Pour l'exercice 2005, le Fonds a encore pour objectif un ratio de distribution de moins de 90,0 %, ce qui est conforme au ratio de distribution cumulatif historique du Fonds de 87,5 %, affiché de l'établissement du Fonds au 31 décembre 2004.

Investissements de croissance

Les investissements de croissance représentent le capital nécessaire pour répondre à la demande en matière de croissance interne ou par acquisition, ou le capital qui profitera exclusivement à des périodes futures. Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005, la direction prévoit engager des dépenses relatives aux investissements de croissance de 27 000 \$ à 32 000 \$ dans le cadre de l'aménagement de capacité d'enfouissement supplémentaire, qui profiteront à une ou plusieurs périodes futures, principalement à la décharge Seneca Meadows et à la décharge de Lachenaie du Fonds. Les autres investissements de croissance pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005 seront principalement liés aux initiatives de croissance au sein des activités de transport du Fonds.

Situation de trésorerie

La direction du Fonds poursuit son étude des différentes possibilités lui permettant d'échanger son taux d'intérêt fixe sur ses débetures à cinq ans contre un taux d'intérêt variable, et elle a l'intention de proroger la durée de ses instruments dérivés de change à mesure qu'ils échoient.

La direction du Fonds prévoit renouveler sa facilité de crédit au Canada avant qu'elle échoie.

Le 20 octobre 2005, IESI a conclu une convention d'une durée de 30 ans lui donnant accès à des obligations-recettes liées à l'évacuation de déchets solides, à vue et assorties de taux d'intérêt variables (les « obligations industrielles »). Les obligations industrielles sont offertes pour un montant maximal de 45 000 \$ US dans le but de financer une partie de la construction de la décharge Seneca Meadows et les dépenses liées au matériel. Les obligations industrielles portent intérêt au TIOL diminué d'un escompte pertinent. Les intérêts sont payables à terme échu mensuellement, à compter du 1^{er} novembre 2005. Les obligations industrielles viennent à échéance le 1^{er} octobre 2035 et elles sont garanties par une lettre de crédit couvrant le montant tiré sur la facilité.

Le 20 octobre 2005, IESI a prélevé une tranche de 20 000 \$ US des obligations industrielles, dont environ 16 100 \$ US ont été affectés au remboursement de la facilité de crédit renouvelable d'IESI. Une tranche d'environ 2 800 \$ US en espèces demeure accessible aux fins de financement des dépenses futures, alors que le solde a été affecté au paiement des frais d'émission et des coûts connexes.

Activités

Le Fonds est tenu de déposer trimestriellement dans une fiducie d'utilité sociale un montant établi par le gouvernement du Québec pour chaque mètre cube de déchets acceptés et déposés dans la zone d'agrandissement autorisée de la décharge de Lachenaie.

Le Fonds évalue la possibilité d'établir une fiducie d'utilité sociale pour certaines des autres décharges de son secteur canadien.

Les décharges du Fonds ont accepté des volumes importants de déchets; il se pourrait qu'à l'avenir, de tels volumes de déchets ne puissent plus être acceptés.

Le Fonds étudie activement les différentes possibilités pour remplacer la décharge de Calgary. À ce jour, le Fonds a passé en charges la totalité des coûts engagés aux fins de l'aménagement d'une nouvelle décharge, à l'exception de ceux liés aux terrains acquis. Le Fonds étudie aussi activement d'autres possibilités d'agrandissement lorsqu'elles se présentent.

Le Fonds soumissionne de façon continue à l'égard de contrats résidentiels et d'autres contrats gouvernementaux pouvant inclure des revenus fixes sur la durée du contrat, ou prévoir une certaine indexation des prix sur la durée du contrat. Dans chaque cas, l'obtention de tels contrats peut également exiger des investissements de croissance.

Autres

Les retenues d'impôt sur les intérêts et les dividendes payés aux sociétés de portefeuille canadiennes dont la provenance est étrangère augmenteront étant donné qu'un nombre important d'actions privilégiées de participation sont converties en parts de fiducie du Fonds, et ces impôts seront déduits lors du calcul du bénéfice net futur et des flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)}.

En ce qui concerne l'avenir, le principal objectif de la direction consiste à accroître les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)} en continuant d'améliorer les services offerts par le Fonds, en améliorant l'efficacité et en assurant la croissance de l'entreprise par l'intermédiaire d'acquisitions stratégiques. À cette fin, la direction du Fonds étudie et évalue continuellement de nouvelles acquisitions stratégiques potentielles, en particulier celles susceptibles d'accroître les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)} et, de ce fait, les distributions. Les futures initiatives peuvent être financées par emprunt, par l'émission de parts de fiducie supplémentaires ou par l'intermédiaire du fonds de roulement ou des liquidités provenant des activités d'exploitation.

Les distributions dépendent des flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)}, et le montant des distributions est examiné périodiquement par les fiduciaires.

Estimations comptables critiques

Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture de décharges

Le Fonds effectue ses propres estimations des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges avec l'aide de ses ingénieurs et des membres de son personnel comptable, en s'appuyant sur les réglementations relatives aux décharges applicables à chaque installation, et revoit ces estimations au moins une fois par année.

Les hypothèses utilisées pour estimer les coûts de fermeture et d'après-fermeture sont importantes. Toute modification apportée aux estimations de coûts, de taux d'escompte et de capacité peut avoir une incidence importante sur les obligations futures au titre des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture, sur les actifs liés aux décharges s'y rapportant et sur les résultats d'exploitation.

Autres

Les autres estimations comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants : estimation de la provision pour créances douteuses; réalisation d'actifs d'impôts futurs; bénéfices futurs; impôts sur les bénéfices et autres estimations utilisées pour l'établissement de la juste valeur de l'écart d'acquisition pour le test de dépréciation annuel du Fonds; hypothèses relatives à la possibilité de recouvrement des frais reportés; durée de vie utile des immobilisations, coûts prévus pour la construction et la mise en valeur de décharges et estimation de la capacité d'enfouissement permise et jugée permise pour l'établissement de l'amortissement des actifs liés aux décharges; coûts estimatifs de remise en état des décharges et diverses estimations économiques utilisées pour l'établissement d'estimations de la juste valeur; actifs et passifs d'impôts futurs.

Nouvelles conventions comptables

Part des actionnaires sans contrôle – Actions privilégiées de participation

À la clôture de l'acquisition d'IESI en janvier 2005, le Fonds, par l'intermédiaire d'IESI, a émis des actions privilégiées de participation aux actionnaires cédants comme contrepartie partielle de l'acquisition. Le CPN-151, Titres échangeables émis par des filiales de fiducies de revenu, fournit des directives dans le cas où les actionnaires cédants conservent une participation directe ou indirecte sans contrôle (« droits conservés ») dans la filiale acquise par la fiducie de revenu. Le CPN-151 exige que les actions privilégiées de participation soient présentées au bilan consolidé de la fiducie de revenu lorsque les détenteurs d'actions privilégiées de participation ont droit à des distributions équivalentes, sur le plan économique, aux distributions effectuées au profit des porteurs de parts de fiducie, et les porteurs de titres échangeables ne peuvent céder les titres échangeables qu'en les échangeant contre des parts de fiducie de la fiducie de revenu. Le Fonds a comptabilisé les actions privilégiées de participation à leur montant d'échange, lequel est mesuré au prix de négociation moyen pondéré des parts de fiducie du Fonds à la date de l'émission, et les a présentées à titre de part des actionnaires sans contrôle au bilan consolidé du Fonds. Le prix de négociation moyen pondéré représente le prix moyen des parts de fiducie du Fonds sur une durée raisonnable avant et après la date à laquelle sont convenues et annoncées les conditions de l'acquisition d'IESI. Les échanges d'actions privilégiées de participation contre des parts de fiducie du Fonds sont comptabilisés à la valeur comptable des actions privilégiées de participation lors de l'émission, déduction faite du bénéfice net (de la perte nette) et des distributions attribuables aux actions privilégiées de participation à la date de l'échange.

Rémunération à base d'actions

À la clôture de l'acquisition d'IESI en janvier 2005, le Fonds a émis des parts de fiducie en échange d'une contrepartie en espèces à divers dirigeants du Fonds. Le Fonds a adopté la méthode de la juste valeur pour comptabiliser la rémunération à base d'actions, tel que l'exigent les dispositions du chapitre 3870 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé Rémunérations et autres paiements à base d'actions. Conformément à cette méthode, la charge de rémunération est évaluée à la juste valeur des parts de fiducie à la date de l'émission.

Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Le Fonds a conclu les instruments dérivés suivants : des swaps de taux d'intérêt variable sur une tranche de sa facilité d'emprunt aux États-Unis, des ententes pour couvrir son risque de change, et un swap sur marchandises relativement à du carton ondulé. Le Fonds a conclu des swaps de taux d'intérêt variable et des ententes pour couvrir son risque de change aux termes de sa facilité d'emprunt aux États-Unis et pour couvrir son risque de change en ce qui a trait à des sommes à recevoir par le Fonds d'IESI afin de financer les obligations de distribution en dollars canadiens aux porteurs de parts de fiducie et aux détenteurs d'actions privilégiées de participation, respectivement. La juste valeur des instruments dérivés du Fonds est déterminée par les contreparties en fonction du cours du marché et incluse dans les frais reportés au bilan consolidé, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de la période considérée. Le Fonds n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de négociation ou de spéculation. Dans le but de réduire son risque de crédit, il ne conclut des instruments dérivés qu'avec des contreparties dont les ressources financières sont considérées comme suffisantes.

Conversion des devises

À la clôture de l'acquisition d'IESI en janvier 2005, le Fonds a adopté les dispositions du chapitre 1651 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé Conversion des devises. Le chapitre 1651 établit des normes pour la conversion des opérations d'une entité publiante libellées dans une monnaie étrangère et pour la conversion des états financiers d'un établissement étranger qu'une entité publiante incorpore dans ses propres états financiers. En vertu de ce chapitre, les états financiers d'établissements étrangers autonomes sont convertis selon la méthode du taux courant. De plus, les actifs et les passifs

sont convertis de leur monnaie fonctionnelle en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les produits et les charges sont convertis en dollars canadiens aux taux de change moyens mensuels. L'écart de conversion découlant de cette conversion est reporté et comptabilisé à titre d'écart de conversion dans l'avoire des porteurs de parts et n'est inclus dans l'état consolidé des résultats que lorsqu'une diminution de l'investissement dans ces établissements étrangers est réalisée.

Information sectorielle

Par suite de l'acquisition d'IESI par le Fonds avec prise d'effet le 21 janvier 2005, le Fonds a adopté formellement les modifications à sa structure d'information interne, ce qui s'est traduit par le regroupement du secteur des décharges et de l'énergie et du secteur de collecte des déchets solides en un même secteur géographique, soit le secteur canadien. Le regroupement aligne les exigences d'information interne du principal responsable de l'exploitation sur les secteurs isolables du Fonds. Par conséquent, le Fonds poursuit ses activités par le biais de trois secteurs géographiques distincts : le Canada, le sud des États-Unis et le nord-est des États-Unis. Les secteurs sont entièrement intégrés et comprennent des décharges ainsi qu'une centrale de transformation des gaz d'enfouissement en électricité, la collecte et la mise en décharge de déchets et de produits recyclables, des stations de transfert, des installations de récupération de matières et la location de compacteurs.

Avertissement à l'égard des énoncés prospectifs

Le présent document peut contenir des énoncés prospectifs relatifs aux activités du Fonds ou à son milieu d'exploitation, lesquels s'appuient sur les estimations, les prévisions et les projections du Fonds. Ces énoncés ne garantissent pas le rendement futur, et ils comportent des risques et des incertitudes qu'il est difficile de prédire ou qui échappent au contrôle du Fonds. Un certain nombre de facteurs importants pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux mentionnés dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent ceux présentés dans la notice annuelle du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004. Par conséquent, les lecteurs sont priés de ne pas se fier à ces énoncés prospectifs. De plus, ces énoncés prospectifs sont valides uniquement à la date à laquelle ils sont rédigés. Bien que, de l'avis de la direction, les énoncés prospectifs compris dans les présentes soient fondés sur des hypothèses raisonnables, le Fonds ne peut garantir aux porteurs de parts que les résultats réels seront conformes à ces énoncés prospectifs. En outre, le Fonds n'a ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour ni de réviser les énoncés prospectifs à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, de la survenance d'événements futurs ou d'autres développements.

^{A)} Tout renvoi à l'expression « BAIIA » dans le rapport de gestion désigne le « bénéfice avant les éléments suivants » de l'état consolidé des résultats. Le « bénéfice avant les éléments suivants » exclut certains ou l'ensemble des éléments suivants : l'« amortissement », les « intérêts sur la dette à long terme », les « frais de financement », (le) la « (gain net) perte nette à la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges », la (le) « perte (gain) sur les instruments dérivés », (le) la « (gain) perte de change », la « radiation des frais de financement reportés », le « gain au règlement des contrats à terme de gré à gré sur obligations », les « autres charges », les « impôts sur les bénéfices » et la « part des actionnaires sans contrôle ». Le BAIIA est une expression utilisée par le Fonds qui n'a pas de signification normalisée établie en vertu des principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada. Il est donc peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures analogues utilisées par d'autres émetteurs. Le BAIIA est une mesure de la rentabilité du Fonds et, par définition, exclut certains éléments, comme il est mentionné ci-dessus. La direction considère ces éléments soit comme des charges sans incidence sur la trésorerie (dans le cas de l'amortissement, de certains frais de financement, de la radiation des frais de financement reportés, de la perte (du gain) sur les instruments dérivés, (du gain) de la perte de change et des impôts futurs), soit comme des charges hors exploitation (dans le cas des intérêts sur la dette à long terme, (du gain net) de la perte nette à la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges, de certains frais de financement, d'autres charges, du gain au règlement des contrats à terme de gré à gré sur obligations, des impôts exigibles et de la part des actionnaires sans contrôle). Pour un investisseur, le BAIIA est une mesure financière et d'exploitation pratique servant de support pour calculer les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)}. Les raisons sous-jacentes à l'exclusion de chacun des postes sont les suivantes :

Amortissement – À titre de poste sans incidence sur la trésorerie, l'amortissement n'a aucune incidence sur les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)}.

Intérêts sur la dette à long terme – Les intérêts sur la dette à long terme sont fonction de la combinaison des titres de créance et des capitaux propres du Fonds, ainsi que des taux d'intérêt applicables à ce dernier; à ce titre, ils reflètent les activités de trésorerie et de financement du Fonds et représentent une catégorie de charges différente de celles que comprend le BAIIA.

Frais de financement – Les frais de financement sont fonction de la combinaison des activités de trésorerie et de financement du Fonds et ils représentent une catégorie de charges différente de celles que comprend le BAIIA.

(Gain net) perte nette à la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges – Le gain net (la perte nette) à la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges n'a aucune incidence sur les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)}, car le produit de la cession a été soit réinvesti dans d'autres immobilisations, soit utilisé pour rembourser la facilité de crédit renouvelable du Fonds.

Perte (gain) sur les instruments dérivés – À titre de poste sans incidence sur la trésorerie, les pertes ou les gains sur les instruments dérivés n'ont aucune incidence sur les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)}.

(Gain) perte de change – À titre de postes sans incidence sur la trésorerie, les gains ou les pertes de change n'ont aucune incidence sur les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)}.

Radiation des frais de financement reportés – À titre de poste sans incidence sur la trésorerie, la radiation des frais de financement reportés n'a aucune incidence sur la détermination des flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)}.

Gain au règlement des contrats à terme de gré à gré sur obligations – Le gain au règlement des contrats à terme de gré à gré sur obligations constitue une activité de trésorerie et de financement et représente une catégorie de produits différente de celle des éléments du BAIIA.

Autres charges – Les autres charges représentent les sommes versées à la direction du Fonds à la clôture de l'acquisition d'IESI et ne sont pas considérées comme une charge indicative de la continuité de l'exploitation. En conséquence, les autres charges représentent une catégorie de charges différente de celles que comprend le BAIIA.

Impôts sur les bénéfices – Les impôts sur les bénéfices sont fonction des lois fiscales et des taux d'imposition, et ils sont touchés par des questions qui ne sont pas liées aux activités quotidiennes du Fonds.

Part des actionnaires sans contrôle – La part des actionnaires sans contrôle représente une participation sans contrôle directe dans IESI par l'intermédiaire d'actions privilégiées de participation. Par conséquent, la part des actionnaires sans contrôle représente une catégorie de charges différente de celles que comprend le BAIIA.

Tout renvoi à l'expression « BAIIA aux États-Unis » dans le rapport de gestion désigne le « bénéfice avant les éléments suivants » de l'état consolidé des résultats d'IESI. Le « bénéfice avant les éléments suivants » exclut certains ou l'ensemble des éléments suivants : l'« amortissement », les « intérêts sur la dette à long terme », les « frais de financement », « (le gain) la perte sur les instruments dérivés », les « coûts d'opération », les « autres charges (produits) » et les « impôts sur les bénéfices ». Le BAIIA aux États-Unis est une expression qui n'a pas de signification normalisée établie en vertu des principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada. Il est donc peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures analogues utilisées par d'autres émetteurs. Le BAIIA aux États-Unis est une mesure de la rentabilité et, par définition, exclut certains éléments, comme il est mentionné ci-dessus. La direction considère ces éléments soit comme des charges sans incidence sur la trésorerie (dans le cas de l'amortissement, de certains frais de financement, (du gain) de la perte sur les instruments dérivés et des impôts futurs), soit comme des charges hors exploitation (dans le cas des intérêts sur la dette à long terme, de certains frais de financement, des coûts d'opération, d'autres charges (produits) et des impôts exigibles). Pour un investisseur, le BAIIA aux États-Unis est une mesure financière et d'exploitation pratique étant donné qu'il lui permet de comparer la rentabilité de toutes les périodes. Les raisons sous-jacentes à l'exclusion de chacun des postes sont les suivantes :

Amortissement – À titre de poste sans incidence sur la trésorerie, l'amortissement n'a aucune incidence sur les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)}.

Intérêts sur la dette à long terme – Les intérêts sur la dette à long terme sont fonction de la combinaison des titres de créance et des capitaux propres d'IESI, ainsi que des taux d'intérêt applicables à ce dernier; à ce titre, ils reflètent les activités de trésorerie et de financement d'IESI et représentent une catégorie de charges différente de celles que comprend le BAIIA.

Frais de financement – Les frais de financement sont fonction de la combinaison des activités de trésorerie et de financement d'IESI et représentent une catégorie de charges différente de celles que comprend le BAIIA.

Perte (gain) sur les instruments dérivés – Les pertes ou les gains sur les instruments dérivés sont fonction de la combinaison des activités de trésorerie et de financement. À la clôture de l'acquisition d'IESI par le Fonds, IESI a conclu divers instruments dérivés de change pour couvrir ses obligations en dollars canadiens et, à ce titre, les (gains) pertes sur les instruments dérivés ne sont pas fonction de l'exploitation.

Coûts d'opération – Les coûts d'opération représentent les sommes versées à divers conseillers relativement à l'acquisition d'IESI par le Fonds et ne sont pas considérés en tant que coût indicatif de la continuité de l'exploitation. En conséquence, les coûts d'opération représentent une catégorie de charges différente de celles que comprend le BAIIA aux États-Unis.

Autres charges (produits) – Les autres charges (produits) représentent principalement les sommes versées à la direction à la clôture de l'acquisition d'IESI et ne sont pas considérées en tant que charge indicative de la continuité de l'exploitation. En conséquence, les autres charges (produits) représentent une catégorie de charges différente de celles que comprend le BAIIA aux États-Unis.

Impôts sur les bénéfices – Les impôts sur les bénéfices sont fonction des lois fiscales et des taux d'imposition, et ils sont touchés par des questions qui ne sont pas liées aux activités quotidiennes du Fonds.

Le BAIIA et le BAIIA aux États-Unis ne devraient pas être interprétés comme une mesure du bénéfice ou des flux de trésorerie. Les éléments de rapprochement entre le BAIIA et le bénéfice net (la perte nette) sont détaillés dans l'état consolidé des résultats, du poste « Bénéfice avant les éléments suivants » jusqu'au poste « Bénéfice net ». Le BAIIA aux États-Unis est présenté aux présentes uniquement à des fins d'information et n'est pas présenté dans l'état consolidé des résultats.

^{B)} Le Fonds a adopté une mesure appelée « flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution », en supplément du bénéfice net, comme mesure du rendement d'exploitation. Le terme « flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution » n'a pas de signification normalisée prescrite par les PCGR et il est donc peu probable qu'il puisse se comparer à des mesures semblables établies par d'autres émetteurs. Cette mesure non définie par les PCGR est présentée dans le but de calculer le montant disponible aux fins de distribution aux porteurs de parts de fiducie et aux détenteurs

d'actions privilégiées de participation. Les actions privilégiées de participation sont présentées à titre de part des actionnaires sans contrôle aux états financiers consolidés du Fonds. Toutefois, la direction du Fonds a choisi d'inclure les participations des détenteurs d'actions privilégiées de participation dans le calcul des flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution étant donné que les détenteurs d'actions privilégiées de participation reçoivent des distributions équivalentes sur le plan économique à celles que reçoivent les porteurs de parts de fiducie, et chaque action privilégiée de participation est échangeable contre une part de fiducie du Fonds. Les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution sont calculés comme suit : le BAIIA^{A)} moins l'amortissement des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges capitalisés, les intérêts sur la dette à long terme, les autres charges, les impôts exigibles, les investissements de maintien et l'incidence de la couverture de change pour soutenir cette période de distributions en dollars canadiens. De plus, le gain obtenu par le Fonds au règlement de deux contrats à terme de gré à gré sur obligations le 25 juin 2004 sera amorti au titre des flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution sur la durée restante jusqu'à l'échéance des débetures garanties de premier rang (pour obtenir des détails supplémentaires, se reporter à la rubrique « Autres mesures de rendement – Flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)} »). Les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution ne sont pas nécessairement représentatifs des flux de trésorerie disponibles pour combler les besoins de liquidités, et ne devraient donc pas être substitués aux flux de trésorerie comme mesure d'évaluation de la situation de trésorerie. Toute référence à l'expression « flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution » dans ce rapport de gestion porte le sens donné dans cette note.

^{C)} Comme le recommande l'avis 52-306 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières portant sur les mesures financières non définies par les PCGR, les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^{B)} sont calculés comme suit, selon la méthode fondée sur les flux de trésorerie :

(en milliers)

	Trimestres terminés les 30 septembre		
	2005	2004	2003 ¹⁷⁾
	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (d'après les états des flux de trésorerie)	39 574 \$	15 799 \$	15 246 \$
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	4 726	(1 133)	(1 441)
Variation nette des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges ¹⁶⁾	1 858	(364)	(796)
Amortissement du gain ou gain au règlement de contrats à terme de gré à gré sur obligations	56	56	-
Frais de financement (déduction faite de la tranche hors trésorerie)	(36)	-	-
Investissements de maintien	(13 227)	(2 677)	(3 858)
Flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution ^{B)}	32 951 \$	11 681 \$	9 151 \$

(en milliers)

	Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		
	2005	2004	2003 ¹⁷⁾
	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (d'après les états des flux de trésorerie)	75 445 \$	43 719 \$	33 984 \$
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	14 832	361	3 846
Variation nette des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges ¹⁶⁾	1 746	(1 413)	(1 852)
Amortissement du gain ou gain au règlement de contrats à terme de gré à gré sur obligations	168	(1 494)	-
Frais de financement (déduction faite de la tranche hors trésorerie)	35 481	-	-
Investissements de maintien	(37 362)	(10 042)	(7 105)
Flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution ^{B)}	90 310 \$	31 131 \$	28 873 \$

Notes :

¹⁶⁾ La variation nette des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges excluent les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges acquises et l'écart de conversion.

¹⁷⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2004, le Fonds a adopté la nouvelle norme comptable relative aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. L'incidence de l'adoption de la nouvelle norme comptable sur les résultats intermédiaires et annuels comparatifs est présentée en détail dans les rapports du premier et du troisième trimestre du Fonds de revenu BFI Canada pour la période terminée le 31 mars et le 30 septembre 2004.

FONDS DE REVENU BFI Canada

Bilans consolidés

Au 30 septembre 2005 (non vérifié) et au 31 décembre 2004 (en milliers de dollars)

	Au 30 septembre 2005	Au 31 décembre 2004
ACTIF		
À COURT TERME		
Espèces et quasi-espèces	14 080 \$	13 282 \$
Débiteurs	93 751	33 348
Autres débiteurs	1 442	1 403
Charges payées d'avance	13 699	2 568
	122 972	50 601
AUTRES DÉBITEURS	1 976	3 028
COÛTS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'APRÈS-FERMETURE DES DÉCHARGES CAPITALISÉS (note 9)	1 270	570
ACTIFS INCORPORELS (note 5)	89 351	72 856
ÉCART D'ACQUISITION (note 4)	477 955	50 889
FRAIS REPORTÉS	14 763	12 159
FRAIS DE FINANCEMENT REPORTÉS	5 528	1 860
IMMOBILISATIONS (note 6)	286 990	95 325
ACTIFS LIÉS AUX DÉCHARGES (note 7)	739 160	110 382
ACTIFS D'IMPÔTS FUTURS (note 10)	3 360	-
	1 743 325 \$	397 670 \$
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs	45 694 \$	23 206 \$
Charges à payer	39 787	7 501
Distribution à payer	9 253	3 097
Impôts à payer	2 116	636
Produits reportés	15 567	6 623
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 8)	35 715	22 224
	148 132	63 287
DETTE À LONG TERME (note 8)	404 286	105 240
COÛTS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FERMETURE ET D'APRÈS-FERMETURE DES DÉCHARGES (note 9)	70 981	6 143
AUTRES PASSIFS	892	-
PASSIFS D'IMPÔTS FUTURS (note 10)	42 550	13 907
	666 841	188 577
PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE (note 11)	393 468	-
AVOIR DES PORTEURS DE PARTS (note 12)	683 016	209 093
	1 743 325 \$	397 670 \$

FONDS DE REVENU BFI CANADA

États consolidés des résultats

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars, sauf le bénéfice net par part de fiducie)

	Trimestres terminés en		Périodes de neuf mois terminées en	
	2005	2004	2005	2004
PRODUITS	182 716 \$	48 913 \$	499 537 \$	140 875 \$
CHARGES				
CHARGES D'EXPLOITATION	103 911	25 722	281 026	72 881
FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS	21 811	6 465	61 924	20 080
BÉNÉFICE AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	56 994	16 726	156 587	47 914
AMORTISSEMENT	38 753	11 159	108 745	33 289
INTÉRÊTS SUR LA DETTE À LONG TERME	7 204	1 772	19 510	4 228
FRAIS DE FINANCEMENT (note 13)	-	-	36 710	748
GAIN NET À LA CESSION D'IMMOBILISATIONS	(30)	(2)	(30)	(26)
GAIN SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS (note 14)	(9 610)	-	(10 723)	(1 550)
PERTE DE CHANGE (note 15)	10 199	-	11 173	-
AUTRES CHARGES (note 16)	461	-	2 072	-
BÉNÉFICE (PERTE) AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	10 017	3 797	(10 870)	11 225
CHARGE (ÉCONOMIE) D'IMPÔTS (note 10)				
Impôts exigibles	1 253	105	2 948	315
Impôts futurs	510	(1 467)	(21 037)	(3 419)
	1 763	(1 362)	(18 089)	(3 104)
BÉNÉFICE (PERTE) AVANT PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	8 254	5 159	7 219	14 329
PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	1 958	-	1 629	-
BÉNÉFICE NET	6 296 \$	5 159 \$	5 590 \$	14 329 \$
Bénéfice net par part de fiducie, de base et dilué	0,13	0,19	0,12	0,54
Nombre moyen pondéré de parts de fiducie en circulation (en milliers), de base (note 12)	49 879	26 500	46 263	26 500
Nombre moyen pondéré de parts de fiducie en circulation (en milliers), dilué (note 12)	65 391	26 500	62 541	26 500

FONDS DE REVENU BFI CANADA

États consolidés des flux de trésorerie

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars, sauf le bénéfice net par part de fiducie)

	Trimestres terminés en		Périodes de neuf mois terminées en	
	2005	2004	2005	2004
RENTRÉES (SORTIES) NETTES DE FONDS LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES				
EXPLOITATION				
Bénéfice net	6 296 \$	5 159 \$	5 590 \$	14 329 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie				
Amortissement des actifs incorporels	5 090	3 213	15 247	9 550
Amortissement des frais de financement reportés	367	219	1 037	659
Amortissement des immobilisations	14 223	3 975	42 108	11 705
Amortissement des actifs liés aux décharges	19 073	3 752	50 353	11 375
Gain net à la cession d'immobilisations	(30)	(2)	(30)	(26)
Frais reportés	36	-	862	-
Radiation des frais de financement reportés	-	-	367	748
Désactualisation des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges	724	51	2 067	151
Perte de change non réalisée	10 235	-	11 085	-
Impôts futurs	510	(1 467)	(21 037)	(3 419)
Gain sur les instruments dérivés	(9 610)	-	(10 723)	-
Part des actionnaires sans contrôle	1 958	-	1 629	-
Dépenses liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges	(4 572)	(234)	(8 278)	(992)
	44 300	14 666	90 277	44 080
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(4 726)	1 133	(14 832)	(361)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	39 574	15 799	75 445	43 719
INVESTISSEMENT				
Acquisitions (note 4)	(11 857)	-	(140 332)	(4 627)
Placement dans d'autres débiteurs	-	(876)	-	(1 138)
Produit d'autres débiteurs	230	221	835	701
Coûts liés aux activités d'après-fermeture des décharges capitalisés	(276)	-	(686)	-
Achat d'immobilisations	(11 339)	(2 790)	(36 231)	(10 690)
Achat d'actifs liés aux décharges	(13 899)	(1 908)	(38 967)	(5 000)
Produit de la cession d'immobilisations	243	11	243	43
Frais reportés	(1 092)	(1 905)	(1 567)	(2 608)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(37 990)	(7 247)	(216 705)	(23 319)
FINANCEMENT				
Paiement des frais de financement reportés	-	(242)	(4 033)	(1 890)
Produit d'un emprunt à terme et renouvelable	61 171	-	465 994	5 800
Produit des débiteurs garantis de premier rang	-	-	-	105 000
Remboursement sur l'emprunt renouvelable et la dette à long terme prise en charge	(36 114)	-	(601 607)	(87 494)
Émission de parts de fiducie, déduction faite des frais d'émission	-	-	351 717	-
Distributions payées aux porteurs de parts et aux détenteurs d'actions privilégiées de participation	(26 417)	(8 730)	(69 850)	(25 622)
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités de financement	(1 360)	(8 972)	142 221	(4 206)
Effet des variations de change sur les espèces et quasi-espèces étrangères	(138)	-	(163)	-
(SORTIES) RENTRÉES NETTES	86	(420)	798	16 194
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	13 994	23 318	13 282	6 704
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	14 080 \$	22 898 \$	14 080 \$	22 898 \$
DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE :				
Les espèces et quasi-espèces comprennent les éléments suivants :				
Espèces	7 602 \$	8 157 \$	7 602 \$	8 157 \$
Quasi-espèces	6 478	14 741	6 478	14 741
	14 080 \$	22 898 \$	14 080 \$	22 898 \$
Liquidités versées au cours de la période pour les éléments suivants :				
Impôts sur les bénéfices	420 \$	- \$	2 599 \$	909 \$
Intérêts	7 051 \$	1 665 \$	19 963 \$	3 650 \$

FONDS DE REVENU BFI CANADA

États consolidés de l'avoir des porteurs de parts

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars, sauf le bénéfice net par part de fiducie)

	Trimestres terminés en		Périodes de neuf mois terminées en	
	2005	2004	2005	2004
SOLDE AU DÉBUT	730 113 \$	216 604 \$	209 093 \$	224 326 \$
Bénéfice net	6 296	5 159	5 590	14 329
Émission de parts de fiducie, déduction faite des frais d'émission et de l'incidence fiscale connexe	-	-	385 719	-
Émission de parts de fiducie en échange d'actions privilégiées de participation	164	-	174 243	-
Distributions	(20 672)	(9 011)	(56 210)	(25 903)
Écart de conversion	(32 885)	-	(35 419)	-
SOLDE À LA FIN	683 016 \$	212 752 \$	683 016 \$	212 752 \$

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars et de parts de fiducie, sauf les montants par part de fiducie)

1. Structure du fonds

Le Fonds de revenu BFI Canada (le « Fonds ») est une fiducie à vocation restreinte et à capital variable constituée en vertu des lois de la province d'Ontario et régie par une deuxième déclaration de fiducie modifiée et mise à jour le 21 janvier 2005. Par l'intermédiaire de ses filiales en exploitation, le Fonds fournit des services intégrés liés aux déchets solides non dangereux (les « déchets ») à des clients des domaines commercial, industriel et résidentiel du Canada ainsi que du sud et du nord-est des États-Unis (É.-U.). Le Fonds verse des distributions en espèces aux porteurs de parts de fiducie, sur la base de tous les montants reçus par le Fonds et sa filiale indirecte, IESI Corporation (« IESI »), ainsi qu'aux détenteurs d'actions privilégiées de participation (part des actionnaires sans contrôle), comme il est déterminé par les fiduciaires. La déclaration de fiducie précise que les distributions mensuelles en espèces doivent être versées le 15^e jour du mois suivant ou vers cette date.

2. États financiers intermédiaires

Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés ne se conforment pas à tous les égards aux exigences des principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada visant les états financiers annuels. Par conséquent, ils doivent être lus parallèlement aux états financiers consolidés vérifiés et aux notes complémentaires contenus dans le rapport annuel du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004. Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés ont été dressés par la direction selon les PCGR applicables aux états financiers intermédiaires et suivent les mêmes conventions et méthodes comptables que celles qui ont été appliquées aux plus récents états financiers annuels vérifiés, sauf en ce qui a trait aux éléments décrits à la note 3.

3. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux PCGR et reflètent les principales conventions comptables suivantes :

Mode de présentation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes du Fonds et de ses filiales en propriété exclusive. Les opérations et les comptes intersociétés ont tous été éliminés au moment de la consolidation.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers consolidés conformément aux PCGR exige que le Fonds effectue des estimations et pose des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges pour la période visée. Les estimations et les hypothèses comprennent les éléments suivants : l'estimation de la provision pour créances douteuses; la réalisation des actifs d'impôts futurs; les bénéfices futurs; les impôts sur les bénéfices et autres estimations utilisées pour l'établissement de la juste valeur de l'écart d'acquisition pour le test de dépréciation annuel du Fonds; les hypothèses relatives à la recouvrabilité des frais reportés; la durée de vie utile des immobilisations, les coûts prévus pour la construction et la mise en valeur de décharges et l'estimation de la capacité d'enfouissement permise et jugée permise utilisée pour l'établissement de l'amortissement de l'actif lié aux décharges; l'estimation des coûts liés à la restauration des décharges; l'estimation des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture et diverses estimations économiques utilisées pour l'établissement d'estimations de la juste valeur.

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars et de parts de fiducie, sauf les montants par part de fiducie)

Avec prise d'effet le 10 février 2004, le Fonds a obtenu l'autorisation d'augmenter la capacité de la décharge de BFI Usine de Triage Lachenaie Ltée (la « décharge de Lachenaie »), une filiale du Fonds, de 6,5 millions de mètres cubes supplémentaires, ce qui équivaut, selon le volume annuel de déchets accepté à la décharge, à une période de 5,0 à 6,5 années d'exploitation. Dans l'éventualité où le Fonds n'obtiendrait pas les permis futurs nécessaires à l'agrandissement de la décharge de Lachenaie, les actifs suivants au 30 septembre 2005 feraient l'objet d'un ajustement important : écart d'acquisition, 19 859 \$ (19 859 \$ au 31 décembre 2004) et actifs liés aux décharges (note 7), 85 815 \$ (85 224 \$ au 31 décembre 2004). La direction est persuadée qu'elle obtiendra l'autorisation d'effectuer des agrandissements supplémentaires avant l'expiration du permis actuel du Fonds. Par conséquent, aucune provision pour baisse de valeur n'a été comptabilisée.

La capacité résiduelle de la décharge Seneca Meadows est d'environ 3,5 ans, selon le volume annuel de déchets que le site reçoit actuellement. Le Fonds, par l'entremise d'IESI, a entamé le processus d'obtention d'un permis afin d'agrandir cette décharge. Dans l'éventualité où le Fonds n'obtiendrait pas les permis futurs nécessaires à l'agrandissement de la décharge Seneca Meadows, les actifs suivants, au 30 septembre 2005, feraient l'objet d'un ajustement important : 4 170 \$ aux actifs incorporels, 159 770 \$ à l'écart d'acquisition, et 272 303 \$ aux actifs liés aux décharges (note 7). La direction est persuadée qu'elle obtiendra l'autorisation d'effectuer les agrandissements supplémentaires avant l'expiration du permis actuel du Fonds. Par conséquent, aucune provision pour baisse de valeur n'a été comptabilisée.

Le Fonds fait diverses estimations liées aux permis nécessaires à l'agrandissement des décharges. Ces estimations, si elles ne sont pas réalisées, pourraient se traduire par des ajustements importants apportés aux actifs liés aux décharges, à l'écart d'acquisition et aux coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges. La direction est persuadée qu'elle obtiendra l'autorisation d'effectuer des agrandissements supplémentaires avant l'expiration du permis actuel du Fonds. Par conséquent, aucune provision pour baisse de valeur n'a été comptabilisée.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels incluent les contrats de collecte avec des clients, les listes de clients, les ententes de non-concurrence, les licences relatives aux stations de transfert et les marques de commerce, et ils sont réputés avoir une durée de vie limitée. Les actifs incorporels à durée de vie limitée sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire comme suit :

Contrats de collecte avec des clients

Durée moyenne prévue du contrat après la prise d'effet de l'attrition de la clientèle annuelle prévue.

Listes de clients

De 2 à 7 ans.

Ententes de non-concurrence

De 2 à 5 ans.

Licences relatives aux stations de transfert

De 10 à 25 ans.

Marques de commerce

De 10 à 13 ans.

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars et de parts de fiducie, sauf les montants par part de fiducie)

Frais reportés

Les frais reportés sont liés à l'aménagement des décharges, y compris le coût des licences relatives aux décharges, les projets d'immobilisations, y compris les frais de financement, pour lesquels l'amortissement n'a pas commencé, les coûts d'acquisition et d'opération pour les acquisitions qui n'ont pas encore été finalisées, les gains ou les pertes non réalisés sur les instruments dérivés et d'autres frais reportés à un exercice futur. La direction examine périodiquement les valeurs comptables des frais reportés afin de cerner toute perte de valeur éventuelle, et toute réduction de valeur connexe au montant recouvrable net est constatée dans la période au cours de laquelle la dépréciation est subie.

Immobilisations

Les immobilisations sont constatées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire comme suit :

<i>Immeubles et améliorations</i>	<i>10 à 40 ans</i>
<i>Véhicules et matériel</i>	<i>3 à 10 ans</i>
<i>Conteneurs et compacteurs</i>	<i>5 à 10 ans</i>
<i>Mobilier, agencements et matériel informatique</i>	<i>3 à 10 ans</i>

Actifs liés aux décharges

Les actifs liés aux décharges représentent le coût de la capacité d'enfouissement des décharges, y compris les coûts d'acquisition initiaux, les coûts engagés relativement à la construction et à l'aménagement des décharges, et les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture capitalisés.

Le coût des permis relatifs aux décharges, les coûts de construction et d'expansion des décharges prévus, y compris les systèmes de collecte du gaz installés pendant la durée d'exploitation du site, et les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges capitalisés sont amortis proportionnellement à l'utilisation, à mesure que la capacité d'enfouissement des décharges est utilisée.

La direction met à jour annuellement l'estimation de la capacité d'enfouissement des décharges en fonction de renseignements obtenus par levé et fournis par des ingénieurs indépendants ainsi que les coûts prévus pour la construction et la mise en valeur de décharges. L'incidence des modifications de la capacité et des coûts de construction estimatifs sur la charge d'amortissement annuel est comptabilisée prospectivement.

La capacité de décharge disponible totale aux fins de l'amortissement des actifs liés aux décharges représente la somme de la capacité d'enfouissement autorisée estimative (après l'obtention du permis final auprès des organismes de réglementation) et de la capacité d'enfouissement autorisée réputée, ce qui représente une estimation de la capacité d'enfouissement qui, selon la direction, est généralement susceptible d'être finalement autorisée en fonction des hypothèses suivantes :

- Des employés travaillent activement pour obtenir le permis ou les modifications du permis nécessaires en vue d'agrandir une décharge existante, et le projet est bien engagé;
- Il est probable que les approbations nécessaires seront obtenues dans un délai normal en ce qui a trait à la demande et au traitement des approbations pour le territoire dans lequel la décharge est située;
- Le Fonds a le droit légal d'utiliser ou d'obtenir un terrain à l'égard du projet d'agrandissement;

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars et de parts de fiducie, sauf les montants par part de fiducie)

- Il n'existe aucune restriction ni question importante connue sur le plan politique, technique, juridique ou commercial pouvant entraver la réussite de l'agrandissement;
- Une analyse de faisabilité financière a été réalisée et les résultats démontrent que l'agrandissement aura des incidences financières et opérationnelles positives, de sorte que la direction est déterminée à poursuivre l'agrandissement;
- Une capacité d'enfouissement des décharges additionnelle et les coûts connexes ont été estimés en fonction de l'étude de définition du projet d'agrandissement prévu.

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars et de parts de fiducie, sauf les montants par part de fiducie)

En général, le Fonds, son prédécesseur et IESI ont réussi à obtenir les approbations nécessaires en vue des agrandissements projetés. Toutefois, il n'y a aucune garantie que le Fonds réussira à l'avenir à obtenir les approbations nécessaires pour agrandir les décharges.

Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges

Les coûts associés au recouvrement, à la fermeture et à la surveillance des décharges après qu'elles aient cessé d'accepter des déchets sont constatés à la juste valeur sur la durée de l'exploitation des décharges, soit la période durant laquelle celles-ci acceptent des déchets.

Le Fonds établit ses estimations des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture en fonction des données que lui fournit son personnel technique et comptable, fondées sur les règlements en matière de décharges régissant chaque installation, et les examine au moins une fois l'an. Les estimations du Fonds sont élaborées de manière à ce qu'elles se rapprochent de la juste valeur, car les valeurs à la cote ne sont habituellement pas disponibles. Dans le processus d'élaboration de ces estimations, le Fonds a recours à la méthode des flux de trésorerie estimatifs pour déterminer la juste valeur. Le Fonds étudie également les hypothèses que des parties prenantes du marché utiliseraient dans la détermination des justes valeurs estimatives, et il les intègre à ses calculs, notamment l'inflation, les majorations de prix, les incertitudes inhérentes au moment de l'exécution des travaux, l'information obtenue auprès de tiers, les prix du marché et les prix réels payés pour des travaux analogues ainsi que les estimations techniques. Une fois les justes valeurs estimatives établies, celles-ci sont ramenées à leur valeur actualisée au moyen du taux sans risque, lequel s'entend du taux d'intérêt sur les actifs qui sont essentiellement exempts de risque de défaut, ajustés en fonction de la cote de solvabilité du Fonds. Aucune estimation fiable des primes liées aux risques de marché n'est disponible, car il n'existe aucun marché pour la vente de la responsabilité à l'égard des activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges. Par conséquent, le Fonds a exclu les estimations de primes liées aux risques de marché dans la détermination de la juste valeur pour les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges.

Les hypothèses posées à l'égard de l'inflation sont établies en fonction de l'interprétation que fait la direction de la conjoncture économique actuelle et prévue, et du moment prévu du décaissement des dépenses. Ainsi, pour ses décharges canadiennes et américaines, le Fonds a utilisé respectivement des taux d'inflation de 3,0 % et de 2,5 %. L'incertitude inhérente à l'établissement de telles estimations fait en sorte que les résultats réels peuvent différer des montants estimés.

Le taux d'intérêt sans risque et le taux d'ajustement en fonction de la qualité de crédit sont établis en fonction de l'interprétation que fait la direction de la conjoncture économique actuelle et prévue, et du moment prévu du décaissement des dépenses. Ainsi, pour ses décharges canadiennes et américaines, le Fonds a actualisé les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges en utilisant respectivement des taux sans risque ajustés en fonction de la qualité du crédit de 6,4 % et de 6,2 %. L'incertitude inhérente à l'établissement de telles estimations fait en sorte que les résultats réels peuvent différer des montants estimés. L'évolution future de la cote de solvabilité du Fonds ne vient pas modifier le montant des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture déjà comptabilisé; toutefois, elle aura une incidence sur les prochains calculs de la juste valeur.

Les révisions à la baisse des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture estimatifs sont actualisées par l'application du taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit utilisé au moment de l'établissement initial des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture estimatifs, ou encore à l'aide du taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit moyen pondéré s'il est impossible de connaître la période de constatation initiale.

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars et de parts de fiducie, sauf les montants par part de fiducie)

Le Fonds comptabilise la juste valeur estimative des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges à mesure que la capacité d'enfouissement est utilisée. Le total de l'obligation sera entièrement constaté au moment où ces installations cesseront d'accepter des déchets et qu'elles seront fermées.

Les activités quotidiennes de maintenance, notamment la surveillance environnementale, le fauchage et la fertilisation, la gestion du lixiviat, la surveillance des puits, l'entretien des matériaux tampons et les autres activités, sont imputées aux charges d'exploitation sur la durée d'exploitation des décharges. Ces coûts sont estimés et inclus dans le total des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges pour toutes les activités qui se déroulent après la durée d'exploitation d'une décharge donnée. Des travaux de maintenance sont habituellement nécessaires durant un minimum de 30 années suivant la fermeture d'une décharge.

La désactualisation, qui s'entend de l'augmentation de la valeur comptable des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges à payer imputable à l'écoulement du temps, est constatée à titre de charge d'exploitation à l'état consolidé des résultats et reste en vigueur même après que la décharge ait cessé d'accepter des déchets.

Part des actionnaires sans contrôle

La part des actionnaires sans contrôle constitue une participation directe sans contrôle dans le Fonds par le biais d'actions privilégiées de participation d'IESI. Les détenteurs d'actions privilégiées de participation ont droit à des bénéfices qui sont économiquement équivalents à toute distribution versée par le Fonds. Les actions privilégiées de participation sont comptabilisées à leur valeur d'échange, laquelle est calculée en fonction du cours moyen pondéré des parts de fiducie du Fonds à la date d'émission. Le cours moyen pondéré représente le cours moyen des parts de fiducie du Fonds pour une période raisonnable débutant avant et se terminant après le moment auquel les conditions de l'acquisition d'IESI ont été annoncées et acceptées. Les échanges d'actions privilégiées de participation contre des parts de fiducie du Fonds sont comptabilisés à la valeur comptable des actions à l'émission, déduction faite du bénéfice net (de la perte nette) et des distributions attribuables aux actions privilégiées de participation à la date d'échange.

Rémunération à base d'actions

La rémunération à base d'actions est comptabilisée selon la méthode de la juste valeur. Conformément à cette méthode, les charges de rémunération sont calculées à la juste valeur à la date à laquelle la part de fiducie est émise.

Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Une partie importante des activités du Fonds est effectuée aux États-Unis. Le Fonds utilise des instruments dérivés afin de réduire son exposition aux fluctuations du taux de change.

Le Fonds utilise aussi des instruments dérivés pour réduire son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt variables sur ses facilités de crédit américaines. Il a également conclu un swap sur marchandises relatif à du carton ondulé.

Les justes valeurs des instruments dérivés du Fonds sont déterminées par les parties contractantes en fonction du cours du marché et tout instrument dérivé qui n'est pas admissible à la comptabilité de couverture ou qui n'est pas désigné comme une couverture est comptabilisé à la juste valeur et est inclus dans les frais reportés ou dans le passif aux bilans consolidés, les variations de la juste valeur étant inscrites dans les résultats de la période considérée.

Le Fonds n'utilise pas les instruments dérivés à des fins spéculatives ou de négociation. Pour réduire son exposition au risque de crédit, le Fonds ne conclut des ententes relatives à des instruments dérivés qu'avec des parties contractantes dont elle considère les actifs financiers suffisants.

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars et de parts de fiducie, sauf les montants par part de fiducie)

Conversion des devises

Les établissements étrangers autonomes sont convertis selon la méthode du taux courant. Conformément à cette méthode, les actifs et les passifs sont convertis en dollars canadiens à partir de leur monnaie fonctionnelle selon le cours du change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les produits et les charges sont convertis en dollars canadiens aux taux de change moyens mensuels. Les écarts de conversion inhérents à cette conversion sont reportés et comptabilisés comme écart de conversion dans l'avoir des porteurs de parts et ne sont inclus dans les états consolidés des résultats que lorsque ces établissements étrangers font l'objet d'une réduction de participation. Les gains et les pertes sur les soldes ou les opérations en monnaie étrangère qui sont désignés comme couvertures d'un investissement net dans des établissements étrangers autonomes sont portés en réduction des gains ou pertes de change inclus dans la rubrique distincte de l'avoir des porteurs de parts.

4. Acquisitions

Le Fonds, certaines de ses filiales et IESI ont conclu une convention selon laquelle le Fonds s'est porté acquéreur d'IESI. IESI est une société de services complets de gestion des déchets en exploitation dans le sud et le nord-est des États-Unis. La contrepartie totale, y compris les coûts d'opération et connexes, s'élève à 622 350 \$. L'acquisition a été financée à même le produit du placement de reçus de souscription du Fonds (note 12), par l'émission d'actions privilégiées de participation en faveur des actionnaires vendeurs (note 11) et par des retraits en vertu de la nouvelle facilité de crédit d'IESI (note 8). La clôture de l'acquisition a eu lieu le 21 janvier 2005. Au 30 septembre 2005, la répartition du prix d'achat n'avait pas été finalisée puisque la répartition actuelle du prix d'achat ne tient pas compte de certains ajustements à la juste valeur. Toute modification du prix d'achat ou de la répartition du prix d'achat entraînera un ajustement correspondant de l'écart d'acquisition. Le prix d'achat est actuellement réparti comme suit :

Actif à court terme (y compris des espèces et quasi-espèces de 581 \$)	47 936 \$
Actifs incorporels	31 140
Écart d'acquisition	442 029
Frais de financement reportés	1 280
Immobilisations	197 726
Actifs liés aux décharges	557 015
Autres actifs à long terme	5 703
Passif à court terme	(67 988)
Dette à long terme	(466 337)
Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges	(67 892)
Passifs d'impôts futurs	(56 470)
Autres passifs à long terme	(1 792)
	<hr/>
	622 350 \$
Contrepartie	
Actions privilégiées de participation, émises	585 848 \$
Parts de fiducie, émises	23 223
Coûts d'acquisition et connexes	13 279
	<hr/>
	622 350 \$

Le Fonds a conclu une convention de rachat d'actions dans le but d'acquérir la décharge Ridge en Ontario, au Canada, pour une contrepartie en espèces totale de 109 100 \$, sous réserve de certains ajustements. La clôture de l'acquisition a eu lieu le 4 janvier 2005. Le total de la contrepartie en espèces s'est établi à 111 205 \$, y compris les coûts liés à l'opération et les coûts connexes de 1 668 \$ ainsi que la contrepartie relative au fonds de roulement totalisant 439 \$. Au 30 septembre 2005, la répartition du prix d'achat n'avait pas été finalisée puisque la répartition actuelle du prix d'achat ne tient pas compte de la juste valeur de certaines immobilisations. Les ajustements de la

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars et de parts de fiducie, sauf les montants par part de fiducie)

juste valeur qui augmentent ou diminuent la juste valeur de certaines immobilisations seront imputés aux actifs liés aux décharges. Le prix d'achat est actuellement réparti comme suit :

Actif à court terme	1 068 \$
Immobilisations	2 714
Actifs liés aux décharges	110 433
Passif à court terme	(575)
Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges	(2 435)
	<hr/>
	111 205 \$

En 2005, le Fonds a acquis des actifs liés à la collecte de déchets solides ainsi que divers actifs à court terme. Il a également pris en charge diverses dettes de cinq sociétés américaines de gestion des déchets. La contrepartie totale, incluant la contrepartie liée aux dettes prises en charge, s'élève à 13 701 \$ et est répartie respectivement dans les secteurs du sud et du nord-est des États-Unis comme suit : 13 216 \$ et 485 \$. Par suite de la répartition des prix d'achat, le Fonds a comptabilisé des actifs incorporels, un écart d'acquisition, des immobilisations et d'autres actifs nets pour un total s'élevant respectivement à 2 134 \$, à 5 266 \$, à 6 018 \$ et à 283 \$. Le total de la contrepartie en espèces s'établit à 11 428 \$. La répartition des divers prix d'achat reste à finaliser puisque les répartitions des prix d'achat ne tiennent pas compte de l'ajustement de la juste valeur de certaines immobilisations et sont assujetties à une contrepartie conditionnelle à l'atteinte de divers objectifs de rendement des affaires. Les ajustements de la juste valeur qui augmentent ou diminuent la juste valeur de certaines immobilisations et actifs incorporels seront imputés aux actifs liés aux décharges.

Les résultats de ces acquisitions ont été inclus dans les états financiers consolidés à compter de leurs dates de clôture respectives.

En septembre 2005, le Fonds a versé une contrepartie en espèces de 5 001 \$ à un vendeur relativement à l'atteinte d'un volume d'élimination fixé lors de négociations pour une décharge située dans le sud des États-Unis. Ce paiement conditionnel a été comptabilisé à titre d'écart d'acquisition.

Pendant la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004, le Fonds a acquis la totalité des actions en circulation d'une société de gestion de déchets solides en exploitation en Ontario, au Canada, pour une contrepartie nette en espèces s'élevant à 4 627 \$. Par suite de la répartition du prix d'achat, le Fonds a comptabilisé des actifs incorporels, un écart d'acquisition, des immobilisations et d'autres passifs nets pour un total s'élevant respectivement à 3 535 \$, à 1 718 \$, à 1 854 \$ et à 2 480 \$.

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars et de parts de fiducie, sauf les montants par part de fiducie)

5. Actifs incorporels

Au 30 septembre 2005

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Ajouts
Contrats de collecte avec des clients	97 711 \$	42 818 \$	54 893 \$	5 483 \$
Listes de clients	28 942	3 830	25 112	24 864
Ententes de non-concurrence	2 775	669	2 106	2 927
Licences relatives aux stations de transfert	6 272	709	5 563	-
Marques de commerce	2 300	623	1 677	-
	138 000 \$	48 649 \$	89 351 \$	33 274 \$

Au 31 décembre 2004

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Ajouts
Contrats de collecte avec des clients	92 537 \$	32 415 \$	60 122 \$	9 676 \$
Listes de clients	5 422	326	5 096	4 479
Licences relatives aux stations de transfert	6 272	448	5 824	4 680
Marques de commerce	2 300	486	1 814	-
	106 531 \$	33 675 \$	72 856 \$	18 835 \$

6. Immobilisations

Au 30 septembre 2005

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains et améliorations	30 228 \$	- \$	30 228 \$
Immeubles et améliorations	57 800	5 950	51 850
Véhicules et matériel	186 064	48 511	137 553
Conteneurs et compacteurs	85 956	23 729	62 227
Mobilier, agencements et matériel informatique	10 069	4 937	5 132
	370 117 \$	83 127 \$	286 990 \$

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars et de parts de fiducie, sauf les montants par part de fiducie)

Au 31 décembre 2004

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains et améliorations	13 275 \$	- \$	13 275 \$
Immeubles et améliorations	34 375	3 412	30 963
Véhicules et matériel	57 408	25 033	32 375
Conteneurs et compacteurs	30 113	13 207	16 906
Mobilier, agencements et matériel informatique	4 668	2 862	1 806
	139 839 \$	44 514 \$	95 325 \$

7. Actifs liés aux décharges

Au 30 septembre 2005

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Actifs liés aux décharges	831 639 \$	92 479 \$	739 160 \$

Au 31 décembre, 2004

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Actifs liés aux décharges	154 290 \$	43 908 \$	110 382 \$

Avec prise d'effet le 10 février 2004, le Fonds a reçu l'autorisation d'augmenter la capacité de la décharge de Lachenaie de 6,5 millions de mètres cubes supplémentaires, ce qui équivaut à une période de 5,0 à 6,5 années d'exploitation, selon le volume annuel de déchets solides non dangereux accepté à la décharge. Des approbations futures visant la poursuite de l'exploitation de la décharge de Lachenaie devraient accroître sa capacité, et donc sa durée d'exploitation, de 26,7 millions de mètres cubes, et seront requises aux fins de l'utilisation de la capacité d'enfouissement permise résiduelle. La direction prévoit recevoir les permis nécessaires avant l'échéance du permis en vigueur. Par conséquent, les coûts relatifs à la décharge de Lachenaie sont amortis sur la capacité totale d'environ 33,2 millions de mètres cubes, ce qui aligne l'estimation de la capacité d'enfouissement des décharges associée à l'amortissement de l'actif lié aux décharges sur la capacité d'enfouissement des décharges estimative utilisée dans l'établissement des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture de la zone d'agrandissement de Lachenaie. La valeur comptable nette de la décharge de Lachenaie au 30 septembre 2005 était de 85 815 \$ (85 224 \$ au 31 décembre 2004).

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars et de parts de fiducie, sauf les montants par part de fiducie)

La capacité résiduelle de la décharge Seneca Meadows est d'environ 3,5 ans, selon le volume annuel de déchets que le site reçoit actuellement. Les approbations futures visant la poursuite de l'exploitation de la décharge Seneca Meadows devraient accroître sa capacité, et donc sa durée d'exploitation, de 34,7 millions de mètres cubes, et elles sont requises pour utiliser la capacité d'enfouissement résiduelle. La direction prévoit recevoir les permis nécessaires avant l'échéance du permis en vigueur. Par conséquent, les coûts relatifs à la décharge Seneca Meadows sont amortis sur la capacité combinée totale d'environ 41,4 millions de mètres cubes, ce qui aligne l'estimation de la capacité d'enfouissement associée à l'amortissement de l'actif lié aux décharges sur la capacité d'enfouissement estimative utilisée dans l'établissement des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges en ce qui a trait à la zone d'agrandissement de Seneca Meadows. La valeur comptable nette de la décharge Seneca Meadows au 30 septembre 2005 était de 272 303 \$.

8. Dette à long terme

	Au 30 septembre 2005	Au 31 décembre 2004
Déventures garanties de premier rang, série A	47 000 \$	47 000 \$
Déventures garanties de premier rang, série B	58 000	58 000
Emprunt à terme	214 804	-
Facilité de crédit renouvelable	119 912	22 000
Autres	285	464
	440 001	127 464
Moins la tranche à court terme de la dette à long terme	35 715	22 224
	404 286 \$	105 240 \$

Le 25 juin 2004, BFI Canada Holdings Inc. (« Holdings »), une filiale du Fonds, a émis des déventures garanties de premier rang, série A pour un montant de 47 000 \$, portant intérêt à 6,123 %, et des déventures garanties de premier rang, série B pour un montant de 58 000 \$, portant intérêt à 7,015 %. Les intérêts sur chacune des séries de déventures sont payables à terme échu trimestriellement à compter du 26 septembre 2004. Les déventures de série A et de série B sont payables en entier les 26 juin 2009 et 2014, respectivement. Les déventures sont remboursables par anticipation au gré de l'émetteur en partie ou en totalité de temps à autre à un prix équivalant à la valeur nominale ou à la valeur actualisée nette, selon la plus élevée des deux, des paiements d'intérêt et de capital prévus selon un taux d'actualisation équivalant au rendement des obligations du gouvernement du Canada majoré d'une marge sur les deux séries de déventures. Les déventures de série A et de série B sont garanties par une charge sur la totalité des biens meubles et des biens immobiliers de Holdings et de ses filiales, sur les actions et sur la dette intersociété détenues respectivement par 4264126 Canada Limitée, une filiale en propriété exclusive du Fonds, et le Fonds. Les déventures garanties de premier rang sont de même rang que la facilité de crédit renouvelable de Holdings. Avec prise d'effet le 14 octobre 2005, Holdings a modifié les modalités liées à ses déventures garanties de premier rang de série A et B (note 24).

Le 21 janvier 2005, IESI a contracté un nouvel emprunt à terme de 185 000 \$ US et une facilité de crédit renouvelable de 200 000 \$ US, laquelle sert à financer les exigences du fonds de roulement, les dépenses en immobilisations admissibles et les acquisitions. Elle sert également pour les besoins généraux du Fonds. Au 30 septembre 2005, la facilité de crédit renouvelable était utilisée à raison de 72 700 \$ US. L'emprunt à terme et la facilité de crédit renouvelable portent intérêt à divers taux d'intérêt majorés d'une marge applicable, les intérêts sont payables à terme échu trimestriellement et les tranches inutilisées de la facilité sont assujetties à une commission d'engagement. L'emprunt à terme et la facilité de crédit renouvelable viennent à échéance respectivement le 21 janvier 2012 et le 21 janvier 2010. Afin de respecter une condition de prêt, IESI devait, dans les 90 jours suivant le 21 janvier 2005, conclure et maintenir des swaps de taux d'intérêt d'au moins 60 % du solde à taux d'intérêt variable payable sur son emprunt à terme, mais d'au plus 50 % du total tiré sur la facilité. En janvier 2005, IESI a conclu trois

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars et de parts de fiducie, sauf les montants par part de fiducie)

swaps de taux d'intérêt, en vigueur jusqu'en janvier 2009, avec trois établissements financiers. Une tranche de 75 000 \$ US du nouvel emprunt à terme a vu son taux d'intérêt variable converti en taux fixes de 3,47 %, de 3,57 % et de 3,60 %, majorés d'une marge bancaire allant de 1,75 % à 3,50 %. En avril 2005, IESI a conclu quatre swaps de taux d'intérêt, en vigueur jusqu'en avril 2009, avec quatre institutions financières. Une tranche de 40 000 \$ US du nouvel emprunt à terme a vu son taux d'intérêt variable converti en taux fixes de 4,22 %, de 4,24 %, de 4,25 % et de 4,29 %, majorés d'une marge bancaire allant de 1,75 % à 3,50 %. L'emprunt à terme et la facilité de crédit renouvelable sont garantis par une sûreté parfaite de premier rang sur l'ensemble des actifs d'IESI et de ses filiales, y compris tous les titres de capitaux propres des filiales directes et indirectes d'IESI et toutes les actions ordinaires d'IESI. Le 20 octobre 2005, IESI a conclu une convention lui donnant accès à des obligations-recettes liées à l'évacuation de déchets solides, à vue et assorties de taux d'intérêts variables (note 24).

Le 21 janvier 2005, Holdings a conclu une facilité de crédit renouvelable (la « facilité ») qui, à la clôture de la transaction liée à IESI, met à la disposition de Holdings un montant maximal de 80 000 \$. La facilité sert principalement à financer les exigences du fonds de roulement, les dépenses en immobilisations admissibles et les acquisitions. La facilité porte intérêt à divers taux majorés d'une marge applicable, les intérêts sont payables à terme échu mensuellement et les tranches inutilisées de la facilité sont assujetties à une commission d'engagement. La facilité vient à échéance 364 jours suivant le 21 janvier 2005 et, par conséquent, est incluse dans la tranche à court terme de la dette à long terme, un passif à court terme au bilan consolidé s'élevant à 35 500 \$. Des périodes de prorogation de 364 jours peuvent être accordées au gré des prêteurs et la direction croit que ces périodes de prorogation seront obtenues. La facilité est garantie par une sûreté parfaite de premier rang sur l'ensemble des biens meubles et des biens immobiliers de Holdings et de ses filiales, sur les actions et la dette intersociété détenues respectivement par 4264126 Canada Limitée et par le Fonds. La facilité est de même rang que les débentures garanties de premier rang de série A et de série B de Holdings. Avec prise d'effet le 14 octobre 2005, Holdings a modifié les modalités liées à sa facilité (note 24).

Les autres éléments de la dette à long terme sont constitués d'un emprunt bancaire de 285 \$ au 30 septembre 2005 (au 31 décembre 2004, deux emprunts bancaires, dont les montants s'élevaient à 417 \$ et à 47 \$, étaient impayés) qui vient à échéance le 12 mars 2007 et qui porte intérêt à 7,0 %. Une ville de la province de Québec garantit cet emprunt. Il a été contracté afin qu'Entreprise Sanitaire F.A. Ltée., une filiale du Fonds, puisse acquérir des conteneurs à fournir à la ville en question. L'emprunt est remboursé directement par la ville au prêteur en montants mensuels comprenant le capital et les intérêts. Les autres débiteurs à court terme et à long terme comprennent un effet à recevoir de cette ville, assorti des mêmes modalités que l'emprunt sous-jacent.

Les intérêts sur la dette à long terme pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2005 ont totalisé respectivement 7 204 \$ (1 772 \$ au 30 septembre 2004) et 19 510 \$ (4 228 \$ au 30 septembre 2004).

Les remboursements de capital exigés pour chacun des cinq exercices suivants, et par la suite, sont comme suit :

Exercice 1	35 715 \$
Exercice 2	70
Exercice 3	-
Exercice 4	47 000
Exercice 5	84 412
Par la suite	272 804
	<hr/>
	440 001 \$

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars et de parts de fiducie, sauf les montants par part de fiducie)

9. Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges

Le Fonds est exploitant, ou est propriétaire et exploitant, de vingt-deux décharges, et il lui revient d'acquitter les coûts de surveillance et de maintenance liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture de vingt de ces décharges. Les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture découlent des obligations qu'a le Fonds de voir à la remise en état, à la surveillance et à l'entretien des actifs corporels à long terme, une fois leur durée de vie utile échu. Les tableaux suivants présentent les hypothèses clés utilisées dans la détermination de la juste valeur des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture, du moment prévu de l'engagement des dépenses liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges, et ils font le rapprochement entre les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture au début et à la fin de la période indiquée :

	<u>Au 30 septembre 2005</u>
Juste valeur des biens légalement affectés	1 270 \$
Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges, non actualisés	397 022 \$
Taux sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit – décharges canadiennes	6,4 %
Taux sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit – décharges américaines	6,2 %
Moment prévu de l'engagement des dépenses liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges	
2005	16 479 \$
2006	13 019
2007	7 558
2008	5 579
2009	5 307
Par la suite	349 080
	<u>397 022 \$</u>

	<u>Trimestre terminé le 30 septembre 2005</u>	<u>Trimestre terminé le 30 septembre 2004</u>
Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges, au début de la période	76 315 \$	3 691 \$
Provision pour coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges, au cours de la période	1 990	547
Charge de désactualisation, au cours de la période	724	51
Dépenses liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges, au cours de la période	(4 572)	(234)
Révision des flux de trésorerie estimatifs, au cours de la période	-	-
Écart de conversion, au cours de la période	(3 476)	-
Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges, à la fin	<u>70 981 \$</u>	<u>4 055 \$</u>

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars et de parts de fiducie, sauf les montants par part de fiducie)

	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2005	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004
Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges, au début de l'exercice	6 143 \$	2 642 \$
Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges pris en charge à l'acquisition	70 327	-
Provision pour coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges, au cours de la période	5 349	2 115
Charge de désactualisation, au cours de la période	2 067	151
Dépenses liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges, au cours de la période	(8 278)	(992)
Révision des flux de trésorerie estimatifs, au cours de la période	(884)	139
Écart de conversion, au cours de la période	(3 743)	-
Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges, à la fin	70 981 \$	4 055 \$

Avec prise d'effet le 10 février 2004, le Fonds a reçu l'autorisation d'augmenter la capacité de la décharge de Lachenaie, à la condition de déposer dans une fiducie d'utilité sociale un montant payable trimestriellement fixé par le gouvernement du Québec pour chaque mètre cube de déchets accepté à la décharge de Lachenaie. Au 30 septembre 2005, le Fonds avait un montant de 1 270 \$ (570 \$ au 31 décembre 2004) de biens légalement affectés aux fins de règlement des coûts liés aux activités d'après-fermeture présentés dans le bilan consolidé à titre de coûts liés aux activités d'après-fermeture des décharges capitalisés.

Le Fonds a un passif environnemental à payer d'environ 23 926 \$ compris dans les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges au bilan consolidé. Ce passif est principalement lié à une décharge inactive acquise par le Fonds avec l'acquisition d'IESI. Les coûts estimatifs futurs de restauration sont inclus dans les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges du Fonds au 30 septembre 2005 (note 18 vii). Ces coûts estimatifs ont une valeur non actualisée s'élevant à 29 940 \$.

10. Impôts sur les bénéfiques

Le Fonds est considéré comme une fiducie de fonds communs de placement aux fins de l'impôt sur les bénéfiques. Conformément à la deuxième déclaration de fiducie modifiée et mise à jour, les fiduciaires distribueront aux porteurs de parts tout le bénéfice imposable directement généré par le Fonds et déduiront ces distributions aux fins de l'impôt sur les bénéfiques. Le bénéfice imposable des filiales dont le siège social se trouve au Canada et aux États-Unis est assujéti respectivement à un taux d'imposition d'environ 34 % (34 % en 2004) et 38 %.

Le tableau suivant fait le rapprochement des écarts entre les impôts sur les bénéfiques qui découleraient uniquement de l'application des taux prévus par la loi au bénéfice avant impôts du Fonds et (la charge) l'économie d'impôts figurant dans l'état consolidé des résultats.

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars et de parts de fiducie, sauf les montants par part de fiducie)

	Trimestre terminé le 30 septembre 2005	Trimestre terminé le 30 septembre 2004
Bénéfice avant impôts et part des actionnaires sans contrôle	10 017 \$	3 797 \$
Charge d'impôts au taux de base combiné	3 803	1 291
Impôts sur le bénéfice attribuable aux porteurs de parts et aux détenteurs d'actions privilégiées de participation	(3 197)	(2 432)
Impôts des grandes sociétés et de l'État	526	105
Retenue d'impôt à la source sur les dividendes et intérêts étrangers	725	-
Impôts sur d'autres charges non déductibles	29	29
Autres	(123)	(355)
Charge (économie) d'impôts	1 763 \$	(1 362) \$

	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2005	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004
(Perte) bénéfice avant impôts et part des actionnaires sans contrôle	(10 870) \$	11 225 \$
(Économie) charge d'impôts au taux de base combiné	(4 986)	3 817
Impôts sur le bénéfice attribuable aux porteurs de parts et aux détenteurs d'actions privilégiées de participation	(9 696)	(7 296)
Impôts des grandes sociétés et de l'État	1 298	315
Retenue d'impôt à la source sur les dividendes et intérêts étrangers	1 650	-
Impôts sur d'autres charges non déductibles	73	70
Déductions fiscales sur les acquisitions et les coûts connexes	(4 433)	-
Révision des reports prospectifs de pertes fiscales inutilisées	(1 473)	-
Autres	(522)	(10)
Charge (économie) d'impôts	(18 089) \$	(3 104) \$

	Au 30 septembre 2005	Au 31 décembre 2004
<i>Actifs d'impôts futurs</i>		
Reports prospectifs de pertes fiscales inutilisées	46 869 \$	11 899 \$
Frais de financement et d'émission reportés	17 111	3 162
Excédent de la valeur fiscale des immobilisations sur la valeur comptable	820	533
Provisions comptables actuellement non déductibles aux fins de l'impôt	23 518	2 078
Pertes comptables actuellement non déductibles aux fins de l'impôt	3 787	-
	92 105	17 672
<i>Passifs d'impôts futurs</i>		
Excédent de la valeur comptable des actifs incorporels sur la valeur fiscale	33 412	19 234
Excédent de la valeur comptable des immobilisations sur la valeur fiscale	30 551	-
Excédent de la valeur comptable des actifs liés aux décharges sur la valeur fiscale	62 559	12 345
Excédent de la valeur comptable des frais reportés sur la valeur fiscale	4 733	-
Autres	40	-
	131 295	31 579
Passifs d'impôts futurs, montant net	39 190 \$	13 907 \$

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars et de parts de fiducie, sauf les montants par part de fiducie)

Les passifs d'impôts futurs nets, qui s'élèvent à 39 190 \$, sont composés des actifs d'impôts futurs nets du Canada de 3 360 \$ et des passifs d'impôts futurs nets des États-Unis de 42 550 \$.

Les filiales du Fonds ont des pertes fiscales totalisant environ 130 771 \$ (35 169 \$ au 31 décembre 2004) qui viennent à échéance entre 2006 et 2019. La réalisation des actifs d'impôts futurs connexes totalisant 46 869 \$ (11 899 \$ au 31 décembre 2004) est tributaire de la génération de bénéfices imposables futurs au cours des années durant lesquelles ces écarts temporaires deviendront déductibles. Selon le jugement de la direction relatif aux bénéfices imposables futurs prévus et aux stratégies de planification fiscale, la direction prévoit réaliser ces actifs d'impôts futurs avant leur échéance.

11. Part des actionnaires sans contrôle

Avec prise d'effet à la date de clôture de l'acquisition d'IESI, le Fonds, par l'intermédiaire d'IESI, a émis 22 266 actions privilégiées de participation qui constituent une participation directe sans contrôle dans le Fonds et sont échangeables, sous réserve de diverses conditions, contre des parts de fiducie du Fonds à raison de une action contre une part. Les détenteurs d'actions privilégiées de participation ont droit à des distributions qui sont économiquement équivalentes aux distributions du Fonds. Les actions privilégiées de participation ont au départ été comptabilisées à leur valeur d'échange, laquelle est calculée en fonction du cours moyen pondéré des parts de fiducie du Fonds. Le cours moyen pondéré représente le cours moyen des parts de fiducie du Fonds pour une période raisonnable débutant avant et se terminant après la date à laquelle les conditions de l'acquisition d'IESI ont été annoncées et acceptées. Les échanges d'actions privilégiées de participation sont comptabilisés à la valeur comptable des actions à l'émission, déduction faite du bénéfice net (de la perte nette) et des distributions attribuables aux actions privilégiées de participation jusqu'à la date d'échange. Pendant la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2005, 6 760 actions privilégiées de participation ont été échangées contre des parts de fiducie du Fonds.

	Au 30 septembre 2005	
	Actions	\$
Part des actionnaires sans contrôle, au début de l'exercice	-	-
Actions privilégiées de participation émises, au cours de la période	22 266	585 848
Actions privilégiées de participation échangées contre des parts de fiducie, au cours de la période	(6 760)	(174 243)
Bénéfice net attribuable aux actions privilégiées de participation, au cours de la période		1 629
Distributions attribuables aux actions privilégiées de participation, au cours de la période		(19 766)
Part des actionnaires sans contrôle, à la fin de la période	15 506	393 468

12. Avoir des porteurs de parts

Parts de fiducie

Un nombre illimité de parts de fiducie peuvent être émises. Chaque part est transférable, confère un droit de vote et représente un droit égal et indivis à toute distribution du Fonds, qu'il s'agisse de distributions de bénéfice, de gains en capital nets réalisés ou d'autres montants, ainsi qu'à tous les actifs nets du Fonds en cas de dissolution ou de liquidation de celui-ci.

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars et de parts de fiducie, sauf les montants par part de fiducie)

Le 21 janvier 2005, le Fonds a émis 15 583 parts de fiducie pour une contrepartie en espèces totale de 374 000 \$. Les frais d'émission ont totalisé 14 728 \$, déduction faite de l'incidence fiscale connexe qui s'est élevée à 7 554 \$. Dans le cadre de la clôture de l'acquisition d'IESI, le Fonds a émis 1 042 parts de fiducie supplémentaires en règlement des conversions liées aux options d'achat d'actions et aux bons de souscription d'actions d'IESI et des montants dus à la direction d'IESI, qui représentent respectivement un montant de 23 223 \$ et de 3 224 \$.

Part de catégorie A

Lors de l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts tenue le 20 janvier 2005 (l'« assemblée extraordinaire des porteurs de parts »), le Fonds a reçu l'approbation pour créer et émettre une part de catégorie A. Conformément à la deuxième déclaration de fiducie modifiée et mise à jour qui a été approuvée à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts, une part de catégorie A a été émise en faveur d'IESI. Le porteur de la part de catégorie A a le droit de voter avec les parts de fiducie du Fonds sur toutes les questions sur la base d'un vote pour chaque part recevable à l'exercice des droits d'échange pour chaque action privilégiée de participation. La part de catégorie A donnera habituellement droit de vote avec les parts de fiducie du Fonds à toutes les assemblées des porteurs de parts ou relativement à toute résolution écrite des porteurs de parts. Le porteur de la part de catégorie A a le droit de désigner jusqu'à deux fiduciaires du Fonds. Le droit de désigner des fiduciaires est tributaire de la participation des détenteurs d'actions privilégiées de participation et le droit de désigner deux fiduciaires est conditionnel à ce que les détenteurs d'actions privilégiées de participation détiennent une participation dans le Fonds, sur une base diluée, excédant 20 %. Si la participation des détenteurs d'actions privilégiées de participation est inférieure à 20 %, mais est supérieure à 10 %, le porteur de la part de catégorie A a le droit de désigner un fiduciaire du Fonds. Si la participation des détenteurs d'actions privilégiées de participation est inférieure à 10 %, le porteur de la part de catégorie A n'a pas le droit de désigner de fiduciaire du Fonds. Au 30 septembre 2005, la participation indirecte des détenteurs d'actions privilégiées de participation est d'environ 23,7 %.

La deuxième déclaration de fiducie modifiée et mise à jour approuvée à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts prévoit que, tant que des actions privilégiées de participation sont en circulation, les fiduciaires ne doivent pas déclarer, verser ou effectuer une distribution de flux de trésorerie distribuables, au sens attribué à ce terme dans la déclaration de fiducie modifiée et mise à jour, ou une autre distribution d'encaisse ou de biens à l'égard d'une part de fiducie du Fonds, à moins qu'IESI déclare et effectue une distribution aux détenteurs d'actions privilégiées de participation d'un montant correspondant à la distribution payable par part aux porteurs de parts du Fonds. La part de catégorie A sera remboursable au gré du détenteur en tout temps ou au gré du Fonds en tout temps après la date où aucune action privilégiée de participation n'est en circulation et que les droits relatifs à la part de catégorie A sur le Fonds ont cessé d'être en vigueur. Le prix de rachat de la part de catégorie A sera d'un montant nominal.

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars et de parts de fiducie, sauf les montants par part de fiducie)

Les détails de l'apport de capital, du bénéfice net cumulé, des distributions cumulées et de l'écart de conversion sont les suivants :

	Au 30 septembre 2005	
	Parts	\$
<i>Apport de capital</i>		
Parts de fiducie, au début de l'exercice	26 500	254 997
Parts de fiducie émises, déduction faite des frais d'émission et de l'incidence fiscale connexe	16 625	385 719
Parts de fiducie émises lors de l'échange d'actions privilégiées de participation	6 760	174 243
Parts de fiducie, à la fin de la période	49 885	814 959
<i>Parts de catégorie A</i>		
Parts de catégorie A, au début de l'exercice	-	-
Parts de catégorie A émises	-	-
Parts de catégorie A, à la fin de la période	-	-
<i>Bénéfice net cumulé</i>		
Bénéfice net, au début de l'exercice		43 561
Perte nette de la période considérée		5 590
Bénéfice net, à la fin de la période		49 151
<i>Distributions cumulées</i>		
Distributions, au début de l'exercice		(89 465)
Distributions de la période considérée		(56 210)
Distributions, à la fin de la période		(145 675)
<i>Écart de conversion</i>		
Écart de conversion, au début de l'exercice		-
Écart de conversion de la période considérée		(35 419)
Écart de conversion, à la fin de la période		(35 419)
Avoir des porteurs de parts, à la fin de la période		683 016

L'écart de conversion se compose principalement des pertes de change cumulées sur l'écart d'acquisition, les immobilisations et les actifs liés aux décharges, partiellement compensées par les gains de change cumulés sur la dette à long terme, les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges et les passifs d'impôts futurs.

Le nombre moyen pondéré de base de parts de fiducie en circulation pour le trimestre terminé le 30 septembre 2005 s'élevait à 49 879 (26 500 en 2004). Le calcul du bénéfice net de base par part de fiducie comprend la quote-part du bénéfice net attribuable à la part des actionnaires sans contrôle et s'élève à 0,13 \$ (0,19 \$ en 2004). Le nombre moyen pondéré dilué de parts de fiducie en circulation comprend l'échange de toutes les actions privilégiées de participation, au nombre de 15 512 (néant en 2004), contre des parts de fiducie du Fonds, et s'élève à 65 391 (26 500 en 2004). Le calcul du bénéfice net dilué par part de fiducie s'élève à 0,13 \$ (0,19 \$ en 2004).

Le nombre moyen pondéré de base de parts de fiducie en circulation pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2005 s'élevait à 46 263 (26 500 en 2004). Le calcul du bénéfice net de base par part de fiducie comprend la quote-part du bénéfice net attribuable à la part des actionnaires sans contrôle et totalise 0,12 \$ (0,54 \$ en 2004). Le nombre moyen pondéré dilué de parts de fiducie en circulation comprend l'échange de toutes les

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars et de parts de fiducie, sauf les montants par part de fiducie)

actions privilégiées de participation, au nombre de 16 278 (néant en 2004), contre des parts de fiducie du Fonds, et s'élève à 62 541 (26 500 en 2004). Le calcul du bénéfice net dilué par part de fiducie s'élève à 0,12 \$ (0,54 \$ en 2004).

13. Frais de financement

À la clôture de l'acquisition d'IESI, le Fonds a racheté pour 150 000 \$ US de billets garantis de premier rang à 10,25 % émis par IESI et a engagé 34 620 \$ de dépenses à l'extinction. Le Fonds a comptabilisé un actif d'impôts futurs s'élevant à 13 898 \$ qui a été inscrit à titre d'économie d'impôts à l'état des résultats pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2005.

Le Fonds, par l'intermédiaire de Holdings, a conclu une convention de crédit modifiée et mise à jour, l'objectif principal étant de fournir les ressources suffisantes à la finalisation de l'acquisition de la décharge Ridge avant de recevoir le produit du placement de reçus de souscription du Fonds. À la clôture de l'acquisition d'IESI, une tranche de la facilité de crédit disponible a été annulée et la disponibilité de la facilité de crédit renouvelable a été diminuée à 80 000 \$. La réduction de disponibilité de la facilité de crédit renouvelable est considérée comme un changement considérable aux modalités de la facilité de crédit modifiée. Par conséquent, des frais de financement s'élevant à 748 \$, inclus dans les frais reportés au 31 décembre 2004 et engagés aux fins de la finalisation de l'acquisition de la décharge Ridge, ont été passés en charges. Le Fonds a radié les frais de financement reportés associés à sa facilité de crédit originale, qui s'élèvent à 367 \$, et il a engagé des frais de financement et des frais directement avec des tierces parties dans le but de finaliser l'acquisition de la décharge Ridge qui totalisent 975 \$.

14. Gain sur les instruments dérivés

Le Fonds utilise des instruments dérivés pour réduire son exposition aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et de certains prix des marchandises. Le Fonds n'a pas désigné ces instruments dérivés comme couvertures et, par conséquent, les modifications à la juste valeur de ces instruments sont comptabilisées dans le bénéfice de la période considérée. Le gain sur les instruments dérivés pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2005 totalise respectivement 9 610 \$ et 10 723 \$. Le gain non réalisé de 10 723 \$ du Fonds sur ses instruments dérivés est inclus dans les frais reportés au 30 septembre 2005.

En juin 2004, le Fonds a réalisé un gain au règlement de deux contrats à terme de gré à gré sur obligations. Les contrats à terme de gré à gré sur obligations ont été conclus afin de gérer le risque de taux d'intérêt du Fonds lié à la clôture de son placement privé de titres de créance. Le Fonds n'a pas désigné ces instruments dérivés comme couvertures et, par conséquent, le gain a été comptabilisé comme bénéfice pour la période terminée le 30 septembre 2004.

15. Perte de change

Le Fonds, par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive 4264126 Canada Limitée, détient pour 160 000 \$ US d'effets à recevoir d'IESI. Les effets ne sont pas compris dans l'investissement net d'IESI, un établissement étranger autonome, et sont, par conséquent, convertis comme s'ils étaient des soldes commerciaux en devises à l'égard de tiers. La perte de change qui résulte de la conversion de ces effets pour le trimestre et pour la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2005 s'est élevée respectivement à 10 320 \$ et à 11 085 \$. Le solde de la perte de change est principalement attribuable aux variations du taux de change entre la date à laquelle les intérêts sur ces effets à recevoir sont exigibles et la date à laquelle 4264126 Canada Limitée reçoit ses intérêts d'IESI. Avec prise d'effet le 14 octobre 2005, les effets à recevoir d'IESI ont été transférés de 4264126 Canada Limitée au Fonds. (note 24)

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars et de parts de fiducie, sauf les montants par part de fiducie)

16. Autres charges

Les autres charges comprennent divers frais liés au versement de primes à des cadres relativement à la réalisation de l'acquisition d'IESI.

17. Rémunération à base d'actions

Le 21 janvier 2005, le Fonds a émis à divers dirigeants 23 parts de fiducie tenant lieu de rémunération en espèces qui totalisent 572 \$. Une tranche de la charge de rémunération à base d'actions a été comptabilisée dans les autres charges (note 16) avec le solde comptabilisé dans les charges payées d'avance. Le solde de la rémunération à base d'actions sera comptabilisé dans les autres dépenses avant le premier anniversaire de l'émission.

18. Engagements et éventualités

- i) Le Fonds loue des immeubles et du matériel en vertu de contrats de location-exploitation. Les loyers futurs minimaux pour les cinq prochains exercices et par la suite sont les suivants :

Exercice 1	4 254 \$
Exercice 2	3 824
Exercice 3	3 534
Exercice 4	3 235
Exercice 5	3 053
Par la suite	7 540
	<hr/>
	25 440 \$

- ii) Le Fonds est la partie succédante à un contrat de licence visant l'utilisation de la marque de commerce « BFI » et du logo connexe relativement à ses activités de gestion des déchets solides, sous réserve de certaines restrictions. Le contrat a été modifié le 22 février 2002 et, en vertu de ce contrat, un paiement unique de 2 000 \$ a été effectué le 25 avril 2002 pour régler en totalité toutes les redevances découlant du contrat de licence pour le reste de la durée initiale de 15 ans. En vertu du contrat, le Fonds peut se prévaloir de deux prorogations de 10 ans après la durée initiale de 15 ans, en contrepartie de 600 \$ et de 1 500 \$ annuellement, respectivement.
- iii) Avec prise d'effet le 10 février 2004, le Fonds a obtenu l'autorisation d'augmenter la capacité de la décharge de Lachenaie de 6,5 millions de mètres cubes supplémentaires, ce qui équivaut à une période de 5,0 à 6,5 années d'exploitation, selon le volume annuel de déchets accepté à la décharge (voir la note 7). Par conséquent, pour chaque tonne de déchets, le Fonds doit verser des redevances de 1,50 \$ par tonne acceptée dans la zone faisant l'objet d'un nouveau permis sous réserve d'un montant maximal de 1 500 \$ par année. Cet accord de redevances a une durée de quatre ans et prévoit un paiement cumulatif maximal de 6 000 \$ sur la durée de l'accord. Les paiements relatifs à cet accord de redevances ne sont pas inclus dans le tableau des engagements et éventualités présenté plus haut.
- iv) Le Fonds conclut divers engagements dans le cours normal de ses activités. Au 30 septembre 2005, il avait émis des lettres de crédit pour un montant de 80 416 \$ (23 013 \$ au 31 décembre 2004) et consenti des garanties de bonne exécution pour un montant de 123 590 \$ (8 912 \$ au 31 décembre 2004).

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars et de parts de fiducie, sauf les montants par part de fiducie)

- v) Pour certaines acquisitions, le Fonds accepte de payer des montants supplémentaires aux vendeurs à la condition qu'ils atteignent certains objectifs de performance opérationnels convenus, y compris des objectifs liés aux produits et aux volumes d'élimination. La contrepartie conditionnelle qui peut être raisonnablement estimée à la date d'acquisition est comptabilisée comme un coût lié à l'achat. Lorsque le montant de la contrepartie conditionnelle ne peut être raisonnablement estimé à la date d'acquisition, la juste valeur de la contrepartie émise ou pouvant être émise est comptabilisée comme un coût supplémentaire de l'acquisition au moment où la condition est remplie.
- vi) Le Fonds a un contrat d'élimination l'obligeant à atteindre des objectifs précis relatifs au volume d'élimination. Les exigences liées au volume sont mesurées en fonction d'une moyenne annuelle. Dans le cas où le Fonds n'atteindrait pas les objectifs liés au volume, il devrait faire des paiements supplémentaires à l'égard du manque à gagner lié au volume d'élimination. Au 30 septembre 2005, le Fonds s'attend à atteindre son objectif lié au volume d'élimination et, par conséquent, ne comptabilise aucun manque à gagner. Le contrat d'élimination cessera d'être en vigueur en mars 2006 et le Fonds ne s'attend à aucun manque à gagner lié au volume d'élimination jusqu'à cette date.
- vii) Le Fonds a un passif environnemental à payer d'environ 23 926 \$ comptabilisé dans les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges figurant au bilan consolidé. Ce passif est relié principalement à une décharge inactive (ci-après appelée « Tantalo ») que le Fonds a prise en charge dans le cadre de l'acquisition d'IESI. Le passif est composé principalement d'environ 11 200 \$ liés à la restauration de Tantalo et d'environ 10 300 \$ liés à la surveillance des activités de post-fermeture de Tantalo pendant 30 ans. Les premiers travaux de restauration du site ont commencé au cours de l'année 2004 et on prévoit que la période de surveillance des activités d'après-fermeture débutera en 2007. Tantalo est une décharge de 26 acres qui a cessé d'accepter des déchets en 1976 et a été désignée par l'État de New York comme un « site inactif d'élimination de déchets dangereux ». Pendant sa période d'activité, Tantalo a reçu des déchets tant municipaux qu'industriels dont certains présentaient des caractéristiques « dangereuses », telles qu'elles sont définies dans la *Resource Conservation and Recovery Act* des États-Unis. Les activités antérieures à Tantalo ont entraîné le rejet de déchets dangereux dans la nappe phréatique. Un programme de restauration du site a été élaboré pour Tantalo avec le concours du Department of Environmental Conservation de l'État de New York. Le programme de restauration comprend les éléments suivants : l'installation de barrières dans la nappe phréatique, de revêtements protecteurs, de systèmes de collecte de gaz et du lixiviat, et de contrôles d'écoulement des eaux de ruissellement, de même que des méthodes d'accélération du processus de décontamination. De plus, IESI a contracté une police d'assurance d'une durée de dix ans couvrant les coûts de restauration, qui fournit une garantie supplémentaire de 25 000 \$ US en plus de la tranche du passif liée à la restauration. Les coûts futurs liés à la restauration du site prévus sont inclus dans les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges au 30 septembre 2005.

Les estimations de la méthode et du coût de restauration ultime requièrent un certain nombre d'hypothèses qui sont intrinsèquement difficiles à estimer et le résultat final peut différer considérablement des estimations actuelles. Cependant, le Fonds croit que sa vaste expérience dans l'industrie des services environnementaux de même que son recours à des services fournis par des ingénieurs consultants de tierce partie fournit une base raisonnable pour estimer son passif global. Au fur et à mesure que des renseignements supplémentaires sont disponibles, les estimations sont rajustées en conséquence. Il est possible que des développements liés à la technologie, à la réglementation ou à l'application, des résultats d'études environnementales ou d'autres facteurs entraînent la comptabilisation de passifs supplémentaires, lesquels pourraient être importants. Les passifs estimatifs liés à la restauration environnementale n'ont pas été réduits en fonction de possibles récupérations d'autres tiers potentiellement responsables.

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars et de parts de fiducie, sauf les montants par part de fiducie)

- viii) Dans le cours normal de ses activités, le Fonds peut être partie à différentes poursuites et autres réclamations. L'issue de ces questions est soumise à une résolution future. L'évaluation de la direction et l'analyse de ces questions indiquent que leur résolution n'aura pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés du Fonds.
- ix) En octobre 2004, le Fonds a reçu une déclaration sollicitant, notamment, un énoncé selon lequel le décret ainsi que le certificat d'autorisation délivré à l'égard de l'exploitation de la décharge de Lachenaie sont illégaux, nuls et non avens. Bien que la direction du Fonds ne soit pas d'avis que cette poursuite sera accueillie, il n'existe aucune assurance qu'une décision à l'égard de cette poursuite, d'appels ultérieurs ou de procédures juridiques n'entraînera pas des modifications au permis d'exploitation actuel, et ces modifications pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie du Fonds.
- x) En novembre 2004, le canton de Greene a interjeté appel d'une autorisation donnée en août 2004 par le Department of Environmental Protection de Pennsylvanie pour une modification du permis de la décharge de Blue Ridge/Chambersburg (« Blue Ridge ») appartenant au Fonds. L'autorisation avait augmenté le volume quotidien moyen d'élimination à Blue Ridge de 857 à 1 450 tonnes (une tonne équivalant à deux mille livres) et le volume quotidien maximal de 1 021 à 2 000 tonnes. L'appel logé devant l'Environmental Hearing Board de l'État de Pennsylvanie désigne le Department of Environmental Protection et IESI Blue Ridge Landfill Corporation comme défendeurs et demande au Environmental Hearing Board de renverser ou d'annuler la modification du permis. Le canton de Greene prétend que l'autorisation de modification du permis par le Department of Environmental Protection est arbitraire et capricieuse, constitue un abus de pouvoir discrétionnaire et est contraire à la loi applicable. Bien que la direction du Fonds ne soit pas d'avis que cette poursuite sera accueillie, il n'existe aucune assurance qu'une décision à l'égard de cette poursuite, d'appels ultérieurs ou de procédures juridiques n'entraînera pas de modifications au permis d'exploitation actuel, et ces modifications pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie du Fonds.

19. Avantages sociaux futurs

Les éléments du coût des prestations net inclus dans les charges d'exploitation à l'état consolidé des résultats sont les suivants :

	Trimestre terminé le 30 septembre 2005	Trimestre terminé le 30 septembre 2004	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2005	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004
Coût des services rendus au cours de la période	15 \$	13 \$	46 \$	39 \$
Intérêts débiteurs	9	7	26	21
Rendement prévu de l'actif du régime	(9)	(9)	(28)	(22)
Amortissement de l'actif transitoire	(1)	(1)	(3)	(2)
Amortissement des pertes actuarielles nettes	2	1	5	3
Coût des prestations, montant net	16 \$	11 \$	46 \$	39 \$

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars et de parts de fiducie, sauf les montants par part de fiducie)

20. Instruments financiers

Juste valeur estimative

Au 30 septembre 2005, la juste valeur estimative des débentures garanties de premier rang de séries A et B s'établissait à environ 109 000 \$ (109 000 \$ au 31 décembre 2004), comparativement à une valeur comptable de 105 000 \$ (105 000 \$ au 31 décembre 2004). La juste valeur de l'emprunt à terme et de la facilité de crédit renouvelable américains se rapproche de leur valeur comptable.

Risque de crédit

Le Fonds est assujéti au risque de crédit en raison de son exposition à un seul client aux États-Unis, qui compte pour environ 7,9 % des débiteurs au 30 septembre 2005 (néant au 31 décembre 2004).

Risque de taux d'intérêt

Le Fonds a deux facilités de crédit renouvelables dont le taux d'intérêt est assujéti aux fluctuations du taux préférentiel bancaire, du taux des acceptations bancaires de 30 jours ou du TIOL. Le Fonds a couvert une tranche de son taux d'intérêt variable sur son emprunt à terme américain et, par conséquent, la tranche non couverte de son emprunt à terme américain est assujéti au risque de taux d'intérêt.

Risque de change

Une partie importante des activités commerciales du Fonds est effectuée aux États-Unis et expose par conséquent le Fonds à un risque de change. Le Fonds, par l'intermédiaire d'IESI, a conclu trois conventions de trois ans à taux unique visant à couvrir son exposition aux taux de change relativement aux sommes reçues d'IESI pour financer les obligations de distribution en dollars canadiens aux porteurs de parts de fiducie et aux détenteurs d'actions privilégiées de participation. Les conventions de vente de dollars américains et d'achat de 4 500 \$ CA à tous les mois prévoient un taux de change moyen d'environ un dollar et vingt-deux cents, de mars 2005 à février 2008. La direction a l'intention de renouveler périodiquement les conventions à mesure qu'elles échoient.

21. Information sectorielle

Résultat de l'acquisition par le Fonds d'IESI avec prise d'effet le 21 janvier 2005, le Fonds a regroupé le secteur des décharges et de l'énergie avec celui des entreprises de collecte des déchets solides en un seul secteur géographique, soit le secteur canadien, reflétant ainsi les changements apportés à sa structure interne de présentation de l'information. Le regroupement permet d'harmoniser les exigences en matière de rapports internes du principal responsable de l'exploitation avec celles des secteurs d'exploitation isolables du Fonds. Par conséquent, le Fonds exerce ses activités dans trois secteurs géographiques distincts : le Canada, le sud des États-Unis et le nord-est des États-Unis. Les secteurs sont pleinement intégrés et comprennent les décharges et la transformation des gaz d'enfouissement en électricité, la collecte et l'élimination de déchets et de produits recyclables, les activités des stations de transfert, les installations de récupération des matières ainsi que les locations de compacteurs à déchets. L'emplacement géographique distinct de chaque secteur limite le volume et le nombre d'opérations entre les secteurs. Les chiffres correspondants fournis dans le tableau ci-dessous ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée par le Fonds pour la période considérée.

Les conventions comptables utilisées dans ces secteurs d'activité sont les mêmes que celles qui sont décrites dans le sommaire des principales conventions comptables. Les frais de vente, généraux et administratifs sont répartis entre ces secteurs en fonction de divers facteurs, dont le bénéfice avant les éléments suivants¹⁾. Le Fonds évalue le

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars et de parts de fiducie, sauf les montants par part de fiducie)

rendement de chaque secteur en fonction des produits bruts, moins les charges d'exploitation et les frais de vente, généraux et administratifs.

Le Fonds a un client du secteur du nord-est des États-Unis qui représentait environ 5,3 % des produits consolidés pour la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2005.

	Trimestre terminé le 30 septembre 2005	Trimestre terminé le 30 septembre 2004	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2005	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004
<i>Produits bruts</i>				
Canada	65 573 \$	48 913 \$	185 646 \$	140 875 \$
É.-U. – Sud	71 824	-	194 117	-
É.-U. – Nord-Est	64 365	-	169 566	-
	201 762	48 913	549 329	140 875
<i>Produits intersociétés</i>				
Canada	-	-	-	-
É.-U. – Sud	(9 114)	-	(23 568)	-
É.-U. – Nord-Est	(9 932)	-	(26 224)	-
	(19 046)	-	(49 792)	-
<i>Produits</i>				
Canada	65 573	48 913	185 646	140 875
É.-U. – Sud	62 710	-	170 549	-
É.-U. – Nord-Est	54 433	-	143 342	-
	182 716 \$	48 913 \$	499 537 \$	140 875 \$
<i>Bénéfice avant les éléments suivants ¹⁾</i>				
Canada	23 781 \$	16 726 \$	66 904 \$	47 914 \$
É.-U. – Sud	11 215	-	31 417	-
É.-U. – Nord-Est	21 998	-	58 266	-
	56 994 \$	16 726 \$	156 587 \$	47 914 \$
<i>Amortissement</i>				
Canada	13 731	11 159	41 191	33 289
É.-U. – Sud	11 776	-	32 708	-
É.-U. – Nord-Est	13 246	-	34 846	-
	38 753 \$	11 159 \$	108 745 \$	33 289 \$

¹⁾ Le bénéfice avant les éléments suivants représente le bénéfice avant amortissement, les intérêts sur la dette à long terme, les frais de financement, le gain net à la cession d'immobilisations, le gain sur les instruments dérivés, la perte de change, les autres charges, les impôts sur les bénéfices et la part des actionnaires sans contrôle.

Au 30 septembre, 2005

	Canada	É.-U. – Sud	É.-U. – Nord-Est	Total
Immobilisations	100 214 \$	135 096 \$	51 680 \$	286 990 \$
Écart d'acquisition	50 889 \$	159 867 \$	267 199 \$	477 955 \$
Total de l'actif	493 166 \$	475 061 \$	775 098 \$	1 743 325 \$

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars et de parts de fiducie, sauf les montants par part de fiducie)

Au 31 décembre 2004

	Canada	É.-U. – Sud	É.-U. – Nord-Est	Total
Immobilisations	95 325 \$	- \$	- \$	95 325 \$
Écart d'acquisition	50 889 \$	- \$	- \$	50 889 \$
Total de l'actif	397 670 \$	- \$	- \$	397 670 \$

22. Garanties

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds conclut des ententes qui satisfont à la définition de garantie. Les principales garanties du Fonds sont les suivantes :

Le Fonds a pris des engagements d'indemnisation en vertu de contrats de location visant l'utilisation de plusieurs installations d'exploitation. Aux termes de ces ententes, le Fonds accepte d'indemniser les contreparties contre plusieurs éléments, notamment, sans toutefois s'y limiter, toutes les obligations, pertes et poursuites et tous les dommages-intérêts ainsi que l'existence de substances dangereuses survenant pendant ou après la durée du contrat. Des changements aux lois sur l'environnement ou à leur interprétation pourraient faire en sorte que le Fonds doive dédommager les contreparties. Le montant maximal éventuellement payable ne peut être raisonnablement estimé.

Une indemnisation a été accordée à tous les fiduciaires et administrateurs ou dirigeants du Fonds et de ses filiales contre divers éléments, notamment, sans toutefois s'y limiter, tous les coûts de règlement de poursuites ou d'actions en justice occasionnés par leur association avec le Fonds et ses filiales, sous réserve de certaines restrictions. Le Fonds a souscrit une assurance de responsabilité civile pour les administrateurs et dirigeants, afin de réduire le coût de toute poursuite ou action en justice potentielle future. La durée de l'indemnisation n'est pas explicitement définie, mais est limitée à la période au cours de laquelle la partie indemnisée occupe un poste de fiduciaire, d'administrateur ou de dirigeant du Fonds. Le montant maximal éventuellement payable ne peut être raisonnablement estimé.

Le Fonds a reçu des indemnisations pour la réception de substances ou déchets dangereux, toxiques ou radioactifs, et a accordé des indemnisations à des tierces parties pour la mise en décharge connexe. Les lois et règlements fédéraux, provinciaux, d'État et locaux définissent ce qu'est une substance ou un déchet dangereux, toxique ou radioactif. Des changements aux lois sur l'environnement ou à leur interprétation pourraient faire en sorte que le Fonds doive dédommager les contreparties ou soit dédommagé par elles. Les modalités de l'entente ne sont pas explicitement définies et le montant maximal éventuellement payable ou remboursable ne peut être raisonnablement estimé.

Dans le cadre d'une entente avec la collectivité réceptrice entre le Fonds et la ville de Seneca Falls dans l'État de New York, où la décharge Seneca Meadows est située, le Fonds a accepté de garantir la valeur de marché de quelques propriétés dans une certaine périphérie de la décharge, en accord avec un programme de protection de la valeur des propriétés incorporé à l'entente. En vertu de ce programme, le Fonds devra assumer la différence entre le montant de la vente et la valeur de marché hypothétique des propriétés, en supposant qu'un agrandissement de la décharge autorisé dans le passé n'ait pas été approuvé, le cas échéant. Le Fonds estime qu'il n'est pas possible de déterminer l'engagement conditionnel découlant des garanties du programme, mais il ne croit pas que cela aura un effet important sur la situation financière ou les résultats consolidés. En date du 30 septembre 2005, ni le Fonds ni IESI n'a été tenu d'indemniser aucun propriétaire en vertu du programme de protection de la valeur des propriétés.

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds a conclu des ententes qui prévoient entre autres l'indemnisation de tiers, notamment des conventions d'achat et de vente, des ententes de confidentialité, des lettres de mission qui l'engagent envers des conseillers et des consultants, des contrats d'impartition, des contrats de location, des conventions de prise ferme et des contrats d'agents, des contrats liés aux technologies de l'information et des

FONDS DE REVENU BFI CANADA

Notes complémentaires

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2005 (non vérifié) (en milliers de dollars et de parts de fiducie, sauf les montants par part de fiducie)

contrats de services. En vertu de ces ententes, le Fonds peut être tenu d'indemniser les autres parties contre des pertes subies par ces dernières par suite de fausses déclarations ou d'infractions à la réglementation ou par suite de poursuites ou de sanctions légales dont l'autre partie peut faire l'objet en raison de l'opération. Les modalités de ces indemnisations ne sont pas expressément définies, et le montant maximal de tout remboursement potentiel ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

La nature de ces ententes d'indemnisation empêche le Fonds d'effectuer une estimation raisonnable du risque maximal, en raison de la difficulté d'évaluer le montant de l'obligation résultant de l'imprévisibilité des événements futurs et de la couverture illimitée offerte aux contreparties. Par le passé, le Fonds et son prédécesseur n'ont pas effectué de paiements considérables en vertu de ces ententes d'indemnisation ou d'ententes similaires et, par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les bilans consolidés relativement à ces ententes.

Le Fonds a été indemnisé à l'égard de diverses questions environnementales, immobilières et autres, y compris à l'égard de passifs d'impôts et d'autres éléments qui existaient le 30 juin 2000 ou auparavant. Les modalités et le montant des remboursements éventuels varient selon la question sur laquelle porte l'indemnisation.

23. Nature saisonnière des activités

Les produits sont généralement plus élevés durant le printemps, l'été et l'automne, en raison du volume plus important de la collecte et de l'élimination des déchets. L'accroissement des produits du secteur de la collecte et de celui de l'élimination est partiellement neutralisé par une hausse des charges d'exploitation pour le service et l'élimination de volumes supplémentaires de déchets et par une augmentation de l'amortissement des actifs liés aux décharges.

24. Événements postérieurs à la date du bilan

Avec prise d'effet le 14 octobre 2005, la Fonds a réorganisé sa participation dans de diverses filiales canadiennes ainsi que sa participation dans les effets à recevoir d'IESI. Suite à la réorganisation du Fonds, Holdings a conclu une troisième convention de crédit modifiée et mise à jour. Exception faite de la sûreté et du report de la date d'échéance du 20 janvier 2006 au 31 mai 2006, les modalités de la convention de crédit restent essentiellement inchangées.

Le 20 octobre 2005, IESI a conclu une convention d'une durée de 30 ans lui donnant accès à des obligations-recettes liées à l'évacuation de déchets solides, à vue et assorties de taux d'intérêts variables (les « obligations industrielles »). Les obligations industrielles sont offertes, pour un montant maximal de 45 000 \$ US, dans le but de financer une partie de la construction de la décharge Seneca Meadows et les dépenses liées au matériel. Les obligations industrielles portent intérêt au TIOL diminué d'un escompte pertinent et les intérêts sont payables à terme échu mensuellement à partir du 1^{er} novembre 2005. Les obligations industrielles viennent à échéance le 1^{er} octobre 2035 et elles sont garanties par une lettre de crédit couvrant le montant tiré de la facilité. Le 20 octobre 2005, IESI a prélevé une tranche de 20 000 \$ US des obligations industrielles, dont environ 16 100 \$ US ont été affectés au remboursement de la facilité de crédit renouvelable d'IESI.

25. États financiers correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle du trimestre considéré.